

JOURNAL
D' ANDRE LY

prêtre chinois,
missionnaire et notaire apostolique

Dans sa dernière lettre, envoyée de Macao le 17 janvier de cette année 1747, notre très illustre et très révérend supérieur, M. de Martiliat, évêque d'Ecrinée, m'a imposé la charge de noter en détail et avec soin tout ce qui arriverait dans la Mission ; or il se produit continuellement des événements importants pour l'ensemble de notre province ; en même temps, je m'y retrouve seul, isolé dans ce triste moment de l'histoire, sans personne qui sache le latin pour m'aider dans une correspondance suivie, pressé par le temps, par le nombre et la diversité des événements, avec une mémoire qui n'est pas sûre ; je ne peux rendre compte de tout ce qui arrive dans des lettres régulières ; c'est donc par le biais d'un Journal que je me contenterai de rapporter ce que j'aurai appris par des informations ou vu de mes propres yeux. L'exactitude des faits, quand je n'en aurai pas été directement témoin, dépendra donc de mes sources : de grâce, Lecteur, ne m'accusez pas de fausseté ou de mensonge si une page de ce récit paraît s'écarter de la vérité.

Un fait est à noter : malgré l'omniprésence des persécutions dans notre province, les chrétiens n'apparaissent que dans trois cas dans les registres des fonctionnaires ; il s'agit des chrétientés de Kīn-thāng (préfecture de Tchīng-toū), de Foū-tcheōū (préfecture de Tchūng-khīng) et de Y-pīng (préfecture de Siú-tcheōū) ; j'ai donc jugé qu'il fallait recueillir dans ce Journal tout ce que j'ai appris de source sûre, en y ajoutant au passage les éléments que j'ai vus ou entendus.

C'était là une manière de petite préface ; venons-en aux faits.

DISPERSION DES BIENS DE L'EGLISE DE HIA-SSE-HIANG,

Eglise fondée par les très illustres et révérends évêques M.M. Mullener et Maggi de bonne mémoire ; le village de Hiá-ss-hiāng dépend de la sous-préfecture de Kīn-thāng, qui relève de la ville de Tchīng-toū, capitale du Sés-tchuēn.

A la huitième lune de l'année 1746, la rumeur d'une persécution contre les chrétiens, à la suite d'un édit impérial, se répandit partout. M. Paul Soū, responsable de l'église de Hiá-ss-hiāng, envoya depuis Tchīng-toū, où il se trouvait alors, une lettre au père Scifone qui résidait à cette époque à Hiá-ss-hiāng : il devait faire enlever au plus vite les tablettes communément appelées *pièn* suspendues dans la salle commune de l'église et les lui faire parvenir ; par ces tablettes, un prince de Pékin et certains fonctionnaires avaient honoré le titre de mathématicien de M. Paul Soū. Le père Scifone devait également faire porter dans des maisons chrétiennes les affaires des très illustres et révérends évêques de bonne mémoire, M.M. Mullener et Maggi, jusque-là conservées dans l'église.

Dès la réception de la lettre, le père Scifone fit enlever les tablettes *pièn* et aussi abattre le portique érigé devant les portes de l'église en l'honneur de M. Soū, ce qui aurait été fait depuis longtemps si l'on avait suivi la volonté du très illustre M. Maggi. Il mit en sécurité toutes les affaires de M. Maggi chez le sous-diacre Venance, mais pour

celles du très illustre M. Mullener, il se heurta à l'opposition de Jean Yén, gardien de l'église et de ses biens : ce dernier ne voulait pas qu'elles fussent emportées ailleurs et il soutenait que tout pouvait être gardé chez lui en sécurité, il n'y avait rien à craindre. Quelques jours plus tard, devant l'imminence du danger, il fit cacher toutes ces affaires dans le grenier de la chambre à coucher qu'occupait autrefois l'évêque et il en ferma la porte par des verrous de fer. Avec ces mesures, il se pensait à l'abri de toute perquisition fâcheuse : la suite lui fit voir son erreur de jugement.

Le 6 octobre (8 *yuě* 21 *jě*), le sous-préfet de Kîn-thâng, nommé Fûng, était venu voir, à la suite d'une homicide, la dépouille de la victime dans un village de sa juridiction, Thoû-khiaê-keoû ; sur le chemin du retour, il vit venir à sa rencontre le chef de la police de la ville, un certain Yû, apportant avec lui un édit émanant des tribunaux qu'il donna immédiatement à lire au sous-préfet. Cela eut lieu sur la route qui passe près du temple de l'idole Hě-hoâng, non loin de l'église de M. Mullener. Le sous-préfet lut l'édit et immédiatement, accompagné du chef de police et d'une escorte de plus de vingt hommes, il prit le chemin de l'église dont un vieillard du Hoû-kouàng, un certain Sông, leur indiqua le chemin.

Dès leur arrivée, les deux fonctionnaires s'installèrent au milieu de l'église, avec leur escorte massée autour d'eux, et le sous-préfet commença les interrogatoires ; on fit tout d'abord venir Lucien, le second fils de Jean Yén Chý-fân :

- Où est allé Soû Hông-hiáo ? (C'est le nom de M. Paul Soû).

Lucien répondit :

- Il est parti pour Pékin.
- Quels sont tes liens avec lui ?
- Je suis son serviteur, *tchâng-souêy* comme on dit communément, et son fermier.
- Si tu es son fermier et son serviteur, tu sais bien sûr combien il a de fils ?
- Trois.

Ce fut ensuite le tour d'Etienne, le fils aîné de Jean Yen.

- Combien Soû Hông-hiáo a-t-il vraiment de fils ?
- Deux.
- Ton frère cadet prétend qu'il en a trois, comment peux-tu dire qu'il en a deux ?

Etienne se tut et tous deux reçurent dix soufflets.

On fit alors venir Antoine, le cinquième frère.

- Ne me trompe pas, dit le sous-préfet, dis-moi la vérité. Combien de fils Soû Hông-hiáo a-t-il donc ?
- Je ne lui en connais qu'un, du nom de Vêng-hoáén.
- Vous vous moquez tous de moi, lança le sous-préfet ; qu'on fasse venir vos épouses, elles diront la vérité.

C'est ce que l'on fit. Interrogées, les épouses respectives d'Etienne et de Lucien déclarèrent que M. Paul n'avait qu'un fils.

Le sous-préfet se tourna à nouveau vers Lucien :

- Où est actuellement ce fils de Soū Hông-hiáo ?
- Il s'est rendu dans la capitale de la province, Tchîng-toū ; il y possède une maison située à l'extérieur de la porte est, dans le village de Lāng-yuên.
- Qui s'occupe pour lui des terres et de leurs revenus annuels ?
- C'est Joseph Yén Thiên-yeóu, mon oncle paternel, qui s'occupe de tout.

A la fin de l'interrogation, le sous-préfet fit enchaîner Lucien et l'envoyer chercher Joseph Yén sous la garde de deux hommes. En attendant, il fit venir deux chrétiens, Paulin Jaèn et Julien Tcháo, ainsi qu'un païen nommé Yāng ; ils étaient voisins de l'église et le sous-préfet voulait les rendre témoins de la perquisition à venir.

Donc il inspecte tout; dans les chambres à coucher du bas, il ne trouve rien à enlever ; il monte à l'étage, le trouve verrouillé et ordonne immédiatement de tout fracturer.

C'est ainsi qu'il entra à l'étage où étaient cachées toutes les affaires de M. Mullener ; après examen, il ne fit mettre à part que quelques objets qu'il voulait emporter avec lui et laissa le restant éparpillé sur place. Une fois l'inspection terminée, il fit tout rassembler et enfermer dans des coffres : on en remplit sept. Il fit mettre de côté les livres européens et chinois, le contenu de quatre coffres, chez les chrétiens dont j'ai parlé plus haut, Paulin Jaèn et Julien Tcháo ; c'était à titre provisoire, en attendant leur transfert à son prétoire. Quant aux ornements sacrés et aux images réunis dans deux gros *pý-tháo*, il les fit charger sur son propre cheval ; et puisque la porte de l'étage, fracturée sur son ordre, ne pouvait plus être fermée au verrou, il y fit coller ses scellés *fūng-thiào* pour en interdire l'accès. Enfin, il déclara devant les chrétiens et les païens qui lui servaient de témoins : « Vous voyez qu'en dehors des livres européens et chinois, des images et des ornements, je n'ai rien pris sur les biens de cette maison. »

La perquisition était terminée ; le chef de police quitta le sous-préfet pour se rendre ailleurs ; le sous-préfet, lui, trouva à l'approche de la nuit un hébergement à Kaō-pàn-khiào, à deux lieues de l'église ; c'est là que son cheval chargé des ornements sacrés et des images périt dans la nuit.

Le lendemain, de retour au prétoire, le sous-préfet envoya des hommes dans le village de Hiá-ss-hiāng avec pour mission de lui ramener Paulin Jaèn, Julien Tcháo et François Yāng ; il en envoya dans la montagne de Chouāng-mông-tseù pour y arrêter cinq autres chrétiens ; enfin il en envoya d'autres encore à la métropole de Tchîng-toū, avec de lettres pour le chef de police et le sous-préfet de la ville : il leur demandait de bien vouloir lui envoyer le fils de Soū Hông-hiáo (M. Paul) nommé Vêng-hoáén.

A la lecture des lettres, le chef de police et Tchîng-toū et le sous-préfet de Hoà-yāng (c'est dans sa juridiction que se trouvent la porte de l'est et les habitations de la banlieue) envoyèrent des patrouilles de tous côtés pour arrêter Vêng-hoáén. On prit d'abord Joseph Tcháo, puis Laurent qui s'appêtait à fuir ; il se trouvait chez un conseiller des fonctionnaires auquel M. Soū avait recommandé le jeune homme avant son départ. On les conduisit tous deux chez le chef de police qui demanda à Joseph Tcháo s'il était

chrétien ; il répondit aussitôt qu'il avait abandonné cette religion depuis longtemps. Le chef de police lui déclara alors :

- Quand tu es en liberté, tu te dis chrétien, mais quand tu te vois menacé d'arrestation et d'interrogatoires, tu nies être chrétien. Si tu m'avais dit la vérité, peut-être t'aurais-je fait grâce, sans t'envoyer chez le sous-préfet. Mais puisque tu as nié, je t'enverrai chez lui avec Laurent Vêng-hoaén.

Et de fait il les fit tous deux emmener sous bonne garde chez le sous-préfet de Hoâ-yâng. Quel fut le contenu de l'interrogatoire chez lui et chez d'autres fonctionnaires auxquels ils furent amenés par la suite ? Que répondirent-ils ? Je n'en peux rien savoir de certain, car aucun chrétien n'est allé là-bas s'y informer. Selon certaines rumeurs toutefois, Joseph Tcháo et Laurent Vêng-hoaén auraient affirmé avoir abandonné la religion chrétienne, eux-mêmes ainsi que M. Soū, dès l'époque du gouverneur général Nghiên Kêng-yaô ; ils l'auraient attesté par écrit.

Ensuite Laurent fut remis en liberté ; comment cela se fit-il ? Je n'en sais rien. Il était en tout cas dans les bonnes grâces des fonctionnaires, au point que le préfet de Tchîng-toū l'aurait, dit-on, reçu à sa table et qu'il aurait confié au sous-préfet de Kîn-thâng le soin de trouver un moyen pour que le jeune homme pût acquérir une dignité quelconque ; et même, le sous-préfet d'ÿ-pîng-hièn, nommé Thiên, lui aurait fait cadeau d'un cheval au nom de l'ancienne amitié qu'il entretenait avec M. Soū, et puisqu'il était son fils.

Revenons aux chrétiens de Hiá-ss-hiâng et de Chouāng-mông-tseù qui avaient été convoqués chez le sous-préfet de Kîn-thâng ; on ignore là aussi quelles questions leur furent posées et comment ils y répondirent. On rapporte toutefois qu'ils déclarèrent en bloc être chrétiens à la suite de leurs parents ; Joseph Yén Thiên-yeóu aurait été le seul à recevoir cinq soufflets de la part du sous-préfet pour avoir soutenu qu'il avait été instruit de la religion chrétienne par MM. Basset et de la Baluère de bonne mémoire. Ensuite on exigea de chacun un acte d'apostasie et ils furent tous renvoyés chez eux.

Après ces événements, la famille de Jean Yén Chý-fân se réinstalla dans l'église de M. Mullener ; elle y habitait depuis plusieurs années selon un arrangement prévu par M. Soū et elle y resta jusqu'au moment où elle en fut expulsée par un commissaire comme on le verra plus loin. Après les confiscations opérées par le sous-préfet de Kîn-thâng, ce Jean Yén transporta dans sa maison de Chouāng-mông-tseù toutes les affaires du très illustre évêque qui avaient été épargnées. A ce que l'on dit, ses fils transformèrent les surplus blancs, les nappes d'autel et les chasubles de soie en vêtements, ceintures et chaussures à leur usage, sans aucun doute avec le consentement de leur père. Ils vendirent ce qu'ils purent vendre et dépensèrent à qui mieux mieux pour leur usage personnel l'argent tiré de la vente des biens de l'église dont ils étaient dépositaires.

Or on se mit à entendre dans l'église, chaque nuit, des bruits intenses et anormaux ; on aurait dit que les fonctionnaires en fracassaient les portes et venaient piller une seconde fois l'église, dans un déchaînement d'armes et de chevaux, dans le fracas des vases et de la vaisselle brisée. Cela commençait à la tombée de la nuit et durait jusqu'au matin. Les membres de la famille en furent épouvantés, et particulièrement la femme de Lucien qui en tomba malade ; après deux mois d'angoisse, dans l'impossibilité de se remettre, elle se résigna à quitter les lieux pour retourner dans sa maison personnelle ;

mais les autres restèrent dans l'église. Ce vacarme commença le jour du pillage et se poursuivit jusqu'au début du mois d'octobre 1747, chaque nuit.

Finalement, le 25^{ème} jour de la huitième lune, vers midi, un charivari inouï se fit entendre près du fourneau de l'église : c'était comme une cacophonie de trompettes, de tambourins et de coups frappés sur des gongs de cuivre, ceux qu'on appelle communément *tûng-lô* ; tous ceux qui étaient assis auprès du fourneau se réfugièrent terrifiés dans la salle principale et même les chiens de l'église excités par le vacarme se mirent à aboyer frénétiquement. Ce fracas s'étendit progressivement du fourneau au réfectoire proche de la cuisine, puis à la chambre de Lucien, au cellier, à la salle principale et enfin aux moulins... peu à peu il s'éloigna et on ne l'entendit plus. Mais au même moment il se reforma sous les pieds de quatre chrétiens qui moissonnaient dans un champ devant l'église. Epouvantés, ils allèrent chercher la machine en bois carrée, que l'on appelle *paén-t'ûng*, et qui sert à faire tomber les graines ou à lier les gerbes ; ils les traînèrent jusqu'à l'endroit d'où sortait le bruit dans l'espoir de l'étouffer. Mais rien n'y fit, le vacarme continuait. Alors, terrorisés, les moissonneurs abandonnèrent leur récolte dans le champ et coururent se réfugier dans l'église. Le vacarme se fit entendre pendant environ une demi-heure ; il était si violent que des voyageurs qui marchaient sur le versant opposé de la montagne l'entendirent et se demandèrent pleins d'étonnement : « Les chrétiens ne pratiquent pas la magie, ils n'utilisent pas comme nous la trompette, les tambourins et les autres instruments ; comment se fait-il que l'on entende aujourd'hui pareil vacarme dans leur église ? » Le sous-diacre Venance Yén, qui m'a rapporté ces événements, pense qu'ils ont leur origine dans la profanation des reliques sacrées que l'on a dispersées aux quatre vents.

En 1746, après sa libération, Laurent Vêng-hoân avait vendu pour 130 onces d'argent une partie du domaine appartenant à l'église de Hiá-ss-hiâng. C'étaient des terres que M. Soû avait achetées trois années auparavant, si je ne me trompe, après la mort de M. Mullener. De nouveau, cette année (1747), il en vendit une autre partie pour 100 onces. Il ne toucha toutefois qu'une avance de 20 onces, et il semble qu'il ne recevra la totalité du paiement que lorsque l'acheteur entrera en possession du bien. C'est ce précédent qui, à mon avis, en encouragea d'autres à vendre pièce par pièce, au gré des opportunités, les biens de l'église qui leur avaient été confiés ou les affaires de M. Mullener dont ils avaient la garde ; on occupe de même des lieux qui appartenaient à l'église.

Ainsi, dans la montagne de Chouāng-mông-tseù, Jean Yén vendit des arbres et un buffle appartenant à M. Mullener ; Lioû Tseù-tsún vendit des planches destinées à la fabrication de cercueils et du bois de construction, acquisitions du révérend père Scifone ; il aurait également dépensé pour son propre usage les revenus annuels tirés de la location du domaine. Thāng Chý-vêng vendit des fagots et du bois de chauffage coupés sur le domaine. Hiù Tchūng gagna pour 16 onces d'argent à un fermier à lui une partie du domaine que lui avait confiée M. Soû (il devait, en tant que serviteur, en percevoir le loyer pour assurer sa subsistance). Il autorisa même ce fermier, un païen de surcroît, à loger dans l'église de Hiá-ss-hiâng avec sa femme et ses fils. Un chrétien protesta hautement pour contrecarrer ce projet, parce que les liens qu'entretient ce Hiù Tchūng avec la femme dont je viens de parler sont un objet de scandale pour les chrétiens depuis de nombreuses années. Enfin, Lucien Yāng Vêng-siang fit tout pour s'approprier une autre partie du domaine de l'église où il creusa même un réservoir d'eau.

Voilà comme chacun prétendait tirer profit des biens de l'église. C'est alors que Laurent Vêng-hoaén, suivant en cela les conseils de Hiù Tchūng qui l'influçait en tout, porte devant le sous-préfet une accusation contre trois des personnages cités ci-dessous – il ne parle pas des autres – pour complicité dans la spoliation de son héritage (*hò-thûng-kāng-p'ién*). Le sous-préfet donna suite à sa plainte et envoya des hommes chercher les trois accusés pour tirer les faits au clair – le premier, Yén Chý-fân, eut peur d'être condamné, ainsi que les deux autres, au supplice du *kiă-kouén* ; tous trois donc, de leur propre mouvement, présentèrent au sous-préfet un écrit rédigé en commun par lequel ils affirmaient qu'un héritage d'une valeur de 1000 onces d'argent leur avait été transmis par Soū Hông-hiáo (M. Soū). Laurent saisit l'occasion et présenta au sous-préfet un inventaire des biens perdus pour qu'ils fussent réclamés aux accusés.

Devant la gravité de la situation, le chef de toute la montagne de Chouāng-mông-tseù, Ignace Ts'ien Yùn-hoēy, un homme bien introduit auprès du sous-préfet, persuada les deux parties de régler le différend à l'amiable. On conclut un accord, le sous-préfet en fut informé et le lendemain matin il les convoqua tous. On dit qu'il adressa ces reproches à Jean Yén Chý-fân :

- Tu ne manques pas de culot ! Tu affirmes sous vergogne que Vêng-hoaén n'est pas le fils de Soū Hông-hiáo – tu l'as déclaré devant moi au moment de la confiscation des biens de l'église – et pour cette raison tu traites de vauriens (*kouāng-kouén*) aussi bien Hiù Tchūng, le serviteur de M. Soū, que son fils Vêng-hoaén ; pour toutes ces paroles tu mériterais quelques dizaines de coups de bâtons.

A ces reproches Jean Yén Chý-fân répondit :

- Vêng-hoaén n'est pas le fils naturel de M. Soū, il a été adopté.

Le sous-préfet répliqua :

- Fils naturel, fils adopté, ou ramassé d'une manière ou d'une autre sur la voie publique, quelle importance ? C'est son fils.

Puis il se tourna vers Vêng-hoaén :

- Montre-moi tes titres de propriété.

Vêng-hoaén en présenta immédiatement trois : celui de l'église de Hiá-ss-hiāng, celui de domaine de Kouá-pàng-chaën et celui du domaine acheté trois ans plus tôt par M. Paul. Le sous-préfet les regarda :

- Tu as déjà vendu deux lots ?

- Non, j'en ai donné une partie en gage pour subvenir à mes besoins.

Le sous-préfet se tourna vers l'acheteur Tsiàng Khý-laò :

- Je sais que tu as acheté ces terres.

- Loin de moi cette idée, Monsieur ! Vêng-hoaén avait des besoins impérieux d'argent pour se marier et il ne pouvait s'en procurer ailleurs ; alors il m'a donné ces terres en gage.

- Ne me trompe pas, dit le sous-préfet à l'acheteur, je sais très bien que tu as acheté ces terres. Tu prendras des dispositions - c'est un ordre - pour que les contrats de vente conclus entre vous soient le plus vite possible garantis par mon cachet.

Et il ajouta pour Vêng-hoaén :

- Deux lots ont déjà été vendus ; tu as suffisamment pour vivre ; ne va pas te mettre en tête de vendre encore une partie du domaine que ton père t'a préparé depuis longtemps et ne dilapide pas la totalité de son héritage.

Ceci dit, le sous-préfet ordonna au chef du village de Hiá-ss-hiāng et aux anciens de rechercher consciencieusement dans la maison et la famille de Yén Chý-fân tous les objets consignés sur la liste de Vêng-hoaén en vue d'une restitution. Après le jugement et conformément aux ordres du sous-préfet, on entreprit devant les témoins cités plus haut le compte des dettes comme suit :

Yén Chý-fân, tout d'abord, qui devait 50 hectolitres (*tán*) de grains en restitua 30 et Vêng-hoaén lui abandonna le restant ; en échange du buffle qu'il avait vendu, il versa 10 onces et 5 mas d'argent, ainsi qu'une vingtaine de vêtements, je ne sais lesquels. Les témoins lui accordèrent un délai pour la restitution progressive du restant.

Lieoû Tseù-tsún qui devait 24 taëls d'argent en restitua 15 ; Vêng-hoaén lui fit grâce du reste.

Kh'āng Chý-vêng avait vendu des fagots et du bois de chauffage, mais l'acheteur ne les avait pas encore emportés et n'avait par conséquent pas payé la facture ; aussi on n'arrêta rien contre lui. On ne parla pas non plus du vaurien Hiù Tchūng.

Trois jours après leur retour du tribunal, peut-être sur les conseils de Laurent Vêng-hoaén et de Hiù Tchūng, le chef du village et les anciens se rendirent à l'église de Hiá-ss-hiāng sous une pluie battante et ils en expulsèrent Jean Yén Chý-fân et sa famille : ils installèrent à sa place Baptiste Lieoû, un vieillard de plus de quatre-vingt ans qui servait l'église depuis plus de 30 ans et Benoît P'êng, un simple d'esprit qui s'était attaché à cette même église depuis de très nombreuses années.

Selon certains, Laurent Vêng-hoaén, se voyant sorti victorieux de ce procès, en préparerait un autre contre son beau-père Joseph Tcháo au sujet des terres de M. Mullener achetées au marché de Tchūng-hô-tchāng ; mais cette affaire n'est pas encore parvenue jusqu'aux juges et il n'est donc pas possible d'avancer de certitude à ce sujet. J'ai aussi entendu dire qu'en attendant, il envisage de vendre un autre domaine situé sur la montagne de Chouāng-mōng-tseù : son but est d'en tirer une somme suffisante pour acquérir le titre honorifique de *kién-sēng* et il forme le projet de rétablir au même endroit le portique devant l'église qu'on a fait tomber l'année dernière à la demande du révérend père Scifone.

Voilà les événements que le sous-diacre Venance Yén, qui vit toujours dans le village de Hiá-ss-hiāng, m'a rapportés le 10 novembre 1747. Depuis, j'ai entendu dire que Laurent Vêng-hoaén veut déménager avec sa femme Quinte Tcháo dans l'église de Hiá-ss-hiāng pour la protéger, selon lui, des usurpateurs. Pourquoi fait-il cela ? Qu'a-t-il vraiment dans l'esprit ? Je ne le sais pas. En tout cas, il répète partout auprès des chrétiens qu'il se démène dans l'intérêt de l'Eglise.

LE DESHONNEUR DE JOSEPH TCHAO

On se souvient que Joseph Tcháo, après son arrestation et sa comparution devant les fonctionnaires, avait renié sa foi à plusieurs reprises et publiquement ; dans sa maison, il avait remplacé les images saintes par des idoles ; il avait à maintes reprises pris à partie ses deux filles et ses deux belles-filles, alternant menaces et injures, pour les amener à l'apostasie ; enfin, dans un total mépris pour la prescription du jeûne pendant le Carême, il décida sans l'ombre d'un scrupule de marier ses deux filles justement pendant le temps du Carême et de préparer un festin le même jour pour toutes deux. Mais personne ne peut s'opposer à Dieu tout-puissant et à son jugement impénétrable : sans attendre le jugement dernier, il a voulu dévoiler certains péchés pour le châtement des pécheurs et ainsi il a permis que Joseph Tcháo et ses filles fussent l'objet d'une honte inimaginable aux yeux des chrétiens comme des païens de la ville.

En effet sa fille aînée qui avait depuis dix ans consacré sa virginité à Dieu, après avoir, selon eux, obtenu l'année précédente une dispense du très illustre et révérend évêque d'Ecrinée, fut donnée en mariage à un jeune homme païen le 22 février de cette année ; mais auparavant, un médecin païen avait utilisé des drogues pour tuer trois enfants qu'elle portait et pratiquer l'avortement. Le jeune époux comprit après la nuit de noces que sa femme n'était plus vierge, loin de là, et décida de la ramener sur le champ chez son père et de la répudier ; mais sa mère l'empêcha d'exécuter son projet, parce que c'était une honte pour les deux familles.

La seconde fille de Joseph était fiancée à Laurent Vêng-hoaén ; la nuit où se préparait le festin de noces des deux sœurs, à l'étonnement général, elle se mit à pousser de grands cris, en roulant dans son lit sous l'effet d'atroces douleurs au ventre. Alertées par le bruit, deux de ses belles-sœurs et des voisines païennes se précipitèrent ensemble à son chevet pour savoir ce qui causait ces cris : elles la trouvèrent en plein travail d'accouchement ! Il est facile d'imaginer de quelle honte et de quelle humiliation toute la famille se trouva submergée : le père de la jeune fille, Joseph Tcháo, terrassé par la fureur, perdit connaissance et tomba à terre, comme mort ; il ne retrouva la conscience que trois jours plus tard. Entre-temps, on fit venir le médecin qui s'occupa de la jeune femme : le bébé vint au jour et fut immédiatement supprimé, bien évidemment pour éviter que sa naissance se rendît public le déshonneur. Enfin, on fut contraint de repousser bien à contrecœur le repas de noce au 2 avril, après Pâques, le temps que la jeune femme se remît de ses couches. Pour éviter le scandale, on déclara qu'elle avait été gravement malade et que c'était la raison pour laquelle son repas de noce avait été retardé.

A partir de ce moment, ce furent dans la famille de l'apostat des manifestations de rancœur et d'hostilité, des disputes, des injures, des reproches, des conflits et des querelles ; on en voulait tantôt à Paul Soū, dont on faisait la source des malheurs, tantôt à Vêng-hoaén, son fils adoptif, dont on faisait le corrupteur de la famille. Et sur ce point, il ne semble pas qu'ils aient eu tort ; deux ans auparavant, en effet, pendant que je visitais la Mission de ces Messieurs italiens avec la permission formelle de notre très illustre supérieur, j'avais été informé par des chrétiens que Vêng-hoaén cherchait un moyen pour supprimer un enfant dans le ventre de sa mère et épouser une jeune fille

qu'il avait déflorée. J'en avais d'ailleurs discrètement informé M. Paul Soū, mon ami intime, avant que ne survinssent ces scandales. Quoi qu'il en soit, ce déshonneur maintenant connu partout a causé un tort non négligeable au nom même de chrétiens et à nos écoliers.

Pour que le lecteur de ce Journal se fasse une idée plus claire de Laurent Vêng-hoaén, il me paraît nécessaire de rajouter ici quelques détails à son sujet. Ce jeune homme originaire de la province de Pékin - son nom véritable est Ly - fut vendu enfant pour 40 onces par son père à M. Pedrini de bonne mémoire ; comme il paraissait intelligent, il fut envoyé il y a huit ans par ce même M. Pedrini dans notre province du Ss-tchuën, auprès du très illustre M. Mullener de bonne mémoire, pour y faire des études ; il fut ensuite adopté par M. Paul Soū et il fréquenta avec lui les prétoires et les fonctionnaires ; il était donc connu du personnel qu'on y trouvait et des sous-préfets de la ville de Kīn-thâng et sous la protection de leurs conseillers qui étaient des amis de M. Soū ; finalement, lorsque vint la persécution, comme il ne restait aucun missionnaire italien, il s'arrogea le droit de disposer de tout à sa fantaisie en tant que maître légitime et, pour le moment, il n'est pas venu me voir. La situation empirant de jour en jour, il n'y a à mon avis qu'un seul remède : il faut que M. Paul revienne le plus rapidement possible dans notre province pour le bien de son église et des chrétiens et pour remédier aux dommages temporels et spirituels qu'ils ont subis.

Pour en finir avec le chapitre des malheurs, il y avait des boutiques que le très illustre évêque d'Ecrinée avait, en signe de paix, cédées au très illustre M. Mullener ; la famille Heoû, qui les avait déjà mises en gage, a fini par les vendre sans me consulter et malgré mon opposition.

Le lecteur de ces pages verra lui-même, dans sa sagesse, si ces informations doivent être portées à la connaissance des Messieurs italiens, et particulièrement à celle du père Miralta.

PERSECUTION DES CHRETIENS DE SIN-TOU-HIEN

A la 7^{ème} lune de l'année 1746, le sous-préfet de la ville de Sīn-toū fit convoquer quatre chrétiens qui dépendaient de sa juridiction et il les interrogea sur leur religion ; il s'agissait de Jean, Antoine et Paul Yâng, et de Benoît Hô qui venaient du village de Hoëy-ts'un. Après l'interrogatoire, on fit grâce à Paul qui était bachelier ; les trois autres reçurent 10 coups de bâton et chacun fut envoyé chez lui sans avoir à signer d'acte d'apostasie.

Le 5^{ème} jour de la neuvième lune, le chef de famille Baptiste Yâng était chez lui quand tout à coup survinrent un officier et le commissaire de police (*poù-yâ*) de Sīn-toū, avec une escorte et des personnalités du village au nombre de sept, pour perquisitionner dans sa maison. On les soupçonnait d'avoir encore des livres en leur possession malgré une confiscation antérieure. Ils fouillèrent soigneusement toute la maison et emmenèrent Baptiste Yâng ainsi que quatre autres chrétiens chez le sous-préfet.

Le septième jour du même mois, le sous-préfet interrogea un à un chacun des chrétiens au sujet de sa religion. On appela d'abord Baptiste et on lui demanda où il avait été instruit de la religion chrétienne et par qui. Il répondit :

- Mon fils aîné Paul, peu après l'obtention de son titre de bachelier, alla visiter une famille chrétienne, les Lieoù ; il en rapporta de livres que je lus et relus pendant six mois. Cette lecture m'a dévoilé la vérité de la religion chrétienne et je l'ai reconnue, ainsi que toute ma famille. Plus tard, j'ai vu les cérémonies de sépulture dans cette même famille Lieoù, j'ai entendu les instructions de maître Soū Hông-hiáo (M. Paul) et j'ai embrassé cette religion, comme étant la seule vraie, avec toute ma famille ; elle a d'ailleurs été prêchée par des maîtres européens, MM. Basset et de La Baluère, à la suite d'un édit de l'empereur Khāng-hỹ.

- Avez-vous un chapelet ? Récite-le devant moi.

- Je ne peux le réciter sans lire.

- Vos femmes, qui ne savent pas lire, le récitent bien ; comment se fait-il que tu aies besoin d'un livre ?

- Les femmes qui le peuvent le récitent ; les autres n'y sont pas tenues.

- Sur un feuillet saisi dans ta maison, de ceux qu'on appelle communément *thūng-kūng-tān*, il est question d'un certain Louis Loũ (le très illustre M. Maggi), chef de votre Société et à la fin de ce feuillet, j'ai lu ces mots : « on demande au nom de la communauté toute entière... » Je me pose la question : combien sont vos associés et qui sont-ils ?

- Ce Louis Loũ était un chrétien d'une autre province et il est mort loin d'ici ; c'est pour le repos de son âme que l'on demande aux chrétiens de prier Dieu, où qu'ils habitent, pour l'absolution des péchés de sa vie.

- Quel péché un homme commet-il pendant sa vie ?

- Seul le sage est exempt de péché ; le juste lui-même pêche sept fois par jour, mais légèrement ; combien plus nous autres qui n'avons pas renoncé au monde.

- Récite ta prière.

Baptiste récita le Notre Père et l'expliqua aussi simplement qu'il le pouvait ; un greffier notait par écrit tout ce que disait Baptiste, sur l'ordre du sous-préfet.

- On dit que chaque jour, matin et soir, vous priez Dieu, hommes et femmes ensemble ; que le soir vous allumez la lumière pour prier ensemble mais qu'après la prière vous éteignez tout et commettez avec les femmes des actes honteux et abominables ; ce que l'on dit de vous est-il vrai ?

- Vous qui êtes plein de sagesse, vous qui portez la responsabilité de toute la ville, comment nous croyez-vous capables d'actes que même les bêtes ne commettent pas ?

- Admettons que l'on ne parlait pas de vous mais d'autres sectes perverses ; mais alors pourquoi, dis-moi, la femme du troisième fils de la famille Lieoù vous a-t-elle accusés devant moi d'un crime aussi énorme ?

- A cela je ne peux absolument pas répondre.

Le sous-préfet fit ensuite appeler Jean, le second fils de Baptiste Yâng, et le réprimanda :

- Je t'ai déjà fait frapper à cause de ta religion, pourquoi as-tu, en dépit de mon interdiction, prié à nouveau dans ta maison, tel jour, avec Jacques Lieoù Tsoù-sỹ ?

- Je n'ai pas du tout prié avec lui ce jour-là.

Il l'affirma six fois solennellement et fut pour cela frappé trois fois de trente soufflets. En fait, il avait été dénoncé par un voisin païen qui avait avancé une date erronée ; mais il était tout à fait vrai que Jean avait prié un dimanche avec Jacques. Comme l'adversaire de Jean maintenait fermement la date indiquée, ce dernier reçut 15 coups de bâton en plus des soufflets.

Ensuite Jacques Lieoù Tsoù-sỹ fut conduit devant le sous-préfet ; comme il avait déjà été interrogé à maintes reprises en d'autres occasions, il fut jeté en prison sans interrogatoire supplémentaire en compagnie de Baptiste Yâng et de son second fils Jean. Cinq jours plus tard, tous trois furent renvoyés chez eux contre le versement d'une somme d'argent. Michel Lieoù fut lui aussi cité à comparaître au tribunal du sous-préfet :

- Pourquoi embrasses-tu la religion chrétienne ?

- Parce que de son vivant, mon père s'en est instruit en ville la 43^{ème} année du règne de l'empereur Khāng-hỹ et qu'il nous l'a transmise, à nous ses fils et à toute sa famille.

- Qu'est-ce que ton père vous a laissé comme signe ou symbole de la religion chrétienne ?

- Il nous a laissé les dix commandements de Dieu et la prière du Notre Père.

- Récite.

- Pater noster... *etc.*

- Les paroles qu'il prononce sont-elles les mêmes que celles que d'autres ont déjà récitées ? demanda le sous-préfet à son greffier.

- Oui, ce sont les mêmes.

- Je sais que vous ne rendez de culte qu'au Ciel ; mais ne pas rendre de culte aux parents et aux princes, c'est un comportement de bête sauvage et non d'homme. Pourquoi n'avez-vous pas chez vous des tablettes des ancêtres ?

- Nous, les chrétiens, nous n'en avons jamais eu, suivant l'enseignement de nos parents ; mais la religion chrétienne nous enjoint expressément d'honorer nos parents, après Dieu, de faire le bien, de fuir le mal.

- Toi qui es un lettré et te glorifies du titre de *lý-yuên*, c'est ton devoir d'honorer tes parents et de placer chez toi des tablettes des ancêtres.

Michel ne répondit rien de plus aux dernières paroles du sous-préfet ; on le renvoya et il partit. Mais à la troisième lune de cette année (1747), à la suite de querelles qui s'étaient déclarées, ou plutôt ravivées entre la famille Lieoù et des voisins païens, ces dernières

présentèrent au sous-préfet un livre chrétien pris on ne sait où ; ils soutenaient qu'il venait de la table et de la maison de Michel Lieoù. Immédiatement, le sous-préfet fit convoquer ce dernier et lui reprocher son obstination coupable :

- Je vous ai déjà, en d'autres circonstances, imposé de m'apporter tous les livres chrétiens en votre possession ; c'est à cette condition que vous étiez libres de pratiquer votre culte sans encourir les châtimens qui s'appliquent à ceux qui désobéissent ; comment se fait-il qu'après ma nette prise de position on trouve ce livre chez toi, sur la table ?

- C'est bien là un livre chrétien ; mais il ne vient pas de ma table ni de ma maison ; d'ailleurs ni moi, ni mon épouse ni aucun de mes domestiques ne saurait dire comment, ou quand, ou par qui ce livre aurait été subtilisé ; ou alors il faudrait admettre que, profitant de notre sommeil et de celui des chiens, quelqu'un est entré chez moi à la dérobée et sans témoin, ce qui est le fait de voleurs sans scrupules.

Le sous-préfet ne prêta pas attention aux paroles de Michel et il ordonna à son greffier de le faire étendre sur un banc et frapper de 30 coups de *kiaý-fāng*. Ensuite il se tourna vers lui :

- Sache bien que je t'ai fait frapper aujourd'hui allongé sur le banc par égard pour ton titre de *lý-yuên* ; si à l'avenir tu commets quoi que ce soit d'illégal, ma volonté est que tu sois frappé couché à terre, les jambes dénudées, comme un homme du peuple ; sois-en sûr.

Sur ce, il ordonna à tous les accusés de se retirer, étant donné qu'ils lui avaient fourni un acte d'apostasie ; pour autant, comme ils l'ont affirmé devant moi à plusieurs reprises, ils n'ont en rien renié leur foi dans cet écrit, mais en tant que chrétiens ils ont pu promettre « qu'ils ne suivraient aucune religion perverse ».

LES PERSECUTIONS A FOU-TCHEOU

Il y a cinq ans, du vivant du très illustre et révérend M. Mullener de bonne mémoire, un chrétien avait été baptisé dans son église de Hiá-ss-hiāng ; il s'appelait Ts'ing et il était originaire de la ville de Oú-tchouën dans la province du Kouéy-tcheou ; il repartit chez lui pour faire du commerce et rencontrer un jour dans sa ville natale une femme païenne, épouse d'un soldat nommé Ts'âo, qui était tourmentée par un démon ; il affirma qu'elle ne pourrait en être libérée que par des chrétiens jouissant du titre de *kioú-chý-ts'êu-mêng*. Forts de cette affirmation, les païens cherchèrent et trouvèrent un autre chrétien appelé lui aussi Ts'âo et lui demandèrent de bien vouloir libérer cette femme tourmentée par le démon ; le chrétien refusa de s'acquitter de ce service, par peur

de s'attirer des ennuis. Plus tard, le chrétien Ts'ing confia au soldat Ts'ao le soin de vendre cinq sacs de sel, dont il devait récupérer ultérieurement le prix de vente. Quand le moment prévu pour cette restitution arriva, comme le soldat n'avait pas en mains l'argent en question, ils se querellèrent et portèrent leur différend devant le responsable de la région. Celui-ci trancha l'affaire en faveur du chrétien et le soldat dut restituer l'argent qu'il devait et, à mon avis, se sentit humilié : il en conçut une haine qui n'attendit qu'une occasion pour se manifester.

Cette occasion se présenta l'année dernière (1746), à un moment où sur ordre des plus hautes autorités, les soldats recherchaient les disciples de toutes les religions perverses, dans la province du Kouéy-tcheou comme dans celle du Ss-tchuën. Le soldat Ts'ao dont je viens de parler y trouva l'opportunité de se venger et dénonça à son supérieur à la fois Ts'ing, son adversaire au procès, et Tsiang, un chrétien qui habitait près de chez lui. Tous deux furent arrêtés. Il faut noter ici que ce Tsiang avait été l'époux d'une sœur de Pierre Yeoû, un habitant de Foû-tcheou dans la province du Ss-tchuën, et qu'il était mort avant le début de ces troubles ; c'est donc le jeune frère de ce dernier, un païen, qui se présenta aux autorités sous le nom de son frère défunt ; les deux accusés furent conduits chez le préfet et on leur demanda s'ils étaient chrétiens ; le premier répondit que non, le second reconnut qu'il avait été instruit de la religion chrétienne par son beau-père Yeoû Ts'ouéy-kÿ, lui-même devenu chrétien après avoir appartenu à la secte des *Pě-liên-kiáo*. Quand le sous-préfet l'apprit, il envoya le païen Tsiang lui-même chez Yeoû Ts'ouéy-kÿ avec un homme de sa garde pour tirer l'affaire au clair. En fait, le vieillard chargé d'années et presque infirme avait abandonné la responsabilité des affaires de la famille à son fils aîné Yeoû Touân-ming. Lorsqu'il en fut informé, l'homme de la garde exigea de Pierre Yeoû Touân-ming une disposition écrite par laquelle il attestait que lui-même, son père et sa famille toute entière étaient effectivement chrétiens ; Pierre s'exécuta immédiatement, sans deviner les malheurs à venir. Lorsque son garde lui eut apporté cette disposition, le sous-préfet d'Oú-tchouën le fit suivre à ses supérieurs ; le papier passa du gouverneur de la province du Kouéy-tcheou au gouverneur du Ss-tchuën, avec des lettres demandant aux responsables des régions de la province d'arrêter Yeoû Ts'ouéy-kÿ et les autres chrétiens.

En conséquence, le 14^{ème} jour de la 12^{ème} lune, la XI^{ème} année du règne de Kiên-lông (24 janvier 1747), le sous-préfet de Foû-tcheou reçut de ses supérieurs les directives concernant l'arrestation des chrétiens et il envoya quatre de ses hommes dans un village de montagne de sa juridiction nommé Maô-p'ing ; on y saisit Jean Sün, un catéchiste de plus de soixante-dix ans et son frère cadet Etienne avec deux autres chrétiens ; la nuit même et sous une pluie battante, on les conduisit au prétoire où ils restèrent deux jours enchaînés par des menottes de fer, les *cheou-tcheou*. Au milieu de ces épreuves, le catéchiste Jean Sün se montra le plus constant de tous : en toute occasion, sur la voie publique ou dans les lieux où les chrétiens furent détenus, il ne cessa de prier Dieu, toujours et partout, d'encourager ses compagnons et d'amener tous ceux qu'il avait eus en face de lui à la connaissance de Dieu. Enfin, ils furent conduits au tribunal et on les interrogea un à un sur la foi qu'ils professaient, leur demandant s'ils étaient réellement chrétiens, par qui ils avaient été instruits, qui étaient les autres adeptes de leur religion, combien ils étaient, s'ils connaissaient personnellement tous ceux dont le sous-préfet avait la liste en mains, à quelle image ils rendaient un culte chez eux, quels étaient leurs

livres et leurs prières, qui leur donnait leurs calendriers *etc...* et d'autres questions de ce type.

Voici ce qu'ils répondirent : ils avaient été instruits de la religion chrétienne par Etienne Yâng et leurs parents ; les noms cités par le sous-préfet, ils les connaissaient depuis longtemps comme ceux de chrétiens ; ils achetaient leurs images, leurs livres et leurs calendriers chaque année à des marchands chrétiens ; leurs prières étaient entre autres la récitation des préceptes du Décalogue. Le sous-préfet interrogea Jean Sùn à de très nombreuses reprises, sur ces points et d'autres, mais ne lui infligea aucun supplice. Il chercha à l'effrayer en le menaçant de la torture du *kiă-kouén*, mais le bon vieillard lui fit cette belle réponse : « Même si mes membres sont brisés, même si je suis condamné à mort, je me déclarerai chrétien, et je promets que je ne suivrai jamais une religion perverse. »

Pendant que se déroulaient l'arrestation des chrétiens de Maô-p'ing et leur comparution devant le sous-préfet, d'autres chrétiens furent arrêtés par d'autres gardes dans le village de Hě-t'âng ; c'étaient : le catéchiste Etienne Yâng, presque octogénaire, qui vivait depuis vingt ans auprès des chrétiens dont je viens de parler, ayant reçu de M. Mullener lui-même la mission de veiller sur leurs âmes ; un chrétien de la famille Hoâng - je me souviens de son prénom, Ssi-nan - dans la propriété duquel se trouvait un oratoire construit par les chrétiens du lieu ; Pierre Yeoû Touân-ming, catéchiste lui aussi ; son frère cadet Etienne et son neveu Benoît, le fils de son frère ; enfin on arrêta aussi Venance Jîn. On leur passa des chaînes autour du cou et on les conduisit sous escorte chez le sous-préfet de Foû-tcheoû.

Le 17^{ème} jour de la 12^{ème} lune (27 janvier 1747), ces fidèles du Christ furent convoqués devant le tribunal du sous-préfet ; voici comment chacun répondit aux questions. Le premier fut le catéchiste Etienne Yâng :

- Je suis originaire de la ville de Sseou-chaên-hiên ; je suis devenu chrétien la LII^{ème} année du règne de l'empereur Khâng-hÿ, dans l'église du village de Hoâ-kouâng-leoû quand mes maîtres Moÿ Thiën-tc'hÿ (le très illustre M. Mullener de bonne mémoire) et Pÿ Thiën-siâng (le très révérend M. Appiani de bonne mémoire) enseignaient la religion chrétienne dans la ville de Tchûng-khíng. J'ai moi-même instruit les chrétiens d'ici, et je connais bien leurs noms et leurs personnes.

Par ces paroles, il s'attira la haine de certains d'entre eux. Ensuite le catéchiste Pierre Yeoû, le fils aîné de Laurent Yeoû, répondit que son père, lui-même et toute sa famille avaient été instruits de la religion chrétienne par Etienne Yâng et il reconnut qu'il était chrétien ; lorsqu'il entendit le nom du père de Pierre, Yeoû Ts'ouéy-kÿ, qui se trouvait sur la liste des suspects, le sous-préfet envoya immédiatement, avec une escorte, le commissaire de police (*poû-yâ*) qui était sous ses ordres en le chargeant de lui ramener ce Laurent, blanchi par l'âge, malade et sourd. Ce qui fut fait : dès le lendemain, le vieillard fut amené en chaise par quatre porteurs et conduit devant le sous-préfet qui lui demanda son âge et s'il était chrétien ; il répondit qu'il l'était et qu'il avait 82 ans. Alors le sous-préfet l'autorisa à rentrer chez lui, non sans l'avoir accablé d'injures.

Il renvoya également libres sept autres chrétiens et en garda sept dans des auberges sous bonne garde jusqu'au jour où il reçut de ses supérieurs l'ordre de les relâcher. Enfin, le 10^{ème} jour de la 4^{ème} lune (18 mai), les besoins de l'agriculture se faisant pressants, les fidèles dont je viens de parler obtinrent du sous-préfet la permission de s'en aller et ils

regagnèrent leurs maisons à titre provisoire. Le sous-préfet exigea que l'oratoire construit par les chrétiens fût rendu au plus vite et qu'on lui remît l'argent de la vente. J'ai appris tout cela par des chrétiens de Foû-tcheoû, Pierre Yeoû et Jean Sün.

Tous les autres événements qui sont survenus l'année passée dans notre Mission du Ss-tchuën, j'en ai rendu compte un par un dans différentes lettres envoyées à notre très illustre évêque dans la mesure où ils étaient venus à ma connaissance ; je m'abstiens donc d'y revenir. Je me bornerai à lui rapporter ici ce que j'ai appris pour l'année 1747.

ANNEE 1747

- 15 juin (5 *yuě* 8 *jě*).

J'ai quitté Tchâng-cheou où je résidais jusqu'à présent ; je suis arrivé au village de Sān-túng où j'ai reçu hospitalité de Philippe Tchāng et j'y ai appris que les chrétiens de Tchâng-cheou ont offert 10 onces d'argent au commissaire de police (*poù-yâ*) pour ne pas être inquiétés, ce qu'ils ont obtenu. Pendant l'ensemble de mon séjour dans cette chrétienté, 70 personnes se sont confessées auprès de moi, 50 se sont approchées de la sainte table et 3 petits enfants ont été baptisés.

- 3 juillet (5 *yuě* 26).

A la troisième requête des chrétiens de Fou-tcheou, je me suis mis en route depuis Tchâng-cheou ; par le grand fleuve, je suis descendu jusqu'au village de Líng-chǐ puis j'ai remonté dans une petite barque un de ses affluents pour arriver à Liàng-hoéy-k'eoù, au pied des montagnes. Le lendemain, après 40 lis à cheval dans les montagnes, je suis arrivé chez le catéchiste Jean Sūn. J'y suis resté un mois ; j'ai reçu 60 personnes en confession, dont 50 ont été admises à communier, et j'ai baptisé 6 petits enfants. Il se trouvait là trois chrétiens coupables du crime d'apostasie : par crainte de la persécution, ils ont gardé chez eux jusqu'à aujourd'hui des tablettes portant les inscriptions rituelles *Thiēn-Tý-Kiūn-Ts'īn-Ss* que leurs parents ou amis y avaient apportées et accrochées. J'ai jugé qu'il fallait les écarter de la sainte communion pendant un an ; je leur ai imposé des pénitences adaptées et leur ai demandé de faire disparaître au plus vite les tablettes en question.

J'ai vu également les restes de l'oratoire que les chrétiens avaient construit dans la propriété du catéchiste Jean Sūn, aussi grand qu'un temple païen, et que M. Jean-Baptiste Kou a fait démolir ; à la lumière des événements actuels, je me suis félicité de la sagesse de ce missionnaire. Car si cet oratoire était resté intact jusqu'à aujourd'hui, étant donné que son existence était connue de tous leurs voisins païens aux alentours, les chrétiens du lieu auraient encore plus de difficultés à se dépêtrer des ennuis et vexations des fonctionnaires locaux ; les chrétiens de Hě-t'hāng en font la triste expérience avec l'oratoire de leur village.

- 31 juillet (6 *yuě* 24).

Départ de Maô-p'íng où je me trouvais jusqu'à présent ; les chrétiens m'ont préparé une chaise et m'ont porté à travers les montagnes. Je suis arrivé dans la journée en un lieu voisin du marché de Moŭ-túng (sous-préfecture de Pā-hiēn), où j'ai été reçu chez le chrétien Sīng. J'y ai baptisé un petit enfant avec les cérémonies liturgiques et une femme malade et alitée sans les cérémonies ; j'ai confessé 6 personnes qui ont été admises à communier et j'ai administré l'extrême-onction à deux vieillards malades.

- 7 août (7 *yuě* 2).

J'ai remonté le fleuve pour revenir à Tchûng-khîng-foù ; j'ai logé chez Pierre Lõ où j'ai reçu une lettre d'Etienne Siû, envoyée de Châ-chý le 23 juin, qui m'apprend les nouvelles suivantes :

- 1° Depuis que le P. Beuther, jésuite, a quitté Châ-chý, il n'y a pas eu de violence contre les chrétiens de cette village ;
- 2° Une lettre du P. Neuvialle à Etienne Siû lui apprend qu'à Pékin les missionnaires ne sont pas inquiétés ;
- 3° Le P. Hoâng est arrivé sain et sauf à Macao, mais lors de son passage à Hiâng-chaën le 19^{ème}, 1^{er} jour de la 1^{ère} lune de l'année chinoise actuelle, on l'a emmené chez le sous-préfet où il a été accablé d'injures et frappé de quinze soufflets ; on l'a finalement conduit à Macao sous bonne garde ;
- 4° Le P. Chalier est mort à Pékin le 14 avril de cette année ;
- 5° Les pères Scifone et Maccioni ont quitté Macao pour la Cochinchine lors de la seconde lune de cette année ;
- 6° M. Jean-Baptiste Kouï est resté à Châ-chý avec Etienne Siû plus d'une dizaine de jours, chez Louis Oû, puis il a pris la route de Pékin, bien qu'il sût la mort de M. Pedrini ;
- 7° L'église de Tchâng-tê-foù, qui avait été épargnée par les orages antérieurs, a été finalement occupée par les fonctionnaires l'année passée ;
- 8° L'église des pères jésuites à Châ-chý a été vendue par Louis Oû sur l'ordre du P. Hervieu, supérieur des jésuites français ;
- 9° M. Paul Soû a perdu son temps et sa peine en essayant de récupérer l'argent qu'il avait prêté à un païen, un conseiller des fonctionnaires nommé Chîng ; comme le débiteur refuse de payer sa dette, Paul Soû est parti les mains vides voir le P. Miralta à Macao ; c'est les mains toujours aussi vides qu'il est revenu quelques jours plus tard à Châo-tcheou-foù où il a rencontré M. La Magna avec lequel il a repris la route de Macao ; Etienne Siû dit ne pas savoir quand il reviendra au Ss-tchuën.

- 13 août (7 *yuě* 8).

J'ai reçu des informations selon lesquelles le sous-préfet de Kiâng-tsîn-hiën, nommé P'êng, a de nouveau convoqué à la sixième lune des chrétiens de Chîng-tsông-p'ing qu'il avait déjà contraints à apostasier, une fois l'année dernière et une autre fois cette année aux alentours de Pâques ; il a ordonné que leur acte d'apostasie, qu'on lui avait déjà remis deux fois, fût recopié en quatre exemplaires ; il a également exigé une contribution de trois mas d'argent par apostat pour les frais d'un homme de sa garde qu'il voulait envoyer à ses supérieurs de Tchîng-toû, avec les livres et les images confisqués dans les maisons chrétiennes. J'étais ces temps-ci chez Pierre Lõ comme je l'ai dit, pourvoyant moi-même à mes dépenses de nourriture, ce qui ne m'était jamais arrivé auparavant ; j'ai baptisé deux adultes et confessé plus de 20 personnes dont 15 ont communiqué.

- 20 août (7 *yuě* 15).

Le chrétien Paul Tcheoū exerce la fonction de greffier au tribunal du commandant militaire responsable de la partie est du Ss-tchuēn ; il m'a apporté un courrier que ce dernier a reçu de son supérieur qui gère l'ensemble de la province : on lui donne l'ordre de traquer des fauteurs de trouble qui opèrent sous le nom de *Tý-hîng-kiáo* et qui, selon les affirmations d'un fou, prépareraient une rébellion de concert avec les chrétiens de Lǒ-jáng-keoū. J'ai une copie de ce courrier ; je crains de nouvelles violences à l'encontre des chrétiens et j'ai pris la décision de retourner à Tchîng-toū.

- 23 août (7 *yuě* 18).

Un incendie s'est déclaré dans Tchûng-khíng ; il a fait des ravages de midi à minuit et a détruit le quart des maisons et des boutiques de la partie est de ville, ainsi que de très nombreuses barques amarrées le long du fleuve. A un moment, les flammes redoublèrent de violence et le feu s'approcha de la maison du chrétien chez lequel nous logions ; tous les voisins déménageaient leurs biens où ils le pouvaient et, pour ne pas être asphyxiés par les fumées de l'incendie, nous nous réfugiâmes en pleine nuit avec nos affaires chez des jardiniers chrétiens qui nous apportèrent leur secours. C'est ainsi qu'avec l'aide de Dieu nous échappâmes à l'incendie ; même la maison fut épargnée avec sa protection.

- 28 août (7 *yuě* 23).

Départ de Tchûng-khíng-foù ; voyage en barque avec Thomas Fāng et Pierre Pě, direction Siú-foù ; mais nous prenons beaucoup de retard en route.

- 12 septembre (8 *yuě* 8).

Arrivé à Siú-foù ; j'y ai trouvé les chrétiens dans une grande inquiétude. J'ai appris en les interrogeant que Philippe Thāng, Lucien Mǎ, Benoît Oū, Matthias Lieoú et Matthias Oū, ainsi qu'un catéchumène nommé Tchîng ont été arrêtés avec deux de leurs voisins païens, Tchîng et Yāng, le 13^{ème} jour de la 7^{ème} lune (18 août) ; ils ont quitté Siú-foù chargés de menottes en fer (*cheòu-tcheòu*) et de chaînes et on les a conduits sous escorte à Tchîng-toū ; c'était bien ce que j'avais craint à la lecture du courrier envoyé par le chef militaire général de la province.

Je veux que le lecteur puisse se représenter clairement ces troubles ; en voici donc les causes et le déroulement.

PERSECUTION CONTRE LES CHRETIENS DE LO-JANG-KEOU A PARTIR D'AOÛT 1747

Le 9 juin (5 *yuě* 2), vers six heures du matin, les sentinelles de garde à Kouán-hiēn arrêterent deux voyageurs du Hoū-kouàng nommés respectivement Ouāng Tá-sēng et Tchîng Tchý-p'ing. Comprenant qu'on allait l'interroger et l'arrêter, le premier se mit à

frapper les soldats avec un bâton qu'il avait en mains : il en blessa un grièvement et lui mordit le doigt jusqu'au sang ; puis il tira une sorte d'épée (le bâton lui servait de fourreau) et se mit à en donner des coups en tous sens pour se défendre. Le second criait qu'il était victime de l'adversité et d'un complot. Quand les sentinelles les eurent maîtrisés, elles les conduisirent à leur chef qui les interrogea séparément sur leur identité, leur lieu de naissance, le point de départ et la destination de leur voyage. Chacun répondit à son idée.

Enfin, l'officier demanda à Tchîng Tchý-p'ing de quelle adversité ou de quel complot il se disait victime. Alors ce mauvais sujet, ou plutôt ce fou comme le fit bien apparaître l'interrogatoire, répondit :

- Comme je traversais le village de Pě-chā dans la préfecture de Siú-foù, j'ai vu des hommes qui vivent sous terre ; ils ont un chef nommé P'ân qui habite à Loû-tcheoû. Il a chez lui des livres qui enseignent l'art de se battre, il peut se cacher et marcher sous terre et des hommes sont au nombre de trois cents ou quatre cents ; tous veulent aller au village de Lǒ-jáng-keoû, qui dépend de la sous-préfecture de Ý-ping et de la préfecture de Siú-foù pour mesurer leurs forces avec les chrétiens de ce village. Le chef des chrétiens s'appelle Mâ, ses disciples connus sous les noms de P'ing, Thâng et Oû sont au nombre de soixante-dix ou quatre-vingts ; mais la troupe de ceux qui vivent sous terre est plus forte que celle des chrétiens. Les deux partis veulent s'affronter à propos d'un jeune homme de 17 ou 18 ans, nommé Tchû, habitant actuellement à Koû-pă-váng, dans le Hoû-kouàng, et qui, d'après eux, a des droits à la dignité impériale *etc...*

On peut lire l'ensemble de l'interrogatoire dans le courrier en chinois que le commandant en chef de la province a envoyé au responsable de la partie orientale ; il n'est donc pas utile de tout rapporter en détails et je n'insiste pas.

Après l'interrogatoire des deux prisonniers, l'officier les envoya sous escorte au sous-préfet de Vén-tch'uên-hiën, comme c'est l'usage, avec un écrit consignait leurs aveux. C'est à la suite de cela que le courrier venant du commandant en chef fut envoyé à tous les fonctionnaires civils et militaires : chacun d'entre eux devait rechercher activement ces rebelles dans son district et les envoyer à ses supérieurs après arrestation. Lors du nouvel interrogatoire devant le sous-préfet de Vén-tch'uên-hiën, le fou Tchîng Tchý-p'ing mentionna plusieurs noms de chrétiens comme de païens et précisa leur taille, leur apparence, leur âge au gré de sa fantaisie. Les fonctionnaires donnèrent donc les ordres pour qu'ils fussent tous recherchés, arrêtés et présentés devant eux. Je ne parlerai pas des païens et en viens directement aux chrétiens.

Le fou avait dit :

- Le maître de chrétiens, Mâ, s'appelle Tsín-chaën (進山) ; ses bras droits sont Lieoû, un marbrier originaire de la province du Kouéy-tcheoû, Tchîng Tá-Tchý du Ss-tchuën, et Lieoû Ss-hay ; tous les quatre, brandissant un étendard blanc, sont partis des mines de Kîn-chā-tch'àng dans la province du Yün-nân, à huit ou neuf jours de marche de Lǒ-jáng-keoû, et sont venus dans la famille de Philippe Thâng Hiö-nghing pour y prêcher leur religion.

Au cours de l'interrogatoire, il apparut que ce fou était un voisin de Philippe Thâng, dont le frère aîné avait été catéchumène auprès de l'évêque d'Ecrinée. Il sembla aux

fonctionnaires que ces révélations, même émanant d'un fou, intéressaient la sécurité de l'Empire ; il faut dire que les adeptes des religions perverses ont suscité bien des soulèvements séditions ces deux dernières années ; les responsables de région sont donc très méfiants, car si un incident malheureux se produisait dans les régions sous leur autorité, ils pourraient payer leur négligence de leur tête.

Voilà donc l'événement qui est à l'origine des vexations et des malheurs dans lesquels se débattent les chrétiens depuis quatre mois, et ce n'est pas terminé.

- 25 juillet (6 *yuě* 18)

Le chef de la police de Siú-foù, nommé Tsêng, et l'officier responsable du marché de Hoaên-kiāng envoyèrent chacun un soldat chez les chrétiens de Lǒ-jáng-keoū, avec pour mission de vérifier la véracité des allégations proférées par le fou Tchîng Tchý-p'ing devant les fonctionnaires de Vén-tch'uên-hiën.

- 3 août (6 *yuě* 28)

Ces deux soldats revinrent auprès de l'officier responsable de Hoaên-kiāng en ramenant cinq chrétiens du village en question : Philippe Thâng Hiǒ-nghîng, Joseph Thâng Hiǒ-ghân, Lucien Mâ Yûng-yaó, Matthias Lieoû et Matthias Oû ; il y avait aussi avec eux André, le troisième fils de Philippe. Il a été enrôlé l'année dernière dans la garde du sous-préfet de Y-ping, mais il était rentré chez lui sept jours plus tôt sans en avertir ledit sous-préfet. Les cinq hommes se déclarèrent chrétiens dans une attestation écrite, comme ils l'avaient déjà fait à plusieurs reprises l'année précédente lors d'interrogatoires au tribunal ; en revanche, ils affirmèrent tout ignorer des faits racontés par Tchîng.

- Je sais bien, leur dit l'officier, et depuis longtemps, que vous êtes des chrétiens et des paysans sans histoires ; si j'ai envoyé prendre des informations, c'est pour obéir aux ordres de mes supérieurs, pour le cas où des gens mal intentionnés seraient cachés chez vous. Soyez tranquilles, je vais écrire aux autorités en votre faveur en tenant compte des réponses que vous m'avez faites.

Sur ce, il renvoya trois chrétiens chez eux, mais il fit conduire à Siú-foù Philippe et son fils André sous le garde des deux soldats qui les avaient arrêtés.

- 4 août (6 *yuě* 29)

A Lô-hô-ts'un, marché situé à trois lieues de Lǒ-jáng-keoū, les gardes du sous-préfet de Y-ping-hiën arrêtaient Xavier Oû, Matthias Lieoû, Pierre Thâng, le fils aîné de Philippe ainsi que deux païens. Le lendemain (5 août, 7 *yuě* 1), les mêmes gardes perquisitionnèrent dans les maisons des chrétiens et des païens qui avaient été arrêtés et ils transférèrent les prisonniers à Siú-foù.

- 5 août (7 *yuě* 1)

Le sous-préfet de Y-ping nommé Thiën fit convoquer Philippe Thâng Hiǒ-nghîng et son fils André et leur parla en ces termes :

- Je connais très bien tous vos agissements, à vous les chrétiens ; j'ai donné l'hospitalité à votre maître Soū Hông-hiáo (M. Paul) dans mon prétoire pendant cinq jours l'année dernière et je suis intervenu en personne pour la libération de son fils Vêng-hoaén quand il était emprisonné ; je lui ai même fait cadeau de mon cheval au nom de l'amitié qu'il y a entre nous.

Il s'adressa ensuite à André, enrôlé dans sa garde :

- Si tu avais été ici, auprès de moi, ces derniers jours, je n'aurais pas envoyé d'autres gardes chez toi ; mais tu n'étais pas là et j'ai dû envoyer d'autres personnes pour enquêter sur votre affaire ; je veux que tu retournes vite chez toi pour éviter toute violence de leur part contre les vôtres, et que tu me fasses parvenir les observations.

Après quoi, deux firent une déposition écrite dans le même sens que chez l'officier de Hoaên-kiāng. Puis André prit le chemin de sa maison comme le lui avait demandé le sous-préfet ; mais en chemin, dans le marché de Pě-chú-khỹ, il rencontra les gardes qui avaient été envoyés à sa place ; ces derniers l'arrêtèrent et le ramenèrent à Siú-foù avec les cinq hommes arrêtés le 4 août.

- 8 août (7 yuě 4)

Après l'arrivée à Siú-foù des prisonniers chrétiens et païens, le sous-préfet les convoqua à son tribunal et les interrogea l'un après l'autre, en commençant par Philippe Thâng Hiö-nghîng.

- Y a-t-il chez toi un certain Mâ, qui enseigne votre religion ?

- Il n'y a personne de tel chez moi.

Il posa la même question au chef du village de Lǒ-jáng-keoū :

- Y a-t-il ce genre d'homme chez Thâng Hiö-nghîng?

- Je n'en ai jamais vu.

On interrogea un voisin païen, Yâng Tsién-Kh'ouēy, qui répondit :

- Oui, j'ai vu le maître Mâ, un européen ou un visage blanc, au nez proéminent, à la barbe grise et frisée, âgé de 50 ans environ ; je l'ai vu chez Thâng Hiö-nghîng ; j'ai même discuté avec lui au sujet de sa religion et je me suis mis en colère contre lui dans le feu de la discussion, je ne l'ai pas revu depuis ce temps-là.

- Tu es donc chrétien, toi aussi ?

- Absolument pas.

Mais convaincu par Philippe d'avoir été chrétien pendant un mois au moins, il avoua l'avoir été, mais pas plus d'un mois. Alors le sous-préfet se tourna vers Philippe :

- Ton voisin Yâng Tsién-Kh'ouēy assure qu'il a vu chez toi le maître Mâ, pourquoi le nies-tu ?

- J'avoue qu'un maître Mâ, un marchand de peaux du Yûn-nân, parlant un idiome semblable à celui du Tchě-kiāng, au visage blanc et au nez proéminent, s'est arrêté dix jours chez moi pour se remettre d'une maladie ; il est parti ensuite et n'est jamais revenu ; j'assure qu'il n'est pas chez moi actuellement.

Lorsqu'on interrogea ensuite Louis Mâ, Matthias Lieoû et Matthias Oû, ils déclarèrent qu'ils avaient été chrétiens dans le passé, mais qu'ils avaient cessé de l'être depuis l'édit promulgué par les autorités contre cette religion ; ils dirent ne rien savoir du maître Mâ. Un apostat, Jean Lieoû, déclara que la famille de Thâng Hiö-nghîng était sans aucun doute chrétienne, mais que lui-même ne l'avait jamais été :

- Si Thâng Hiö-nghîng me dit chrétien, c'est une calomnie. J'ignore si le maître Mâ a habité chez lui ou non car étant commerçant, je n'étais pas chez moi à l'époque dont vous parlez ; il vaut mieux poser la question à mon frère aîné.

André T'âng, le fils de Philippe répondit à son tour :

- Il y a un de nos fermiers qui s'appelle Mâ, il a été interrogé récemment par le sous-préfet ; nous n'avons personne d'autre de ce nom.

Il maintint cette affirmation à plusieurs reprises, ce qui lui valut deux fois vingt soufflets ; comme le sous-préfet voyait que, néanmoins, il persistait à répondre la même chose, il le condamna à la torture du *kiă-kouén* pour lui faire peur.

Son frère aîné Pierre fut ensuite interrogé :

- Ton frère, le troisième par ordre de naissance, vient d'être souffleté pour m'avoir trompé ; vas-tu me dire la vérité ?

- Oui, le maître Mâ est bien venu chez nous la septième année du règne de notre empereur ; mais je ne sais pas où il est allé ensuite. "

Alors le sous-préfet dit en conclusion à André :

- Il faut que tu m'amènes ce maître Mâ vivant, ou ses ossements s'il est mort, et depuis l'Europe si besoin est.

- Je vous l'amènerai.

Après cet interrogatoire, le sous-préfet ordonna de garder enfermés toute la journée dans la cour du prétoire Philippe Thâng et ses deux fils Pierre et André, ainsi que le chef du village de Lǒ-jáng-keoû et leur voisin et adversaire Yâng Tsién-Kh'ouëy, jusqu'à ce qu'ils lui eussent indiqué par écrit où était le maître Mâ ; il pourrait ainsi, quand il connaîtrait son lieu de résidence, le faire arrêter et amener par un garde muni d'un ordre exprès. Dans cette situation critique, André fit promettre 60 onces d'argent au sous-préfet, par l'intermédiaire du premier de ses gardes, s'il le déchargeait de l'obligation d'arrêter le maître Mâ. Le sous-préfet accepta la proposition et convoqua dans la nuit tous les prisonniers ; sans faire aucune allusion au maître Mâ, il l'interrogea de nouveau André pour savoir s'il pouvait lui amener d'autres voisins à eux. André

répondit que oui. Entre-temps le sous-préfet interrogea Antoine Lieoû, un banni du Chaèn-s̄y qu'il avait fait venir :

- Je sais que tu es un homme honnête et sincère ; dis-moi, connais-tu le maître Mâ ?

- Je le connais ; je l'ai vu dans la ville de Siú-foù, la septième année du règne de l'empereur Kiên-lông.

- S'est-il rendu chez Thâng Hiõ-nghîng?

- Je ne sais pas.

Le sous-préfet indiqua à Antoine les chrétiens qui se trouveraient là :

- Les connais-tu ?

- Je les ai vus quand je vendais des feuilles de tabac sur le marché de Th'ân-th'eoû ; c'est de là que je les connais.

- Ce maître Mâ, d'où vient-il ? du Chaèn-s̄y ? du Tchě-kiāng ?

- D'après ce que j'ai vu et ce que je sais, ni de l'un ni de l'autre ; il avait plutôt la tête d'un Européen, avec un visage blanc, un nez proéminent, des yeux clairs et une barbe frisée ; il m'a dit à l'époque qu'il allait se rendre à Canton et je ne l'ai plus revu ensuite.

Après cet entretien, le sous-préfet comprit que l'arrestation du maître Mâ serait une affaire très difficile, voire impossible ; aussi il essaya de lui substituer un autre homme portant le même nom. Il fit donc citer devant son tribunal un bonze du Hoû-kouàng qui portait un nom de Mâ et que les païens appelaient également « maître », et il l'interrogea en présence des autres prévenus :

- Es-tu chrétien ?

- Non.

On demanda aux chrétiens s'ils le connaissaient et ils répondirent d'une seule voix :

- Nous ne connaissons pas cet homme.

Le sous-préfet fit pression pour qu'il avouât être chrétien, mais il le nia catégoriquement. Le sous-préfet se comportait ainsi parce qu'il craignait les réactions de ses supérieurs et les reproches de mollesse et d'incompétence dans l'arrestation d'un accusé se cachant dans son district. Il se tourna de nouveau vers Antoine Lieoû :

- Connais-tu Benoît Oû ?

- Oui, il vit en ce moment dans cette ville, dans la boutique de quelqu'un.

Un garde, accompagné d'Antoine, alla immédiatement arrêter Benoît Oû dans la boutique indiquée et l'amena devant le sous-préfet qui lui demanda où il était devenu chrétien et sous quelle influence. Il répondit que c'était sous l'influence de Philippe Thâng Hiõ-nghîng, mais qu'il avait renoncé à cette

religion après l'édit d'interdiction à son sujet. Le sous-préfet savait qu'il mentait et qu'il avait embrassé la foi chrétienne non pas chez Thâng Hiö-nghing, mais au marché de Yeoû-khỹ, dans la sous-préfecture de Kiāng-tsīn qui dépend de Tchông-khíng ; d'ailleurs Philippe reçut plus tard des soufflets pour avoir soutenu la même chose.

- Où exerces-tu ton commerce ?

- Je vends habituellement des feuilles de tabac sur le marché de Lô-hô-ts'un mais je vis chez Thâng Hiö-nghing.

Le sous-préfet lui fit sur-le-champ donner vingt soufflets pour habiter, célibataire, dans une maison où il y a des femmes, au mépris des convenances. Enfin, se tournant vers Philippe Thâng à nouveau.

- Où Benoît Oū est-il devenu chrétien ?

- Chez moi.

Il répondit ainsi pour ne pas contredire Benoît Oū et le répéta deux fois, ce qui lui valut quinze soufflets ; pour finir il déclara ignorer où Benoît était devenu chrétien. Au terme de l'audience, Benoît Oū fut jeté aux fers ; Philippe Thâng Hiö-nghing fut retenu prisonnier en ville après versement d'une caution par des garants ; Pierre, son fils aîné, fut remis en liberté et André fut envoyé, en sa qualité de garde du sous-préfet, arrêter ses voisins païens, Antoine Lioô s'attira la rancune des chrétiens pour avoir, par son imprudence, causé l'arrestation de Benoît alors qu'il était sur le point de quitter la ville.

- 16 août (7 yuě 11)

Sur l'ordre pressant du procureur général de la province (*ghán-tc'hă-ss*), Philippe T'âng, Benoît Oū, Lucien Mâ, Matthias Lioô et Matthias Oū, ainsi que leur voisin païen Yâng Tsién-Kh'ouēy, quittèrent Siú-foù pour la capitale Tchông-toū, chargés de chaînes, pieds et mains entravés par des *cheù-tcheù* de fer ; un commissaire de police (*pou-yâ*) les accompagnait avec une escorte de douze hommes fournie par le sous-préfet d'Û-pīng-hièn. Avant leur départ, le sous-préfet les fit tous venir, il consigna leurs noms dans le courrier qu'il envoyait en réponse à ses supérieurs ; enfin il leur fit la leçon, leur conseillant d'être de bonne foi et d'avouer à ses supérieurs qu'ils étaient chrétiens ; à ces conditions, il ne leur arriverait rien de mal ; si, en revanche, l'un d'entre eux venait à dire qu'il vivait sous terre, ce serait la peine capitale pour eux comme pour lui. Il fit une déclaration écrite dans ce sens, comme on le verra plus bas. Puis il donna des instructions aux gardes et au commissaire de police, leur demandant de ne pas frapper les prisonniers en chemin et de ne pas les charger d'entraves de fer ni aux mains ni aux pieds ; la marche en plein été était déjà difficile, et puis, il connaissait les prisonniers : c'était des gens honnêtes et sans histoires.

- 28 août (7 yuě 23)

Les prisonniers arrivèrent à Tchîng-toū et furent sans délai cités devant le tribunal du *ghán-tc'hă-ss* en présence des sous-préfets de Tchîng-toū-hièn et Hoâ-yâng-hièn ; lors de l'interrogatoire, ils répondirent tous qu'ils avaient été chrétiens dans le passé, mais qu'ils avaient cessé de l'être depuis l'édit officiel de prohibition ; ils ne savaient rien du maître Mâ. Seul, selon les témoignages, Philippe déclara qu'il était encore chrétien et raconta sur le maître Mâ ce qu'il avait déjà dit au sous-préfet de Y-pîng-hièn. Au terme de l'audience, le juge ordonna que les accusés fussent incarcérés à Hoâ-yâng pour y être interrogés à nouveau et successivement par le sous-préfet de Tchîng-toū-hièn puis par le préfet de Tchîng-toū-foù ; on devait ensuite lui faire parvenir toutes les réponses qui auraient été recueillies lors de l'interrogatoire.

- 19 septembre (8 *yuě* 17)

Le sous-préfet de Tchîng-toū-hièn fit convoquer les accusés en question et les interrogea un à un sur leur lieu et leur province d'origine, sur leur famille et sur eux-mêmes ; il leur demanda quand et auprès de qui ils s'étaient instruits de la religion chrétienne et en quelles circonstances ils l'avaient abandonnée après l'édit la prohibant. Lors de cette audience, le païen Yâng Tsién-Kh'ouëy déclara qu'il n'avait jamais été chrétien ; ce n'était que sous la contrainte qu'il avait avoué le contraire devant le sous-préfet d'Y-pîng-hièn. Cela lui valut trente soufflets et le sous-préfet de Tchîng-toū-hièn lui demanda :

- Pourquoi nies-tu devant moi ce que tu as admis devant le sous-préfet de ton district ? Que risquais-tu à avouer que tu n'avais été chrétien que pendant un mois ?

Lorsque ce fut son tour et qu'on l'interrogea sur le maître Mâ, Philippe Thâng Hiö-nghîng répondit qu'un certain maître Mâ originaire du Tchě-kiâng était bien venu chez lui et y avait séjourné une dizaine de jours ; mais il ignorait où il avait bien pu aller ensuite.

Le second jour de la neuvième lune (5 octobre), le sous-préfet de Tchîng-toū-hièn fit remonter les dépositions des prévenus à son supérieur le préfet de Tchîng-toū-foù.

Le 13 octobre (9 *yuě* 10), le préfet de Tchîng-toū-foù, *Lỳ sş foù*, Tchüng-tcheoū et Tseū-tcheoū interrogea les prévenus en présence de plus de dix sous-préfets d'autres villes, en s'appuyant sur le rapport que lui avait fait parvenir le sous-préfet de Tchîng-toū-hièn. Au terme de l'audience, ce préfet donna ses conclusions : On ne devait pas retenir les accusés plus longtemps en prison ni leur imposer des chaînes de fer aux pieds et aux mains ; ils attendraient la sentence définitive des plus hautes autorités dans une auberge quelconque sous la responsabilité de garants.

Tous ces détails m'ont été rapportés par Lin T'âng, son neveu André, le fils de son frère, ainsi que Louis Oū (le père de Matthias) ; les prisonniers sont toujours enchaînés

dans leur auberge. J'ai immédiatement consigné par écrit ces informations le 13 novembre 1747, à Tchîng-toū, le douzième jour de la dixième lune.

*
* *

Voilà, lecteur bienveillant, les renseignements que j'ai peu à peu récoltés sur la persécution qui a sévi au Ss-tchuën ; je n'hésiterai pas à mentionner plus loin d'autres renseignements sur les événements survenus dans des régions que je n'ai pas encore parcourues, si Dieu me garde en vie et dans la mesure de mes moyens. Mais pour le moment je reviens au récit interrompu de mon voyage depuis Tchûng-khîng.

*
* *

- 20 septembre (8 *yuě* 16).

Arrivé à Kiā-tíng ; j'y ai appris le litige qui oppose les chrétiens de Tsáo-yâng-pá, (sous-préfecture de Kiên-ouêy) à leurs voisins païens à propos de limites de propriétés ; les seconds menacent les premiers d'une dénonciation pour christianisme. Mais comme je n'avais personne de disponible à leur envoyer, non plus qu'aux chrétiens de P'êng-chaën, j'ai poursuivi directement ma route vers Tchîng-toū.

- 1^{er} octobre (8 *yuě* 16).

J'y suis arrivé ce matin et me suis réfugié dans la nouvelle maison de la Mission, et cela par nécessité, parce que je ne trouvais pas d'autre endroit pour prendre de repas. Je sais bien que je contreviens en cela aux ordres formels de notre très illustre évêque d'Ecrinée : dans sa dernière lettre, il m'a interdit de m'installer dans cette maison et même à l'intérieur de la ville ; mais nécessité oblige et dispense à mon avis de l'obéissance aux ordres ; par ailleurs, en dehors de moi, personne ne peut rassembler et renvoyer les affaires que m'ont demandées notre évêque et M. de Verthamon, faute de connaître les langues européennes ; de plus, notre évêque m'a clairement confié le soin des chrétiens de cette ville et personne, à part moi, ne peut réclamer l'argent que les chrétiens lui doivent. Enfin, si je m'étais réfugié chez un chrétien à la campagne, je n'aurais jamais eu le calme et la tranquillité nécessaires pour écrire en latin, et n'aurais par conséquent jamais pu consigner par écrit tous ces faits qui, chacun à leur manière, concernent la vie de la Mission et que je relate fidèlement, pour le moment du moins, d'après les rapports de témoins fiables. Donc, tout bien considéré, j'ai jugé préférable de revenir ici pour administrer les affaires de la Mission, malgré l'interdiction de notre évêque, plutôt que de courir de gîte précaire en gîte précaire, surtout dans ces temps

troublés, pour suivre sa volonté ; car aucun chrétien ne m'offre l'hospitalité. J'espère que nos supérieurs européens et chinois ne blâmeront pas ma décision, considérant que toute ma conduite est inspirée non par des préoccupations d'intérêt, mais par celles du bien de la Mission et du salut des âmes.

- 9 octobre (9 *yuě* 6).

Le soldat Jean-Baptiste, que l'on a envoyé il y a un mois prendre son bagage militaire, est revenu sain et sauf de la zone des combats ; il dit que la guerre est particulièrement dure car elle se déroule dans des montagnes très accidentées.

- 10 octobre (9 *yuě* 7).

Benoît Tsēng a la responsabilité de toutes les affaires de notre évêque, qu'il conserve dans sa chambre ; après son départ pour la campagne, mais je ne saurais dire à quelle heure exactement, alors qu'il avait bien fermé et verrouillé la porte de sa chambre, quelqu'un en a fait sauter le pommeau (*mēng-kheou*) avec une tige de fer, mais rien n'a été volé. J'ai donc pensé qu'il fallait mettre en place une haie de bambous pour empêcher ce genre d'intrusions, sur le côté est de la propriété et de la maison, là où Thomas Yě a habité avec sa femme et ses enfants jusqu'à sa mort.

- 12 octobre (9 *yuě* 9).

La famille Heoû est tombée dans une misère noire (elle se ruine au jeu et dans les excès de boisson), ce qui l'a amenée à donner en gage l'année dernière et à vendre cette année des boutiques appartenant pour partie à eux et pour partie à M. Mullener ; dès que je l'ai su, j'ai fait venir Marc et Baptiste et je leur ai déclaré, aussi solennellement que je le pouvais et le devais, qu'ils ne pouvaient en conscience se conduire de cette façon sans commettre une très grande faute, un vol, et que s'ils continuaient dans cette voie, je leur interdirlais les sacrements ; j'ai ainsi suscité une haine rancunière chez la vieille veuve, comme si je voulais faire périr toute la famille dans la misère et le malheur, alors que Baptiste, qui est un homme jeune, préfère jouer et dormir toute la journée plutôt que de gagner leur subsistance en travaillant. En attendant, ils gaspillent jour après jour en bois de chauffage la haie qui longe le mur de la Mission (celle de Koù-leoû-kiaÿ) pour la protéger du vent et de la pluie, ainsi que tout le bois qu'ils peuvent arracher ou déraciner ; si Baptiste Lÿ lui en fait le reproche, la veuve lui rétorque : « Ce n'est pas ton bois que l'on brûle, c'est celui des prêtres, qu'est-ce que cela peut te faire ? »

- 14 octobre (9 *yuě* 11).

Thomas, un cousin de Michel Ouâng du côté paternel, se familiarise depuis un an environ avec la foi et il a appris le catéchisme ; il est venu me voir et je lui ai administré le sel béni et l'huile des catéchumènes ; ce jeune homme s'était fiancé avant mon retour avec la belle-fille de Martin Yâng nommé Thérèse.

- 23 octobre (9 *yuě* 20).

Visite à notre cimetièrre et réfection des tombeaux de MM. Jacques d'Artigues et Antoine Tàng, et de celui de l'acolyte Lin Tchāng.

- 24 octobre (9 *yuě* 21).

Pierre Tchāng, un jeune homme originaire du Kiāng-sŷ, est mort des suites d'une maladie, à quatre heures de l'après-midi, après avoir reçu les sacrements de pénitence et d'extrême-onction ; nous l'avons enterré le lendemain dans notre cimetièrre. Je n'ai pas pu lui administrer le saint viatique car le lieu où nous étions ne s'y prêtait pas et il y avait là son oncle, qui est païen.

- 30 octobre (9 *yuě* 27).

Jean-Baptiste Yang Sān-yê et son second fils, Jean, sont venus me voir depuis la montagne de Chouāng-mông-tseù et ils ont tous deux reçu les sacrements de la pénitence et de l'eucharistie ; c'est par eux que j'ai appris les persécutions de Sîn-toū-hièn dont j'ai parlé plus haut.

Le soir, j'ai invité nos trois voisins Liù, Kaō et Tchoū à boire une coupe de vin en signe d'amitié ; nous avons bu à mon tour de Tchûng-khíng sur lequel ils m'avaient déjà posé bien des questions, à l'examen militaire que notre voisin Kaō s'apprêtait à passer et surtout à la préservation de cette maison jusque-là épargnée par les violences, les pillages et la malveillance de tous nos ennemis, et en particulier de certains apostats dont je crains énormément la trahison dans les tempêtes de la persécution.

- 31 octobre (9 *yuě* 28).

Les femmes de la famille d'Ambroise Yāng, la grand-mère, les épouses et les filles des fils et petits-fils, sont venues me voir pour recevoir les sacrements ; je leur ai bien montré à toutes et à chacune en particulier l'horreur de l'apostasie à laquelle s'est laissé aller Ambroise par crainte des supplices, et l'impieété qu'il y avait à garder jusqu'à ce jour, sous l'effet de la peur, la tablette avec les mots *Thièn-Tŷ-Kiün-Ts'ing-Ss* que leurs parents avaient préparée et accrochée à leur domicile sans leur accord ; je leur ai montré enfin la providence toute particulière du Dieu vivant envers leur famille – elles la reconnaissaient elles-mêmes pleinement – qui avait préservé leur maison du feu alors qu'un incendie terrible avait ravagé toutes celles des alentours ; elles ont été bouleversées par mes exhortations, ont reçu les sacrements et, de retour chez elles, elles ont déchiré la tablette en question.

- 1^{er} novembre (9 *yuě* 29).

Un groupe de chrétiens est venu de Sîn-tièn-tseù (sous-préfecture de Sîn-toū-hièn) pour recevoir les sacrements, trois pères de la famille Lieoù : Joseph, l'aîné, Ambroise, le second et Michel, le quatrième ; il y avait également l'épouse d'Ambroise et son fils Tsoù-kouāng, ainsi que le fils aîné de Joseph Hoù Sŷ, qui est malade ; en les interrogeant sur la période de la persécution, j'ai découvert qu'ils n'avaient pas apostasié mais qu'ils

avaient encore chez eux la tablette dont j'ai parlé plus haut ; les autorités du village, voisines de chez eux, l'avaient apportée sur ordre du sous-préfet et accrochée dans leur maison ; ils avaient beau l'avoir déchirée à plusieurs reprises, on la remettait toujours en place. J'ai donc jugé qu'il fallait les priver des sacrements jusqu'à la disparition de cette tablette ; mais eux craignaient d'avoir du mal à me joindre une fois rentrés chez eux et ils me promirent que, s'ils recevaient les sacrements, ils la feraient disparaître sans attendre. Je les ai donc admis eux aussi aux sacrements. Et de fait, ils ont tenu leur promesse dès leur retour, comme me l'a confirmé Benoît, et remplacé la tablette interdite par des peintures.

- 3 novembre (10 *yuě* 1).

Benoît Tsēng s'est mis à cuisiner et à manger sans nous, en compagnie de Thomas Fāng.

- 5 novembre (10 *yuě* 3).

Il y a nécessité de baptiser les petits enfants nés récemment de parents chrétiens à Hiá-ss-hiāng et Chouāng-mōng-tseù où ne se trouve aucun prêtre pouvant légitimement administrer ce sacrement ; je ne peux m'y rendre facilement car certains apostats se vantent dans leur endurcissement de ne faire grâce à aucun prêtre qui se rendrait là-bas, qu'il soit Européen ou Chinois. Aussi, en attendant la nomination et l'arrivée d'un pasteur de l'Eglise, j'ai accordé provisoirement au sous-diacre Venance Yén le pouvoir de baptiser les nouveau-nés et les catéchumènes adultes à l'article de la mort, en omettant les cérémonies liturgiques habituelles dont s'acquittera le prêtre qui viendra plus tard. J'y ai mis comme condition qu'il conservât une liste écrite des noms des baptisés qu'il transmettra au prochain prêtre.

Par la même occasion et pour les mêmes raisons, j'ai accordé à Pierre Zeoū la dispense de bénédiction nuptiale qu'il me demandait pour son mariage célébré ces jours-ci ; je ne pense être sorti des limites de mon ministère en prenant cette décision car la bénédiction nuptiale est une institution de l'église et non une exigence venant de Dieu ; par ailleurs, les vicaires apostoliques n'ont jamais interdit, dans aucune province de l'Empire chinois, les mariages chrétiens sans bénédiction d'un prêtre en les jugeant illégitimes ; enfin je me souviens que, de son vivant, M. Mullener m'interdit formellement de me rendre chez des chrétiens de Tchîng-kiā-keoū qui m'invitaient à venir bénir leur mariage, parce j'étais à sept lieues de chez eux. Ai-je commis une erreur en accordant une dispense de ce type ? Je désire vivement que le lecteur, dans sa sagesse, veuille bien me donner son avis.

- 6 novembre (10 *yuě* 4).

J'ai confié à la presse la production du calendrier de 1748 qui suit l'année lunaire chinoise ; j'ai en effet mesuré cette année (1747) la difficulté qu'il y avait à recopier un aussi grand nombre d'exemplaires. Les violences de la persécution m'ont fait enlever les titres en majuscules que l'on place d'ordinaire au début du calendrier, mais j'y ai bien

respecté l'année liturgique, comme on peut le voir dans l'exemplaire inséré dans ce Journal.

A propos du calendrier comme de la persécution actuelle, j'ai un cas de conscience que je veux soumettre aux lumières et à la sagesse de mon lecteur. Etant donné que le jeûne et l'abstinence de viande les jours prescrits par l'Eglise ne reposent que sur des conventions, commettrait-il un péché, celui qui ne respecterait pas ces règles prescrites par l'Eglise, sciemment et librement, pour éviter en ces temps de persécution d'être dénoncé comme chrétien ou jeûneur par ses parents, amis ou compagnons païens ?

Les raisons de se poser la question sont les suivantes :

- 1° Les fonctionnaires de toute la province ont bien fait savoir dans des édits affichés partout que tous les adeptes du jeûne devaient être dénoncés, quelle que soit leur secte ;
- 2° Depuis la promulgation de ces édits, les païens - voisins, parents ou amis des chrétiens - cherchent continuellement l'occasion de leur rendre visite et de les dénoncer, et cette occasion, ils la saisissent haineusement chaque fois qu'ils trouvent des chrétiens qui jeûnent et s'abstiennent de manger de la viande lors des fêtes de mariage ou de naissance ;
- 3° Ainsi, il semblerait plus raisonnable d'affranchir ces fidèles du Christ déjà malmenés dans les nombreuses tempêtes de la persécution, jetés en prison et pourtant enracinés dans le foi, de l'obligation du jeûne et de l'abstinence, pour un temps du moins, compte tenu de l'extrême difficulté des circonstances actuelles, plutôt que de les exposer aux périls du revirement et de l'apostasie au nom d'une règle ecclésiastique dont on dispense les marins en mer et ceux qui partent au combat. Comme c'est une question qui ne cesse de se poser à moi en ce moment, j'en demande la résolution aux lumières du lecteur.

Cette année sont morts Matthieu Tchāng, originaire de Pékin, à Chouāng-mông-seù ; Matthias Sūn à Tsaô-yāng-pá (sous-préfecture de Kiên-ouêy) ; la grand-mère de la famille Sūn l'année dernière ; et Luc Yāng à Hiá-ss-hiāng le 3 novembre de cette année.

Lin Thāng et Louis Oū ont refait en quatre jours les clôtures de notre maison de Fāng-tching-kiaī qui étaient en train de s'écrouler.

- 26 novembre (10 *yuě* 24).

Xavier Ouāng, venu de Kiên-ouêy pour vendre des marchandises, m'a rapporté que la famille chrétienne des Sūn n'a pas été dénoncée aux autorités, mais que le chef et les notables du village de Thiě-loú-sseú leur ont causé des ennuis parce qu'ils étaient chrétiens.

- 27 novembre (10 *yuě* 25).

Le quatrième frère du défunt André Ván, Antoine, actuellement maître des mimes, a amené dans notre maison cinq mimes païens, des compagnons ou des débutants, pour rendre visite à la veuve de son frère ; d'après ce que j'ai entendu dire, il a déjà fait venir quatre fois deux vauriens chez nous et a déclaré à plusieurs reprises devant des

compatriotes que la moitié de la propriété et de la maison lui appartenaient, à lui et à son frère défunt ; je ne sais pas dans quel but il fanfaronne ainsi.

J'ai appris par Jean Lỳ que les boutiques dont j'ai parlé plus haut, situées dans le quartier de Pò-kỳ-kiaỹ, ont été vendues par la famille Heoũ pour 98 onces d'argent.

- 28 novembre (10 *yuě* 26).

Dominique Tchāng est venu depuis le village de Tchīng-kiā-keoũ pour recevoir les sacrements ; mais je l'avais vu l'année dernière coupable d'avoir signé un acte d'apostasie avec d'autres chrétiens de son village, par peur des tortures dont le menaçait le sous-préfet ; aussi, suivant en cela les directives de notre très illustre évêque d'Ecrinée, je l'ai sermonné selon la forme prescrite dans le rituel romain, puis je l'ai absous de la peine d'excommunication, non sans lui imposer des obligations et des pénitences ; en effet, bien qu'il ait fourni un acte d'apostasie en même temps que les autres, il a toutefois persévéré jusqu'à maintenant dans la pratique de la religion chrétienne et n'a pas autorisé le moindre culte païen dans sa maison ; mieux, il a veillé à la prière quotidienne de toute la famille, au respect du jeũne et au renoncement à toute pratique superstitieuse, alors que d'autres, comme Hyacinthe Kaō, Hiũ, P'êng, Hiá et Lieoũ au marché de Tchũng-hô-tchāng ont, paraĩt-il, repoussé le doux joug du Christ, ne craignent pas de s'adonner chez eux à toutes sortes de pratiques superstitieuses et proclament en public, devant les paĩens, qu'ils ont abjuré la religion.

Par Dominique Tchāng, j'ai appris que de nombreux chrétiens de P'êng-chaẽn ont perdu toute ardeur religieuse et gardent accrochée dans leurs maison la tablette avec les mots *Thiẽn-Tỳ-Kiũn-Ts'ing-Ss*, sans avoir pourtant subi la moindre violence de la part des autorités au moment de la persécution ; d'autres, toutefois, préfèrent ne rien avoir d'accroché chez eux.

J'ai également appris que la famille paĩenne des Soũ, qui habitait depuis trois ans avec d'autres familles paĩennes dans la maison de notre Mission à Koũ-leoũ-kiaỹ, et cela sans payer de location, est finalement partie après avoir réglé une somme de six mas d'argent ; il reste la famille Heoũ, qui ne s'occupe pas de la maison et qui bien au contraire la détériore de jour en jour ; elle a ainsi brûlé les clôtures de bambou placées de chaque côté de la maison pour la protéger du vent et de la pluie.

- 2 décembre (11 *yuě* 1).

Je me suis rendu sur place pour visiter cette maison, j'ai vu les clôtures détruites, comme on me l'avait dit ; j'y ai transporté les affaires de notre évêque et les miennes qui depuis un an étaient en dépôt chez Michel Ouāng ; en effet, Michel s'est disputé avec son père qui est paĩen et, au cours de la dispute, ce dernier l'a injurié et a assimilé notre religion à la secte rebelle des Pě-liẽn ; il accumule depuis des jours les accusations tant contre son fils que contre la religion chrétienne.

Marc Lỳ, un chrétien du Chaẽn-sỹ qui était reparti chez lui l'année dernière et qui est de retour ici cette année pour son commerce, m'a appris que les chrétiens de cette province ont été victimes de nombreuses violences et que l'église qui avait coûté aux chrétiens plus de cinq cents onces d'argent a été détruite par les autorités ; les chrétiens ne savent pas où le P. franciscain a pu se réfugier.

- 5 décembre (11 *yuě* 4).

Benoît Tsēng m'a raconté un incident qui est survenu à la porte de notre maison, à peu près au milieu du septième mois lunaire de cette année ; nos voisins avaient construit un théâtre pour les mimes en l'honneur d'une divinité du feu qui, à ce qu'ils croient faussement, aurait protégé et épargné de l'incendie toutes les maisons de ce quartier ; à cette occasion, les notables vinrent exiger de chaque famille une contribution de deux mas d'argent, mais notre voisin païen Tcheoū, l'oncle du soldat Kaō, s'opposa à cette exigence arbitraire en soutenant que nous, les chrétiens, nous étions prêts à contribuer financièrement aux affaires publiques en général, comme cela s'était fréquemment produit les années antérieures avec M. Tàng ou M. Ván, mais qu'en revanche nous n'avions jamais rien versé pour le culte des idoles ; par conséquent, il ne voulait pas qu'on nous ennuyât davantage à ce sujet. Les notables se calmèrent et quittèrent notre maison sans plus chercher à nous arracher de l'argent pour le culte de l'idole. Benoît avait invité nos voisins avant mon retour et je lui ai donné raison.

- 6 décembre (11 *yuě* 5).

J'ai donné à Paul Tchāng, qui a soixante-quinze ans et qui est depuis quatre ans dans notre maison, une once un mas et huit condorins d'argent pour l'achat d'un manteau en peau à cause du grand froid qu'il a peine à supporter, vu son âge.

Par ailleurs, M. Verthamon a déclaré avant son départ que M. Paul Tchāng et Benoît Tsēng seraient les gardiens de la maison et devraient en tant que tels vivre sur les comptes de la Mission ; notre évêque M. de Martiliat m'a remis dans sa dernière lettre dix onces d'argent pour la subsistance de Benoît, sans faire mention de Paul ; or, le calcul fait apparaître que les deux hommes ont dépensé seize onces et quatre mas d'argent pour leur subsistance entre le 18 octobre 1746 et le 18 octobre 1747 ; d'un autre côté, Benoît a reçu d'Ignace Ván trois mille cinq cents deniers, ce qui fait quatre taëls, un mas, un condorin et cinq lỳ. Il a également reçu deux taëls et un condorin de la part de chrétiens qui s'acquittaient de leur dette envers notre évêque ; j'en ai d'ailleurs informé ce dernier dans un courrier cette année. Le total de la somme d'argent reçue par Benoît Tsēng s'élève donc à six taëls, un mas, deux condorins et cinq lỳ. Depuis mon retour ici, c'est moi qui fais vivre Paul et je ne sais pas où il devra trouver des ressources dans l'avenir.

- 7 décembre (11 *yuě* 6).

J'ai fait venir Etienne Chỳ qui, jusqu'à présent, n'avait pas daigné me rendre visite et, dans la conversation, il m'a apporté ces précisions à propos de M. Paul Soū : au commencement de la persequion, l'année dernière, il avait décidé de quitter la ville ; la famille de Joseph Tchaó essaya alors de le retenir auprès d'elle, mais M. Soū rejeta leur proposition, faisant valoir que son départ était nécessaire au bien de la Mission et que s'il ne partait pas, il s'ensuivrait de plus grands malheurs pour les chrétiens ; alors, la famille n'insista plus.

De fait, le domaine de M. Mullener, de bonne mémoire, qui se trouve près du marché de Tchūng-hô-tchāng et qui a été acheté sous le nom de Joseph Tchaó, a coûté cent dix onces d'argent ; la propriété et les bâtiments qui se trouvent dans le quartier de Sāng-yuên et qui ont été achetés sous les noms de M. Soū et de Joseph Tchaó ont coûté cinquante onces à l'évêque et soixante à Joseph ; sur ces bases, tous deux avaient conclu un accord et réglé les comptes dans le sens suivant : Joseph prenait pleine possession du domaine de Tchūng-hô-tchāng en s'engageant à rendre soixante onces et il céda, en revanche, la propriété et les bâtiments de Sāng-yuên à M. Soū et, à travers lui, à M. Mullener. Mais on ne sait pas si l'apostat, qui est peu fiable, a tenu ses promesses.

- 11 décembre (11 *yuě* 10).

Je viens de relire du début à la fin un ouvrage de méditations sur les évangiles de dimanches et jours de fête composé en 1690 par un père jésuite ; il y a trois tomes et l'on suit jour après jour le déroulement chinois de l'année *kēng-òu* ; c'est M. Tāng qui l'avait apporté de Canton. J'en ai ôté les mots et caractères défendus par les constitutions *Ex illà Die* et *Ex quo singulari providentià*, et je l'ai corrigé le mieux que je pouvais pour l'usage des chrétiens de la Mission, si mon supérieur est d'accord, en conservant certains passages, les citations d'ouvrages chinois faites par l'auteur, et en rectifiant les nombreuses fautes ou erreurs.

J'ai en outre corrigé deux livres que j'avais traduits l'année passée du latin au chinois sur l'ordre de l'évêque d'Ecrinée et dont l'un a pour titre : *Compendium fidei christianae* et l'autre : *De exequiis Christianorum* ; j'ai aussi traduit en chinois le psaume et les oraisons que l'on récite d'ordinaire pour les bénédictions nuptiales et j'y ai ajouté les rites et les cérémonies que doivent respecter les fiancés face à Dieu ainsi qu'un discours préliminaire, ou plutôt une exhortation que l'on doit faire aux chrétiens ; j'y expose l'origine, l'histoire et la raison d'être du mariage, et comment Dieu créateur du genre humain et le Christ Sauveur l'ont institué, restauré et affermi. J'ai également traduit en chinois *l'Itinerarium Clericorum* et le Cantique *Benedictus*, afin que nos écoliers chinois puissent le réciter facilement et avec profit chaque fois qu'ils ont à parcourir la Mission.

- 12 décembre (11 *yuě* 11).

J'ai appris que Laurent Vēng-hoān et son épouse Quinte Tchaó ont quitté notre ville et sont arrivés il y a cinq jours à l'église de Hiá-ss-hiāng ; également que l'épouse de l'apostat Baptiste Tchaó souffre d'une très grave maladie. François Tchaô, qui a abandonné l'année dernière son épouse pour s'enfuir en cachette, ne se manifeste toujours pas.

D'une manière générale, lors de mes voyages dans la Mission, j'ai rencontré bien des jeunes gens, fils de chrétiens qui n'obéissent pas à leur parents, abandonnent leur femme à la maison et vagabondent ainsi pendant des années de ville en ville ; ils ne daignent pas envoyer un message ou une lettre à leurs épouses et à leurs parents pour faire savoir où ils se trouvent. Ces dernières années, les vagabondages de ce type ont amené la promulgation d'une loi impériale pour les chinois païens : si après trois ou cinq ans d'absence, ces jeunes gens ne reviennent pas malgré les efforts déployés, les épouses abandonnées sans ressources ont la permission d'épouser un autre homme ; il faut

seulement que les parents des deux côtés fournissent une attestation aux autorités locales. De là un problème délicat à résoudre :

Les femmes chrétiennes mariées et abandonnées par leur mari pourraient-elles, toutes précautions prises, s'appuyer sur la loi impériale pour se marier une seconde fois ? On peut se poser la question. En effet :

- 1° Tout d'abord, les femmes dans cette situation ne peuvent pas, d'après les coutumes chinoises, vivre sur les ressources de leurs parents, sinon pour un temps très court, par exemple quand elles vont leur rendre visite. C'est que, comme on dit couramment : *filie mariée, c'est comme de l'eau écoulée*. La plupart des parents ne peuvent faire vivre chez eux leur fille mariée parce qu'ils sont trop pauvres, ou alors ils ne le veulent pas parce qu'ils sont trop avares. Elles ne peuvent pas non plus habiter chez les parents de leur mari absent, surtout si leur belle-mère est chicanière et impossible à vivre, ou si elle est morte et donc dans l'impossibilité de les protéger ; les convenances, d'ailleurs, leur interdisent de paraître devant le chef de famille, sinon exceptionnellement.
- 2° Ensuite, on en trouve bien peu qui soient assez fortes et assez chastes, par une grâce spéciale de Dieu, pour ne pas se laisser aller à l'adultère en l'absence de leur mari.
- 3° Enfin, lorsque le nécessaire leur manque pour se nourrir ou se vêtir, ou lorsqu'elles perdent toute pudeur, elles se prostituent ou, ce qui est le pire de tout, elles se pendent ou s'empoisonnent.

Sur ces bases, il semblerait préférable que l'Eglise fixe avec précision un laps de temps au-delà duquel ces femmes auraient l'autorisation de se marier une seconde fois si elles n'ont pas de nouvelles de leur mari, vivant ou mort, plutôt que de les laisser privées de toute ressource et de tout secours, en grand danger de se perdre corps et âme.

J'expose le cas au lecteur théologien, j'attends un conseil de ses lumières : il ne faudrait pas que, l'aveugle guidant l'aveugle, tous deux tombent dans la même trappe.

Aujourd'hui, trente rebelles ont été amenés à Tchîng-toū dans des charrettes fermées, depuis la ville de Tchâng-cheou (préfecture de Tchûng-khíng) ; ils tenaient leur assemblée lors de la neuvième lune et plus de cent personnes ont été arrêtées sur ordre des autorités ; les fonctionnaires de notre ville les jugent jour et nuit. Certains viennent de Canton, d'autres de Kiāng-sÿ ou de Kouy-tcheou.

- 15 décembre (11 *yuě* 14).

Ambroise Yâng et Joseph Ván, le second fils du défunt André Ván, coupables d'avoir l'année dernière présenté un acte d'apostasie aux fonctionnaires de Hoâ-yâng par peur des tortures dont on les menaçait, sont venus me voir dans un élan de repentir et je les ai absous de la peine d'excommunication ; en pénitence de leur crime, je leur ai imposé de ne pas boire de vin les lundis, mercredi et vendredi de chaque semaine et de jeûner le vendredi, à moins d'un empêchement de santé, et cela jusqu'à Pâques de 1748. J'ai jugé qu'il valait mieux réserver ces pénitences au moment de la confession pour éviter que, chargés d'un poids trop lourd, ils n'osent pas s'approcher des sacrements. Quant au choix de la pénitence que je leur ai imposée, il y a deux raisons : d'un part je

sais que tous deux ont un penchant pour la boisson et, d'autre part, ils peuvent ainsi manifester clairement à leurs parents et amis qu'ils se repentent de ce qu'ils ont fait et se rétractent. J'ai confiance que mon Seigneur Jésus, qui les a appelés à la pénitence, les inspirera et les soutiendra pour qu'ils en supportent le poids. Avant de leur donner l'absolution, je les ai longuement exhortés en cherchant au mieux les mots efficaces : bouleversés, à genoux et en larmes à mes pieds, ils ont supplié de toutes leurs forces qu'on leur donnât l'absolution et ont demandé pardon à ceux qui étaient là.

En cette occasion j'ai reçu, je l'avoue, une grande consolation de Dieu qui reconforte les malheureux : je vois le Père de toutes miséricordes et les fils prodiges qui, attendus par la grâce, font tout pour revenir au plus vite dans les bras de leur Sainte Mère, l'Eglise, qui reviennent se blottir dans le sein de la Sainte Eglise Catholique.

Le même jour, nous avons réparé les fenêtres de la maison dont le papier s'était déchiré depuis quelque temps sous les assauts de la pluie et du vent.

- 17 décembre (11 *yuě* 16).

Paule Hoàng, 17 ans, a été mariée en mon absence à Baptiste Yâng. Elle connaît très bien les fondements de la religion chrétienne et a pu répondre à mes questions sur le catéchisme, la confession et la communion ; elle a donc pu faire sa première communion au corps du Christ et j'ai béni leur mariage.

- 21 décembre (11 *yuě* 20).

J'ai reçu une lettre de Michel Lioù, qui m'informe d'une nouvelle enquête lancée à Hiá-ss-hiāng contre les chrétiens ; on ne sait pas encore ce que cela a donné.

- 23 décembre (11 *yuě* 22).

Lucien Yén est venu de Chouāng-mông-tseù pour se décharger de ses péchés ; il m'a dit qu'on mène à nouveau une enquête, non sur les chrétiens en general, mais sur M. Paul Soū ; les autorités ont découvert que personne ne le connaissait ni dans la province de Canton ni à la cour de Pékin, et qu'il ne possédait rien ; cette enquête aurait été demandée le 11 décembre (11 *yuě* 10) par le sous-préfet de Kīn-thāng ; les autorités veulent comprendre comment ce Monsieur s'est retrouvé diplômé en mathématique.

Tous soupçonnent une manœuvre ou une manigance de Vêng-hoén pour empêcher son retour.

- 25 décembre (11 *yuě* 24).

Etienne Yuên, de Chouāng-mông-tseù, est venu pour recevoir les sacrements ; j'ai découvert qu'il était sous le coup d'une sentence d'excommunication pour avoir fourni un acte d'apostasie au sous-préfet de Kīn-thāng ; comme j'en ai la possibilité, je l'en ai absous en suivant les procédures du rituel romain.

- 26 décembre (11 *yuě* 25).

J'ai recommencé à célébrer la messe dans notre maison de Kou-leoû-kiaÿ et à y administrer les sacrements aux fidèles venus en foule ; les difficultés liées à cette maison ne sont pas minces et, bien qu'elle ait été mise en vente comme le voulait notre évêque, il n'y a pas de candidat et elle ne se vend pas, il faut bien l'admettre. En attendant, un chrétien nommé Tchāng, qui y a logé pendant deux ans environ sans payer de loyer, m'a offert aujourd'hui une paire de chaussures en laine ; j'ai donné à Benoît Tsēng l'équivalent de leur valeur, deux mas d'argent, en dédommagement du loyer non acquitté.

- 28 décembre (11 *yuě* 27).

M. La Magna nous a renvoyé Joseph Zeoû depuis Chaô-tcheoû-foù, avec quatre lettres pour moi qu'on lui a données le 24 mai à Macao : l'une de notre très illustre évêque, une autre de M. Verthamon, une troisième de M. Maigrot ; la quatrième, datée du 18 août à Chā-chý, est de M. Etienne Siû ; tous quatre m'y informent des événements et les chrétiens dans les autres provinces.

J'ai permis à Agathe, la troisième fille d'Ambroise Yāng, de faire sa première communion ; je l'avais auparavant interrogée de façon satisfaisante sur le catéchisme, la confession et la communion.

- 30 décembre (11 *yuě* 29).

Une petite vieille de la famille Heoû, ainsi que Marc et Baptiste sont venus ensemble me demander ce que j'allais décider à leur propos après la vente frauduleuse dont ils se sont rendus coupables. Je leur ai tout d'abord rappelé les raisons évidentes pour lesquelles ils ne pouvaient en conscience faire cette vente ; je leur ai dit ensuite que s'ils voulaient se racheter, ils devraient s'engager à faire une déclaration dans laquelle ils avoueraient avoir vendu un bien qui ne leur appartenait pas, à l'insu de son propriétaire ; ils étaient aussi tenus de rembourser à ce dernier l'argent tiré de la vente, sous certains délais néanmoins compte tenu de leur pauvreté. Je leur ai promis que je les admettrais aux sacrements dès qu'ils auraient formulé cette déclaration par écrit.

- 31 décembre (11 *yuě* 30).

J'ai fait les statistiques des baptêmes, confessions et communions chez les chrétiens et les chrétiennes de Tchîng-toû depuis mon retour, c'est-à-dire trois mois : je compte 3 baptêmes de petits enfants, 1 d'adulte, 66 confessions et 43 communions ; je ne prends pas en compte ceux qui se sont régulièrement approchés des sacrements, mais seulement ceux qui s'acquittent de l'obligation annuelle de la confession et de la communion.

ANNEE 1748

- 1^{er} janvier (12 *yuě* 1).

Départ de notre maison de Kou-leoû-kiaÿ pour celle de Fāng-tching-kiaÿ ; je rassemble mes affaires et me prépare à faire route vers le village de Yaô-tseù-pá pour rendre visite aux chrétiens de là-bas. J'ai renvoyé Joseph Zeoû avec des lettres pour les chrétiens de Ghān-yǒ, Hǒ-tcheoû, Tchûng-khíng, Kiāng-tsīn, Tchāng-cheoú et Foú-tcheoû ; je les exhorte tous à enlever le plus vite possible les tablettes qu'ils auraient éventuellement chez eux, pour ne pas provoquer la colère de Dieu ; j'y ai joint une autre lettre contenant des exhortations plus générales que j'ai écrite en 1746 pour tous les chrétiens de notre Mission vivant dans cette province.

- 2 janvier (12 *yuě* 2).

Départ de Tchíng-toû et arrivée le jour même au village de Lô-kiā-p'ô, à soixante dix *lÿ* à l'est dans la sous-préfecture de Hoā-yāng, pour rendre visite aux chrétiens.

- 4 janvier (12 *yuě* 4).

J'apprends que Madeleine, l'aînée de la famille Hoāng, a été avec ses fils victime de bien des outrages et injustices ; on l'a obligée à garder chez elle une tablette païenne et, parce qu'elle était chrétienne, un païen l'a expulsée d'une propriété qu'elle cultivait depuis de nombreuses années. Agnès également, la veuve du troisième fils de cette même famille, a été expulsée avec ses fils à la fin de décembre 1746, à cause de ce nom de chrétienne dont elle se glorifie. Mais Dieu veille à la justice : trois païens qui avaient dénoncé les veuves sont morts dans l'année et le feu a totalement détruit la maison qu'Agnès avait été obligée de quitter, à peine deux mois après l'installation du propriétaire. Par ailleurs, il y a deux membres d'une famille de Tchīng-kiā-keoû qui, ces dernières années, ont saisi toutes les occasions de tracasseries et d'accusations contre les chrétiens ; au moment même où ils préparaient une nouvelle procédure contre la veuve de leur frère, chrétien de son vivant, leurs yeux ont été atteints et ils ont perdu la vue.

Je suis resté ici dix jours ; j'y ai baptisé deux enfants et confessé 22 personnes dont 14 ont été admises à communier ; j'ai fait enlever les tablettes païennes dans quatre familles et fait mettre à leur place des tablettes avec les mots : *t'ien-tÿ-jîn-voũ tchīng-Tchù-Chîn* (天地人物真主神), c'est-à-dire : « Le vrai Dieu, Seigneur du ciel, de la terre, des hommes et de toutes choses ». D'autres expressions me paraissent meilleures comme : *voũ-chÿ-voũ-tchūng tseú-yeoù tchÿ Tchù-Chîn* (無始無終自有之主神) : « Le Seigneur Dieu qui n'a ni commencement ni fin et existe par lui-même. »

J'ai administré l'extrême-onction à Simon Tchīng, un vieillard malade, après qu'il eut reçu l'absolution et la communion.

- 11 janvier.

Départ pour la vallée de Lỳ-kiā-keoū ; j'y suis resté quatre jours chez David Hiá ; 4 baptêmes d'enfants, 7 confessions et 5 communions.

- 15 janvier (12 *yuě* 15).

Départ pour Tchîng-kiā-keoū et logement chez Dominique Kaō ; baptême d'un petit enfant ; sur 32 confessions, 10 ont été suivies de la sainte communion ; j'ai béni le mariage de Barnabé Hiāng.

- 19 janvier (12 *yuě* 19).

J'ai libéré des chaînes de l'apostasie et de l'excommunication Hyacinthe Kuō, Etienne Lỳ, Eustache Gheoū et Matthieu Yāng qui ont été contraints l'année dernière de signer un billet auprès du sous-préfet de Hoā-yāng et de Kièn-tcheoū, et de promettre qu'ils ne professeraient plus la religion chrétienne ; sous la pression hostile de leurs voisins païens, ils ont pris part à certaines cérémonies superstitieuses, bien qu'à contre-cœur, et ont gardé chez eux une tablette païenne par peur d'une dénonciation ; les autorités obligent en effet leurs voisins à signaler les chrétiens apostats qu'ils voient à nouveau pratiquer la religion chrétienne.

Eustache Gheoū est le fermier d'un païen dont il habite la maison et lui a acquitté un an à l'avance la location des terres qu'il va cultiver et ne peut donc partir pour le moment ; il n'ose pas déchirer la tablette païenne dans la crainte d'être expulsé par son propriétaire que cela mettrait en colère ; c'est pour cela que je l'ai admis au sacrement de la confession, eu égard à la précarité de sa situation, mais à la condition qu'il profite de la première occasion pour déchirer cette tablette et mettre à sa place une autre que je fis acceptable pour des chrétiens, ou une belle image ; c'est d'ailleurs ce qu'il a fait immédiatement après m'avoir quitté.

J'apprends dans ce village que Laurent Vêng-hoáen a vendu les arbres de l'église de Hiá-ss-hiāng, les cyprès plantés le long des murs et les chênes ; il en a tiré plus de dix onces d'argent.

La communauté des chrétiens de cette région a été fortement ébranlée par la peur ; la plus grande partie s'est affranchie de toute pratique chrétienne et se précipitait vers la damnation éternelle si Dieu, dans sa compassion, ne m'avait pas envoyé vers eux ; bien peu ont été admis à la sainte communion. J'ai exhorté tous ceux qui sont venus me voir à ne pas chanceler spirituellement et à persévérer dans la foi autant que permettent les difficultés que nous connaissons.

- 25 janvier (12 *yuě* 25).

Départ de Tchîng-kiā-keoū et retour à Lô-kiā-p'ō ; administration des sacrements à Louis Lô qui est malade ; confession et communion de 2 personnes.

- 2 février, 13^{ème} année du règne de l'empereur Kièn-lông (1 *yuě* 4 *jě*).

Départ de Lô-kiā-p'ō et retour à Tchîng-toū ; j'y ai vu Jacques Ouâng revenu de Canton depuis le 20 janvier. J'ai appris que huit rebelles de la secte des *Pě-liên* ont été condamnés à une mort terrible vers la fin du mois de janvier : l'un a été démembré, un second étranglé, et les autres décapités. Pour l'un même qui était déjà mort et mis en bière, les autorités ont fait rouvrir le cercueil et couper la tête pour marquer l'horreur de son crime. Le gouverneur général de la province en a profité pour faire imprimer et afficher partout une nouvelle proclamation ordonnant l'arrestation des disciples de toutes les sectes perverses ainsi que des adeptes du jeûne.

J'ai entendu parler d'un terrible carnage au sein de l'armée chinoise : les barbares ont massacré un grand nombre d'officiers et de soldats. Les combats se durcissent et les soldats chinois sont tués par l'ennemi ou mutilés par le froid et la faim ; certains tiennent bon, d'autres qui ne peuvent plus supporter les assauts ennemis se jettent dans des précipices ; de nombreux officiers se pendent à la vue de leur armée décimée. Des troupes sont levées dans différentes provinces et on enrôle chaque jour de jeunes recrues pour remplacer les morts ; le peuple chinois gémit sous le poids de plus en plus lourd des impôts ; partout des rebelles suscitent des troubles et, depuis trois mois, la rumeur se répand ici, là, partout, jusque dans les villages et les hameaux, que l'empereur Kiên-lông a quitté ce monde : le jour de l'an de cette année, les boutiques et les auberges de Tchîng-toū étaient ouvertes, ce qui n'est pas normal. Tout manifeste l'état catastrophique de l'Empire ; plaise à Dieu miséricordieux que la situation s'améliore !

- 5 février (1 *yuě* 7).

Baptiste Heoû m'a apporté trois taëls d'argent avec une attestation écrite dans laquelle il reconnaît s'être fourvoyé en vendant les boutiques de Pò-kÿ-kiaÿ ; il promet de rendre sous dix ans la somme due à M. Mullener pour la faire parvenir au supérieur de la Mission italienne qui aura cette attestation entre les mains ; elle est en double exemplaire. C'est moi, je l'avoue, qui ai suggéré cet arrangement, compte-tenu de la pauvreté de la famille en question ; néanmoins, je n'aurais jamais pris cette responsabilité sans le précédent créé par M. Mullener à propos de la propriété du marché de Tchûng-hô-tchâng.

Jacques Ouâng m'a remis un bonnet qui a coûté sept condorins et une toile (*pō-lô-mâ*) de huit toises (*tcháng*), cadeaux de M. Soû pour Vêng-hoaén ; une toise vaut trois mas et sept condorins, soit au total trois taëls, et j'ai pris ces objets en compensation d'une somme que Vêng-hoaén me doit depuis deux ans sans le moindre remboursement. Je désire que M. Soû en soit bien informé, pour qu'il ne prenne pas ombrage du fait que je me suis approprié ses cadeaux. J'apprends également par Jacques que M. Soû a pris le chemin de Tchâng-tcheoû.

De très mauvaises nouvelles ne cessent d'arriver de la zone des combats et, pour cette raison, beaucoup de maisons dans la ville ont été mises en vente ; cela rend plus difficile la vente de nos deux propriétés et nous n'avons personne à qui les louer ou les donner en gage ; si Baptiste Lÿ est obligé de repartir au combat, je ne sais à qui d'autre confier la maison de Kou-leoû-kiaÿ.

Agnès, la sœur de Baptiste Lÿ, qui avait, après la mort de Thomas Yě, épousé un chrétien en troisième noce, l'a perdu six mois plus tard ; elle s'est mariée une quatrième fois, à un païen, sans consulter son frère et contre l'avis de ses proches, dans un hameau

non loin de Hiá-ss-hiāng. Baptiste a lui aussi en tête de se remarier, mais pour le moment il ne trouve pas une veuve chrétienne qui lui conviendrait.

- 10 février (1 *yuě* 12).

J'ai pris pour m'aider Jacques Ouāng que notre très illustre et révérend supérieur a renvoyé de Macao ; je le laisse libre d'aller et agir à sa guise tout en m'aidant dans les tâches pressantes qui m'incombent quand je parcours la Mission.

J'apprends par Paul Lỳ qui arrive de Tchúng-khíng qu'une autre partie de la ville a brûlé au début du mois de janvier. M. Koŭ n'est pas encore rentré dans sa Mission.

- 11 février (1 *yuě* 13).

Antoine Ván, le maître des mimes, le quatrième frère du défunt André Ván, a franchi le seuil de notre maison et de notre jardin avec dix comédiens, sans que personne de la famille Ván y trouvât à redire, et sans me consulter. Je l'ai vraiment très mal pris, car il semble nourrir le projet de s'approprier cette maison : en plusieurs occasions, il a osé soutenir, sans rougir, qu'elle appartenait à son frère défunt et par conséquent à lui maintenant.

La vieille Marie de la famille Heoŭ est venue me voir pour déposer le fardeau de ses péchés ; je lui ai bien rappelé combien il était malhonnête d'avoir vendu en cachette les boutiques appartenant à M. Mullener, et qu'elle se devait en conscience de restituer l'argent au plus vite de peur de se perdre pour l'éternité, elle et toute sa famille ; de plus, je lui ai dit qu'elle était tenue d'avouer ce crime tous les ans en confession, aussi longtemps qu'elle vivrait et n'aurait pas remboursé toute la dette.

Le troisième fils de la famille Sŭn est venu de Sĭn-fân pour m'inviter à administrer les sacrements à sa grand-mère, âgée de plus de quatre-vingts ans et malade ; mais comme on envoie ces jours-ci des troupes de soldats sur le front, on réquisitionne aux portes de la ville les mules et les chevaux et je n'ai pu partir avec ce jeune homme ; en outre, un nombre inhabituel de gardes est posté aux quatre portes de la ville, comme cela s'était produit en 1746 avant le massacre des rebelles *Pě-liên-kiáo* ; on a interdit les processions de lanternes et les manifestations de liesse populaire.

- 12 février (1 *yuě* 14).

En visite chez nos voisins, j'apprends que le 24 janvier, trois bataillons chinois, cent soldats en tout, ont été massacrés avec leurs officiers par des barbares qui feignaient de se rendre ; les autorités ordonnent que les propriétés appartenant aux bonzes soient distribuées au peuple et que les jeunes bonzes reviennent à la vie séculière.

- 16 février (1 *yuě* 18).

On a enterré la compagne de notre voisin, le soldat Kaō, morte en couches avec son enfant ; nous avons offert un mas d'argent pour son enterrement, en signe de l'amitié qu'il y a entre voisins, et Benoît Tséng, qui était invité, s'est rendu au repas des funérailles ; la famille Ván a également fait un don, mais Ignace ne s'est pas rendu au

repas, bien qu'il ait été invité ; il avait peur de se faire traiter de rustre, parce qu'au début de l'année il ne saluait pas les voisins.

Ce même jour, 500 soldats sont partis pour le front avec leurs officiers.

- 18 février (1 *yuě* 19).

J'ai célébré la messe dans notre maison de Koù-leoû-kiāy où je suis resté deux jours ; pendant ce temps, on a refait le toit de notre nouvelle maison aux endroits où les tuiles avaient été cassées ou déplacées.

J'apprends que les chrétiens de Lǒ-jáng-keoū, qui sont toujours détenus dans notre ville par les sous-préfets de Tchîng-toū et de Hoâ-yâng, doivent être à nouveau interrogés, ainsi que leurs voisins païens, au sujet du prétendant à l'Empire nommé Tchū-hông-sēng ; on veut savoir s'ils connaissent l'endroit où il s'est rendu et où il peut bien se cacher ; les autorités le recherchent en effet tout particulièrement en ce moment.

Début janvier, à P'êng-chaēn, les autorités ont fait arrêter un bonze rebelle qui a été amené ici et incarcéré ; peut-être est-ce là la raison pour laquelle les chrétiens de là-bas, auxquels j'ai écrit l'année dernière, ne m'ont donné aucune nouvelle.

- 23 février (1 *yuě* 25).

A six heures du matin, il s'est produit un tremblement de terre d'une grande amplitude qui a duré le temps de chanter un *Miserere* ; les secousses en tous sens ont ébranlé l'ensemble de la ville et notre maison, mais grâce à Dieu nous n'avons subi aucun dommage. Après le tremblement de terre, j'ai célébré la messe pour le retour de la paix ; si elle ne revenait pas, les malheurs qui affectent l'Etat et la Mission rendraient extrêmement difficile de voyager d'une chrétienté à l'autre. A six heures du soir, la terre a tremblé de nouveau, mais moins fort que le matin.

Ce même jour, vers midi, j'ai eu la visite d'André, le troisième fils de Philippe Thâng Hiō-nghîng ; il m'a appris que son père et les autres chrétiens de Lǒ-jáng-keoū, retenus ici depuis maintenant sept mois, ont été déclarés innocents par le sous-préfet de Tchîng-toū et, en conséquence, on leur a permis d'aller librement avant d'être renvoyés chez eux d'ici quelques jours. A leur demande, nous avons prié et célébré la messe à leur intention. Ouâng Tá-sēng, celui qui avait blessé un soldat au doigt, a été envoyé en exil ; quant à Tchîng Tchý-p'ing, le fou à l'origine de tous nos malheurs, il est toujours en prison et le sous-préfet a confié à son frère le soin de pourvoir à sa subsistance ; ce dernier ne peut donc pas rentrer chez lui.

Les chrétiens, eux, sont accablés de malheurs et de tourments depuis le mois d'août de l'année dernière et ils ont engagé des sommes non négligeables pour leur subsistance et pour celle des gardes qui les ont surveillés jusqu'à aujourd'hui ; ils ont beau avoir été remis en liberté, ils ne peuvent partir sans s'être acquittés de ce qu'ils ont mangé ; comme dit le poète :

*Hôte de cette table, au ventre bien tendu,
Ne va pas nous quitter sans nous payer ton dû¹ !*

¹ Cf. Erasme, *Colloquia* (livre des *Colloques*), chapitre 30 : *Franciscani* (*Les mendiants riches ou les Franciscaïns*).

Or ils n'ont pas de quoi payer, particulièrement Matthias Lieoû, Matthias Oû et Lucien Mà qui sont très pauvres et n'ont personne à qui emprunter ; aussi ont-ils demandé avec une extrême insistance qu'on leur avançât de l'argent. J'ai eu pitié d'eux et, en plus des aumônes qui leur ont déjà été affectées, vue la situation tragique dans laquelle ils se trouvent, je leur ai avancé, à titre de prêt, dix onces d'argent pour les aider ; ils devront me les rendre à la première occasion. J'ai pleinement conscience d'avoir agi contre les règles de notre Mission qui interdisent aux prêtres de prêter de l'argent aux fidèles ; mais nécessité oblige, et dans ce cas, foin des règles.

D'autre part, dans la pensée de notre très illustre et révérend M. de Martiliat, telle qu'il l'a exprimée dans sa lettre de Macao du 25 mai 1747, je suis tenu « d'aider par n'importe quel moyen » et secours les pauvres petites brebis du Christ, « dans les affaires temporelles comme dans les spirituelles ». Ne vaut-il pas mieux pourvoir au retour chez eux de ces pauvres chrétiens que de les voir détenus plus longtemps en ville, faute d'avoir payé leur nourriture, alors qu'ils ont déjà enduré les malheurs sans nombre de la prison, des soufflets et de la promiscuité ? Ce sont la charité chrétienne et la compassion qui m'ont poussé à agir : je supplie le lecteur bienveillant de me dire si ma conduite a été sage ou non.

- 25 février (1 *yuě* 27).

Ce matin, Philippe Thàng et Matthias Oû sont venus à la messe et ils m'ont apporté une copie de la supplique qu'ils ont présentée il y a deux jours au sous-préfet de Tchîng-toû. Ils m'ont par ailleurs soutenu que c'est sous la pression du sous-préfet d'Û-pîng-hièn, nommé Thiên, qu'ils ont déclaré que quatre d'entre eux avaient été convertis par Philippe Thàng et que lui seul avait suivi la religion reçue de ses parents ; selon eux, le sous-préfet se débarrassait ainsi de la charge d'enquêter davantage et d'arrêter le maître de la religion chrétienne.

Quant le procureur général de la province (*ghân-tc'hă-ss*) leur demanda ce qu'ils avaient comme image et comme livres, ils répondirent que leurs livres avaient été remis à l'officier Hoâen Kiâng, qu'ils ne possédaient aucune image, seulement une tablette avec des inscriptions sur papier rouge (立天地的主宰²) ; qu'ils jeûnaient deux fois par semaine pour obtenir la paix et la tranquillité de toute la famille, et qu'ils mangeaient des poissons et des œufs quand ils jeûnaient.

Le magistrat leur dit alors :

- Cela n'a pas à être considéré comme du jeûne (*tchay*), mais comme de l'abstinence (*kiaý*).

Et quand Philippe parla de la nécessité d'adorer le Dieu unique et véritable, il inclina par deux fois la tête en signe d'assentiment.

Martin Yâng est mort fou il y a un an, et pour l'anniversaire de sa mort, les cousins d'Ambroise Yâng sont venus chez lui. L'un d'eux, le quatrième par rang d'âge, a eu peur des persécutions si bien que, de lui-même, sans aucune pression extérieure, il a renoncé à sa foi et présenté un billet d'apostasie aux fonctionnaires de justice ; il persiste encore

² Cette expression, qu'André Ly a notée en caractères chinois sans en donner de translittération latine, signifie : *Le Maître Souverain qui a établi le ciel et la terre.*

aujourd'hui dans cette attitude et il a épousé une païenne l'année dernière. Le troisième frère est païen ; c'est lui qui, après la mort de Martin Yâng, avait imposé, malgré l'opposition générale, la rédaction et le placement d'une tablette païenne ainsi que l'exécution de certains rites superstitieux au sein de la maison et face au cercueil. On l'avait ensuite retirée à ma demande et, aujourd'hui, il a fait une nouvelle tentative, voulant absolument que l'on remît en place la tablette païenne devant laquelle il pourrait accomplir certains rites superstitieux. Les chrétiens de la famille Yâng s'y sont clairement opposés, mais on peut craindre qu'après la mort d'Anne, la mère d'Ambroise – ce dernier étant excessivement timoré – on ne voie apparaître de graves désordres dans cette maison, si Dieu n'y veille. Cet exemple permet de se représenter le nombre de misères, de vexations, pour ne pas dire de procès, qui tombent un peu partout sur les chrétiens fragiles, du fait de leurs amis ou parents qui ne partagent pas leur foi.

J'ai entendu dire qu'au cœur de la persécution, des chrétiens de Thûng-leâng ont enterré leurs morts à la manière païenne, en présence de bonzes et avec leurs rites. Il devient très difficile, dans les circonstances critiques que nous connaissons, de dire les prières dans des cérémonies chrétiennes ; cela s'est vérifié lors des enterrements d'André Ván, Thomas Yě, Martin Yâng et Pierre Tchâng. Le plus inquiétant, c'est que plusieurs chrétiens de différentes régions ont divulgué naïvement, alors qu'ils comparaissaient l'année dernière devant les autorités, l'existence de notre cimetière au mont Aquila ; cela a entraîné, à l'occasion des enterrement dont je viens de parler, une enquête sur le fondateur de ce cimetière, son identité, son adresse, ses déplacements, comme je l'ai appris des habitants du lieu. Il me semble que cette enquête a été ordonnée par les sous-préfets de Tchîng-toũ et de Hoâ-yâng ; on a répondu que les deux acheteurs du terrain, Tchâng-féng et Antoine Tàng, étaient enterrés dans ce cimetière – on peut voir leurs noms inscrits sur la pierre d'un vieux tombeau – sans parler de moi qui fus le troisième acheteur. Tout cela explique que nous n'ayons pas encore érigé de pierre tombale là où sont enterrés M^{gr} Mullener, M.M. Jacques d'Artigues et Antoine Tàng, et l'acolyte Lin ; nous manquons d'argent et les circonstances ne s'y prêtent guère.

A propos du cimetière : Joseph Tcháo, son fils cadet Baptiste et ses deux filles Bénédicte et Quinte persévèrent dans l'apostasie sans manifester le moindre signe de conversion ou de repentir ; ils ont même vendu des ornements liturgiques dont ils avaient la garde. Or Joseph perd ses forces ; que faudrait-il faire, je le demande, si une fois mort on l'enterrait dans notre cimetière, sans me consulter ou contre ma volonté ? Si de leur vivant on doit écarter de l'Eglise des êtres de cette sorte, il faut aussi les priver, morts, d'une sépulture chrétienne.

- 28 février (2 yuě 1).

Tite Tchîng est arrivé de Hân-tcheoũ il y a deux jours pour m'inviter à visiter les chrétiens de là-bas ; il est reparti après la cérémonie des Cendres et la messe sans que je puisse l'accompagner, faute de monture ; (l'administration continue de réquisitionner les chevaux à l'usage des soldats qui partent pour le front) ; c'est ce qui s'était déjà produit il y a dix jours avec Paul Sũn, venu de Sũn-fân, dont je n'avais pu exaucer les prières.

Vers midi, Philippe Thâng, Lucien Mâ et Benoît Oũ sont venus me dire adieu ; ils vont sous peu quitter la ville et rentrer chez eux, escortés par les gardes de Siú-foù qui

les ont amenés ici et surveillés ; leur présence les a empêchés de confesser leurs péchés et d'approcher des sacrements.

- 29 février (2 yuě 2).

Ignace Ván est venu me remercier : sous l'effet de mes exhortations répétées, il a enfin chassé de son cœur la haine invétérée qu'il nourrissait contre Charles Tchū et tous deux ont fait la paix. Puissent-ils obtenir aussi de se réconcilier avec Dieu. Car l'un ne pense absolument pas à demander l'absolution pour le billet d'apostasie qu'il a fourni au sous-préfet par peur de la torture ; et l'autre, qui s'était remis d'une maladie terrible en 1746 après avoir reçu les sacrements, néglige maintenant toute pratique religieuse. Les deux frères Ván, Ignace et Joseph le cadet, ont abandonné totalement leur métier de marchand ; ils se gorgent de vin, s'adonnent aux jeux de hasard et font pleurer leur mère, leurs épouses et leur sœur ; ils me causent chagrin sur chagrin car je les vois courir la tête la première vers la perte de leur corps et de leur âme, au grand scandale des chrétiens, sans vouloir écouter les sermons que je leur adresse quotidiennement à la maison, chaque fois que je m'y trouve.

Quand il s'agit de réparer notre maison dans laquelle ils sont logés gratuitement, ils ne daignent pas accorder la moindre aide, ni en argent ni en donnant un coup de main ; c'est d'ailleurs la même chose pour la famille Heoû dans notre maison de Koû-leoû-kiaÿ. L'année dernière, avant mon retour ici, presque chaque jour, l'un ou l'autre revenait imbibé d'alcool autour de la huitième heure de la nuit, voire de la neuvième ; les injures et les reproches tombaient alors en pagaille sur leurs femmes, et même quelquefois des coups de poings et de pieds qui n'épargnaient ni leur mère ni leur sœur. Après mon retour, sans doute par savoir-vivre, il s'abstinrent de se conduire ainsi, mais dès que je partis à la campagne pour visiter les chrétiens de là-bas, comme je l'ai rapporté plus haut, tous deux se remirent à vociférer à pleins poumons d'une voix enflée par le vin, sans autres limites que celles de leurs forces et de leurs caprices ; personne n'y pouvait rien, ni leur mère ni leur sœur qui protestaient, ni Benoît Tsēng qui cherchait à calmer leur fureur, ni leurs voisins païens, impuissants à faire taire leurs cris d'ivrognes.

Les chefs de famille Ván et Heoû, de leur vivant et en temps de paix, se sont montrés trop indulgents et n'ont pas œuvré à extirper les défauts et les vices de leurs fils ; bien au contraire, ils les ont laissé pousser et croître en liberté ; le lecteur lucide et expérimenté ne trouvera donc pas étonnant qu'après la mort de leurs pères, quand personne ne peut plus les diriger, quand leurs mères se contentent de protester, pour ne pas dire qu'elles les soutiennent, ils fassent ce qu'ils veulent selon leurs caprices, comme des chevaux et des mules auxquels on a lâché la bride. Je passerai sous silence la mère de la famille Heoû, que notre évêque M. de Martiliat a bien connue, et n'apporterai qu'un exemple pour confirmer mes propos : la veuve Ván n'ose pas broncher devant ses propres enfants de peur qu'emportés par la fureur et l'obstination ils ne se laissent un jour persuader par le diable de nous trahir, moi et les deux maisons de notre Mission jusque-là épargnées par les persécutions, tout en oubliant les dettes de leur père défunt qu'ils sont tenus de rembourser à notre très illustre évêque. C'est mot pour mot ce que la veuve Ván m'a répété à plusieurs reprises. Nous sommes donc obligés de supporter la situation avec patience en attendant qu'elle prenne une autre tournure, avec l'aide de Dieu. Le lecteur verra lui-même quelles conclusions il peut tirer de mon rapport.

- 2 mars (2 *yuě* 4).

Benoît Tsēng, Jacques Ouâng et Pierre Pě ont remis de la paille sur les murs qui font le tour de notre nouvelle maison et nous n'avons pas eu besoin de faire appel à un artisan de l'extérieur. La maison de Koù-leoû-kiā aussi a été restaurée par J.-B. Lỳ qui n'a jusqu'à présent pas été envoyé au combat ; il est retenu en ville à la tête de 50 soldats et il veille au bon approvisionnement de ceux qui sont au front.

- 3 mars (2 *yuě* 5).

Par la grâce de Dieu, Charles Tchū qui, avec ses compagnons, avait en 1746 renié sa foi et fourni un acte d'apostasie au sous-préfet de Hoâ-yâng, s'est repenti de son crime et m'a demandé humblement, en larmes, d'être relevé de son excommunication. Après les pressantes exhortations que réclamait la situation, usant du pouvoir que m'a légué notre très illustre et très révérend évêque, et dans la forme prescrite par le rituel romain, j'ai levé la sentence d'excommunication qu'il encourait, non sans lui imposer des pénitences adaptées à sa faute. Puissent tous les apostats qui ont trébuché au moment de la persécution répondre à la grâce de Dieu ; qu'ils se démènent pour revenir au plus vite à eux-mêmes et qu'ils sachent implorer la miséricorde divine avec leur Sainte Mère l'Eglise qui met toute son énergie à apaiser la colère de Dieu, particulièrement aujourd'hui.

A propos de l'absolution en cas d'excommunication, au for extérieur comme au for intérieur et sacramentel, je ressens une grande perplexité. En voici les raisons. Notre très illustre évêque M. de Martiliat nous a indiqué, dans sa lettre pastorale envoyée de Macao le 17 janvier 1747, bien des points à vérifier dans de tels cas pour éprouver la sincérité des repentis ; d'un autre côté, les apostats sont aujourd'hui si nombreux, ils vivent dans des lieux si éloignés et si différents que je ne peux les visiter qu'une fois peut-être, ou deux, dans l'année ; enfin, selon la doctrine de l'Eglise, il est permis et possible de donner parfois l'absolution à des révoltés endurcis qui ne la réclament pas, pour le plus grand bien de l'Eglise, quand la nécessité y oblige. Je désire donc savoir si, dans les tempêtes actuelles de la persécution, on peut à juste titre absoudre immédiatement les repentis qui manifestent des signes évidents de remords, d'un simple point de vue moral, pour éviter qu'ils ne glissent dans le gouffre du désespoir en raison de la difficulté et de la rareté des visites du prêtre chez eux. M. Mullener lui-même, de son vivant, tenant compte du caractère exceptionnel des lieux et du temps, ouvrit les bras de l'Eglise à la plupart des apostats qui avaient trébuché à son époque, sans donner d'autre absolution que celle de la confession et en imposant des pénitences adaptées à leur crime au tribunal de ce sacrement.

Dans la soirée, Antoine Ván, le quatrième frère du défunt André Ván, est venu chez nous accuser devant la veuve de son frère, le fils d'Ignace, d'avoir joué toute la nuit dans sa boutique de cabaretier ; si Charles Tchū n'était pas venu pour l'en empêcher, il l'aurait dénoncé au sous-préfet de Hoâ-yâng pour le faire punir ; il répétait ses reproches en criant et en pleurant, regrettant particulièrement que son frère ait laissé des fils aussi pervers, incapables d'accepter les conseils de quiconque. Ces derniers temps, le sous-préfet Ghân T'ay-yê, d'une manière très astucieuse, a fait savoir par un édit affiché partout qu'il punirait les joueurs qu'on lui ferait connaître en les exposant aux tourments

de la guerre avec les soldats ; et de fait, il en a bien condamné certains qui sont morts par la suite dans les épreuves et les misères du front.

On a décapité aujourd'hui Hoàng Chý-tchý, l'un des chefs des rebelles *Pě-liên* ; on l'avait transféré ici depuis Tchâng-cheou en novembre dernier et sa tête a été exposée publiquement à la porte est de la ville, côté campagne.

- 6 mars (2 *yuě* 8).

Pierre Tchū, le catéchiste de Hán-tcheou, m'a envoyé Tite Tchîng pour la seconde fois, avec une invitation pressante à me rendre là-bas ; j'ai cédé à leurs prières et quitté Tchîng-toū pour Hán-tcheou.

- 12 mars (2 *yuě* 14).

Thomas Lieou et André Ouāng, tous deux gendres de Pierre Tchū, le catéchiste qui m'héberge actuellement, sont venus de Chouāng-mông-tseu pour me raconter les événements de l'année passée : la vente par Vêng-hoaén des deux tiers de la propriété de l'église de Hiá-ss-hiāng ; la mise en gage auprès des chrétiens des deux tiers d'un terrain de montagne appartenant à cette même église, pour cinquante onces d'argent ; la vente d'arbres à Ignace Ts'ien, le chef du village de Chouāng-mông-tseu. Depuis, Vêng-hoaén, enrichi sur le dos de l'église, bien vu des fonctionnaires et joueur notoire, fait peur à tous les chrétiens de la région. Il a ainsi essayé d'attaquer à coups de poings et d'injures le vieux catéchiste François Lieou qui s'opposait à son projet de laisser habiter dans l'église un païen de mauvaise réputation, comme je l'ai dit ailleurs ; et il l'a menacé de porter une accusation contre lui auprès du juge s'il s'avisait de se plaindre. Il avait traité de la même façon Barthélémy Yāng, un autre catéchiste de cette même église.

Je peux donc m'écrier à juste titre avec le prophète : *Des esclaves dominant sur nous*³, et je gémiss comme Notre Seigneur Jésus : *C'est ma maison, un maison de prière, et vous en avez fait un repaire de brigands*⁴. On raconte enfin que M. Soū aurait demandé par lettre à Vêng-hoaén de lui envoyer une somme d'argent dont il aurait grand besoin ; Vêng-hoaén prétend que ce n'est pas vrai ; il veut pouvoir utiliser lui-même l'argent tiré de la vente et de la mise en gage des biens et des terres de l'église, pour obtenir un titre des autorités.

Sur place, je me suis renseigné sur la façon dont les chrétiens de la région se sont conduits lors de la dernière persécution, et j'ai découvert que tous, à raison d'un ou deux par famille, ont été convoqués et emmenés sous escorte au tribunal pour y être interrogés sur leur religion. A la fin, quand on leur demanda s'ils pensaient rester fidèles à cette religion dans l'avenir, ils répondirent « qu'ils ne confesseraient aucune religion perverse. » Le sous-préfet réclama alors un témoignage écrit à leurs voisins et les renvoya tous chez eux pour éviter le départ des chrétiens dans une région plus éloignée. Dans ce témoignage écrit, les voisins se portaient garants que les chrétiens avaient renoncé à leur foi, ce qu'eux-mêmes n'avaient nullement reconnu. Le catéchiste Pierre Tchū, lors d'une comparution antérieure au tribunal en d'autres circonstances, avait dit

³ Cf. Lamentations 5,8.

⁴ Cf. Matthieu 21,13.

devant le sous-préfet bien des choses sur la vérité du christianisme ; il avait donné aux fonctionnaires du prétoire des livres pour connaître la religion chrétienne, que ces derniers lui avaient rendus ensuite. On le fit venir une seconde fois en même temps que Jacques Hoàng, et il fut mis vingt jours en prison. En fait, c'est Jacques Hoàng qui était responsable de cette incarcération : ce jeune homme turbulent avait négligé de se rendre au tribunal alors qu'à plusieurs reprises, un garde l'y avait convoqué sur ordre du sous-préfet ; il avait même insulté ce dernier en affirmant qu'il serait rapidement déchu de sa fonction s'il persécutait les chrétiens. Finalement, ses ennemis poussés par la haine l'accusèrent de manquer, du fait qu'il était chrétien, aux devoirs de piété envers les ancêtres ; il reçut cinquante soufflets et fut jeté en prison avec Pierre Tchū. Pendant leur incarcération, un billet d'apostasie fut préparé sur ordre du sous-préfet ; il avait été rédigé par les fonctionnaires du prétoire et par un néophyte, Louis P'êng, mais il fut présenté comme étant de la main des deux prisonniers, à leur insu ; ce n'est qu'après leur libération qu'ils apprirent ce qui s'était passé. En tenant compte de ces circonstances, j'ai décidé qu'il ne fallait pas les absoudre comme apostats au for extérieur, mais leur réserver l'absolution au for intérieur, parce qu'il faut se montrer clément avec les néophytes.

J'ai découvert que les chrétiens d'ici, comme bien d'autres ailleurs, ont gardé quelque temps chez eux une tablette païenne au moment où l'on parlait de persécution, mais que, suivant mes conseils, ils l'ont ensuite enlevée et remplacée par une tablette autorisée. La plus grande partie d'entre eux n'a pas du tout observé l'abstinence de viande pendant le Carême de ces deux dernières années, par peur de donner à leurs voisins païens une occasion de les dénoncer comme « adeptes du jeûne ». Toutefois, ils ont gardé l'idée que les chrétiens chinois devraient jeûner le vendredi pendant le Carême et observer l'abstinence le dimanche. Je leur ai clairement montré en quoi ils se trompaient, mais je ne certifie pas que dans la pratique ils soient prêts à suivre mes conseils salutaires.

Pendant mon séjour à Hán-tcheō (15 jours) : 33 confessions, dont 20 suivies de communion ; inscription de 3 nouveaux catéchumènes ; 3 onctions d'huile pour le catéchuménat ; 7 baptêmes d'enfants et 2 d'adultes, un homme et une femme.

- 12 mars (2 *yuě* 14).

Les chrétiens de Lǒ-jáng-keōū, dont j'ai parlé plusieurs fois déjà, ont été reconduits sous escorte à Siú-foù par ordre des autorités ; c'est leur sous-préfet qui les libèrera après interrogatoire si rien ne s'y oppose.

- 15 mars (2 *yuě* 17).

Vêng-hoaén est venu chez nous pendant que je n'étais pas là, pour prendre des nouvelles de M. Paul Soū et de Thomas Fang ; d'après lui, M. Soū est toujours sous le coup d'un mandat de recherche et d'arrestation délivré par le sous-préfet de Kīn-thâng ; Jacques Ouâng l'a averti que M. Soū « manquait du nécessaire » et « attendait l'argent que Vêng-hoaén devait lui envoyer. » (Vêng-hoaén a mal pris ces paroles), comme ce monsieur l'en avait chargé avant son départ et celui de Jacques Ouâng. Vêng-hoaén a donné quatre deniers et emporté deux exemplaires du calendrier de cette année.

- 17 mars (2 *yuě* 19).

Antoine Ván, le maître des acteurs, est mort au milieu de ses amis les mimes, emporté en sept jours par une grave maladie ; il a été enterré dans le cimetière des étrangers païens, à l'extérieur de la porte est.

- 20 mars (2 *yuě* 22).

Jacques Ouâng a amené de Tchîng-toū le cheval de Benoît Tsêng pour mon retour en ville ; dans la soirée, Jacques Lieoú est venu de Chouāng-mông-tseù pour m'inviter, mais j'ai refusé de partir avec lui car le bruit court depuis peu que M. Paul Soū est à nouveau sous le coup d'un mandat de recherche délivré par le sous-préfet de Kîn-thâng ; tout le monde y voit une invention de Vêng-hoaén pour se mettre à l'abri des attaques venues des chrétiens, qu'elles soient prêtes ou en préparation.

- 21 mars (2 *yuě* 23).

Départ de Kaō-p'îng-p'ou et retour chez nous à Tchîng-toū ; j'y ai trouvé Benoît Tsêng occupé à planter de la canne à sucre (*kān-tché*) dans la partie arrière de notre terrain ; il m'en a demandé l'autorisation à la fin de l'année dernière et je la lui ai donnée, car il vaut mieux à mon avis exploiter un bon terrain que le laisser en friche inutilement comme c'était le cas jusqu'à présent.

Il y a dix jours, sauf erreur de ma part, le chef d'état-major du Ministère des Armées (*Pîng-pou*) est venu ici sur l'ordre de l'empereur, apportant avec lui un canon en bronze de deux brasses environ ; quelques jours plus tard, il est parti pour le front en tant que chef de l'artillerie avec le titre de général (*tsiāng-kiūn*) pour engager personnellement le combat contre les barbares et si possible remporter la victoire.

- 26 mars (2 *yuě* 28).

Le gouverneur de notre province, nommé Kỳ, est parti combattre les barbares, précédé hier de 600 soldats venus de Kouéy-tcheoū et du Chaèn-sỹ. En raison de l'extrême cherté des céréales, énormément de gens de là-bas quittent leurs maisons pour émigrer chez nous.

- 28 mars (2 *yuě* 30).

On rapporte que les troupes que l'on faisait venir ici en urgence depuis le Hoû-kouàng ont interrompu leur route et ont fait marche arrière pour aller aider les habitants du Fo-kien en lutte contre ceux de l'île de Formose qui se révoltent contre les Chinois. Il ne fait guère de doute pour moi que toutes les calamités qui pullulent en ce moment présagent la vengeance du Dieu de vie et de vérité contre ceux qui persécutent l'Eglise. Outre ceux qui meurent au combat, tués par les barbares ou par la faim, dans des précipices, beaucoup de soldats reviennent victimes de gelures, amputés des pieds et des mains, inutiles désormais.

- 29 mars (3 *yuě* 1).

Il y a eu cette nuit une énorme tempête, très violente ; elle a éclaté vers la dixième heure de la nuit, avec des rafales de vent du nord, des trombes d'eau, des grondements de tonnerre et de la grêle ; les tuiles en grand nombre et les toits de chaume des maisons ont été arrachés, les clôtures renversées, les arbres déracinés. Pendant que nous déménagions nos affaires pour les protéger de l'eau tout en adressant nos prières à Dieu, nous avons vu dans les épaisses ténèbres de la nuit un incendie immense qui a brûlé nombre de maisons dans la partie sud de la ville. La tempête a duré jusqu'à la cinquième heure du matin ; puis ce fut la pluie pendant le reste de la nuit et toute la journée du 30. Le 29 il fit extrêmement chaud, et le 30 plus froid qu'en plein hiver.

Cette tempête a été exceptionnellement violente et elle a causé beaucoup de dommages dans les habitations couvertes de tuiles ou de paille ; nous avons donc dû faire des travaux dans nos vieilles maisons qui en avaient d'ailleurs besoin depuis longtemps ; mais cela nous a coûté cher car la tempête a fait monter le prix de la paille, et la guerre celui des artisans. Pendant que l'on recouvrait les pièces latérales sur le devant de la maison, la famille Ván a nourri les ouvriers plusieurs jours durant.

La bénédiction de Dieu s'est étendue sur nos deux artisans ; le plus âgé est un oncle, le septième par rang d'âge, de Michel Ouâng ; le plus jeune s'appelle Hoâng ; ils ont été profondément touchés par nos conversations quotidiennes et amicales sur les questions religieuses ; tous les soirs, ils écoutent la parole de Dieu avec ardeur et ils demandent à être inscrits sur la liste des catéchumènes. Que le Dieu de miséricorde ouvre leur cœur pour qu'un jour, convertis et régénérés dans le Christ, ils gagnent de devenir des chrétiens solides et fidèles.

- 2 avril (3 *yuě* 5).

Vêng-hoaén est venu me voir, en quête de nouvelles de M. Soū ; mais je lui ai répondu que je n'en avais pas, n'ayant reçu aucune lettre de lui depuis son départ. Il m'a donné des informations sur la situation des Missions en Chine dont j'ignore tout : le sous-préfet Thiên T'áy-yê lui a appris que les missionnaires de Pékin ont essayé d'aller trouver l'empereur ; ils voulaient lui présenter un compte-rendu en bonne et due forme sur la persécution déclanchée en 1746 contre les missionnaires et les chrétiens dans tout l'Empire, ou bien lui dire adieu avant leur retour en Europe s'ils ne pouvaient recouvrer l'assurance de la paix et de la sécurité. Mais on ne les a pas laissé faire cette démarche et l'empereur est resté totalement silencieux sur le sujet.

Au cours de l'entretien, Vêng-hoaén est venu à me dire :

- J'ai reçu une lettre que M. Soū m'a envoyée quand il était encore à Tchûng-khíng : il m'y ordonnait de confier à la garde du catéchiste Joseph Yén les contrats concernant les propriétés de Hiá-ss-hiāng et tous les papiers importants enfermés dans un coffret. Il me demandait aussi d'obéir en tout à M. Baptiste Koŭ, comme s'il était mon oncle, et de ne jamais oublier Dieu.

Vêng-hoaén m'a ensuite demandé si je célèbrerais Pâques ici ; je ne peux le dire, car je me trouve absolument seul dans cette province et dois me rendre dans certaines

chrétientés à leur demande ; celles de Kiên-ouêy et P'êng-chaên, en particulier, doivent venir m'inviter ces jours-ci. Vêng-hoaén m'a aussi assuré qu'il a reçu l'année dernière une lettre de son père naturel l'informant de l'arrivée sans encombre de M. Baptiste Koŭ à Pékin ; celui-ci désire grandement des nouvelles de notre province dont il n'a jusque-là rien pu savoir ; enfin, les autorités sont toujours à la recherche de M. Paul Soū.

Voilà l'essentiel de ma conversation avec Vêng-hoaén. à la fin, en me saluant, il m'a dit que d'ici quelques jours « il viendrait confesser ses péchés. »

J'allais presque oublier une autre chose que m'a dite Vêng-hoaén concernant M. Soū : les autorités ont envoyé une lettre au Quàng-tŭng pour savoir de quelle ville ou village venait Soū Hông-hiáo, afin qu'il y fût reconduit après sa capture ; au bout du compte, les fils du défunt Lîng Hîng-koäen ainsi que la belle-fille du fils aîné furent convoqués chez le préfet et déclarèrent que ce Monsieur était venu un jour chez eux, mais qu'ayant appris la mort du maître de maison, il était reparti après avoir bu une coupe de thé (*tch'â*) ; ils ne savaient pas où il était allé.

- 3 avril (3 *yuě* 6).

Au moment des troubles de la persécution et sur les conseils de Benoît Tsêng, Ignace Ván avait installé sa cuisine tout au fond de notre église, là où les femmes se mettent pour assister aux saints mystères ; je lui ai demandé de la déplacer vers l'arrière de son habitation et il l'a fait, de manière à rétablir le saint autel dans un lieu digne de lui.

On m'a dit que des troupes levées au Chaên-sŷ, au Kouéy-tcheoŭ et au Yŭn-nân viennent d'arriver dans notre ville pour aller combattre les barbares du Kĭn-tchuĕn ; le chef de l'état-major de l'Empire, nommé Pân, parti au début du second mois lunaire, a fait savoir par un officier qu'il allait revenir ici.

- 4 avril (3 *yuě* 7).

Vers la dixième heure de la nuit, alors que nous allions nous coucher après les prières du soir, Ignace Ván, ivre mort, s'est mis à hurler à pleins poumons, déversant des insultes épouvantables et indignes d'oreilles chrétiennes contre Joseph Ván, couramment appelé Mŏ-yâ, qui était venu dans la journée me rendre visite, ainsi qu'à la mère d'Ignace, et qui était reparti ensuite.

- 5 avril (3 *yuě* 8).

Le matin, j'ai célébré la messe en l'honneur des Sept Douleurs de la Très Sainte Vierge. Puis, voulant humilier ce jeune homme déchaîné, je me suis rendu chez sa mère pour lui parler de la conduite scandaleuse de son fils : ivrognerie, profanation du lieu saint, sacrilèges, injures, outrages. J'ai également fait venir quelques chrétiens pour le sermonner et l'amener à se repentir, maintenant qu'il était dégrisé, des horreurs qu'il avait proférées sans rougir sous l'empire de la boisson. Devant tous ces reproches, il m'a demandé pardon, mais à contrecœur. Je lui ai dit :

- Sache bien que tu as offensé Dieu et que tu as donné un exemple déplorable aux chrétiens comme à nos voisins païens ; en pénitence, tu n'entreras pas à l'église avec

les autres fidèles pour les prières et la messe et tu t'abstiendras de vin pendant toute une année ; à ces conditions, tu obtiendras ton pardon ; sinon, tu vas à ta perte en buvant comme tu le fais, et depuis longtemps, je le sais bien.

La nuit suivante, il était ivre à nouveau et de retour à la maison, il vomit son paquet d'horreurs tout comme la nuit précédente : il n'était plus chrétien ; personne ne pouvait l'expulser puisque c'était M. Tàng qui l'avait fait venir ; j'avais profité de son absence pour faire disparaître deux tables à lui que Benoît Tsêng avait placées dans sa chambre et sa cuisine lorsque je n'étais pas là ; il avait l'argent pour me rembourser mais il ne voulait pas le faire... Néanmoins, il ne criait pas aussi fort que la veille, si bien que nous optâmes pour la patience et la compassion : nous le laissâmes cuver son vin sans rien dire et sans rien tenter qui pût l'exciter et l'amener à mordre le premier venu comme un chien furieux.

Désormais, il n'accepte plus la moindre exhortation ; il s'insurge immédiatement contre quiconque voudrait le reprendre ou le réformer et il se vante de ne plus être un chrétien mais un possédé ; il poursuit l'un ou l'autre de sa haine et s'acharne en injures immondes. Que Dieu prenne pitié de lui et le délivre de la tyrannie du démon !

Confronté à sa conduite détestable, je me suis emporté, je l'avoue en toute simplicité ; il le fallait bien, et j'ai repris l'effronterie de l'ivrogne avec des mots et sur un ton fort énergiques, mais je ne pense pas avoir dépassé les limites de la raison et de la sagesse, me souvenant du psaume *Mettez-vous en colère et ne péchez pas*⁵ ; et avec saint Augustin : *J'ai maudit le mal et le vice auxquels s'est abandonné le pécheur, mais non l'homme créé à l'image de Dieu et racheté par le sang de Notre Seigneur Jésus ; délivré de son vice, l'homme redeviendrait digne d'amour*⁶.

Les forces me manquent pour jeûner chaque jour pendant le Carême ; mais je dois tenir compte des problèmes internes de notre Mission et des difficultés de toutes sortes auxquelles je me trouve confronté dans la solitude ; je ne veux pas fournir aux chrétiens frivoles une occasion de se dispenser de l'obligation du jeûne sous prétexte de persécution ; je m'efforce donc d'observer le jeûne et l'abstinence de viande un jour sur deux. Je rends grâce à Dieu très bon et très grand qui délivre du danger ceux qui tiennent bon en mettant leur confiance en lui, car pour le moment ma santé ne s'altère pas.

- 7 avril (3 *yuě* 10).

Les chrétiens sont partout ébranlés par les tempêtes de la persécution et ils n'osent pas m'inviter chez eux ; je vais donc être obligé de célébrer Pâques dans le silence de notre maison. Comme il me manquait des cierges, j'ai prélevé cinq livres de cire sur les réserves laissées ici par notre très illustre évêque, en estimant chaque livre à un mas et sept condorins, et j'ai donc donné à Benoît 9 mas pour le tout. Si besoin est, j'utiliserai le restant en le payant de la même façon. Ce que je dis de la cire vaut pour les autres provisions de M^{gr} Martiliat : je ne veux pas être accusé de vol ou de dilapidation.

⁵ Cf. Ephésiens 4,26.

⁶ Passage peut-être inspiré d'un sermon de saint Augustin sur l'Ancien Testament (Sermon V, prononcé un peu avant la fête de Pâques).

- 10 avril (3 *yuě* 13).

Comme l'encens me manquait pour les célébrations pascales, j'en ai prélevé une livre et deux onces sur les réserves de notre évêque, que j'ai payées trois mas et trois condorins à Benoît. La même jour, j'ai découvert sur la grande armoire un sac de café placé là il y a deux ans et oublié ; il était gâté par le temps et partiellement attaqué par les vers ; j'ai donc ordonné de le faire sécher au soleil et enfermer ensuite dans un pot en terre cuite. J'ai aussi pris trois petits chapelets en ivoire de 450 grains et 28 en bois noir pour les distribuer aux chrétiens qui m'en réclament régulièrement.

- 12 avril (3 *yuě* 16).

Le sous-diacre Venance Yén est venu de Hiá-ss-hiāng pour les fêtes de Pâques et il m'a apporté les nouvelles suivantes :

- 1° Vers le milieu du mois de janvier, un garde envoyé par le sous-préfet de Kīn-thāng est venu à l'église du village et y est resté trois jours ; il recherchait M. Paul Soū pour l'arrêter sur ordre du préfet ; Vēng-hoaén n'était pas là et son épouse Quinte Tchao l'a assuré qu'elle n'avait reçu aucune nouvelle de lui ; il est donc reparti ;
- 2° Le médecin Baptiste Kīng est mort de vieillesse chez Paulin Jaèn le 5 avril ;
- 3° Beaucoup de maisons se sont écroulées dans la campagne ;
- 4° Un épidémie fait des ravages chez les buffles, et les paysans sont obligés de travailler leurs terres à la houe, ce qui fait monter le prix du riz.

Noël Ouāng a été inscrit ce soir sur la liste des catéchumènes, parce que je n'en aurai pas le temps demain matin en raison des cérémonies du Samedi-Saint ; mon mauvais état de santé ne me permet pas de supporter des cérémonies successives, surtout quand elles sont longues.

J'ai oublié de noter plus haut que ce matin, une vingtaine de chrétiens de notre ville sont venus pour l'adoration de la croix ; c'est une habitude instituée par notre très illustre évêque d'Ecrinée il y a deux ans. Ils ont apporté des petits présents en l'honneur du Seigneur Jésus crucifié : 250 deniers de cuivre et 3 mas d'argent. J'ai tout distribué aux pauvres et aux veuves.

- 14 avril (3 *yuě* 17).

C'était la sixième heure du matin et j'allais célébrer la messe en présence d'une quarantaine de chrétiens venus de différents endroits pour célébrer Pâques avec moi ; tout à coup survinrent, à la surprise générale, Vēng-hoaén et Hiù Tchūng ; je commençai à célébrer la messe dès que je sus leur présence, priant Dieu avec humilité qu'il m'inspirât des sept dons de son Esprit afin que je profère des paroles puissantes malgré toute mon indignité. Après la lecture de l'Evangile, revêtu des ornements sacrés et assis devant le saint autel, guidé par une inspiration divine toute particulière, j'exprimai tout ce qu'il fallait sur la véritable résurrection corporelle du Seigneur dans le passé et sur la nôtre que nous, les catholiques, nous espérons dans le futur ; sur ce qui est vraiment la

résurrection spirituelle et sur ce qui ne l'est pas ; j'en arrivai aux vices qui empêchent cette résurrection spirituelle, et à la nécessité de les extirper : je mis alors sous les yeux de l'assemblée l'apostasie et l'usurpation des biens de l'église, leur vente ou leur mise en gage illégitime, l'ivrognerie, le goût de l'argent et d'autres péchés du même genre que l'on doit maudire devant Dieu et devant l'Eglise ; je rappelai que notre Sainte Mère l'Eglise tient éloignés des sacrements tous les fauteurs de scandale, comme les apostats et les spoliateurs qui refuseraient de se soumettre à une pénitence publique ; enfin je citai en exemples saint Ambroise et saint Théodose pour qu'ils inspirassent les pécheurs en les poussant à la pénitence. Ces paroles bouleversèrent Vêng-hoaén et, se sentant coupable, il assista à la messe hors de l'espace consacré sans que personne ne l'y obligeât. Hiù Tchūng en revanche, rouge de colère, resta effrontément à l'intérieur jusqu'à la fin de la messe ; à ce moment-là, il voulut se précipiter devant les chrétiens présents et confondre ceux qui l'accusaient, mais Vêng-hoaén l'en empêcha par crainte de désordres et tous deux s'en allèrent sans plus attendre. Hiù Tchūng passa le restant de la journée à ressasser sa rancœur au plus profond de lui-même.

Dans la soirée je me rendis à notre maison de Kou-leoû-kiāy pour administrer les sacrements du Christ aux fidèles venus en grand nombre.

- 15 avril (3 *yuě* 17).

Vers la sixième heure, à la fin de la messe, Joseph Tchaó, Laurent Vêng-hoaén et Hiù Tchūng vinrent tous trois pour me voir, me cherchant d'abord dans notre nouvelle maison. Quand ils surent que je ne m'y trouvais pas, ils se dirigèrent vers celle de Kou-leoû-kiāy et à la fin de la messe, après les prières d'action de grâce, ils m'abordèrent. Le premier à parler fut Hiù Tchūng qui se jeta à mes pieds :

- J'étais à la messe hier pour les fêtes de Pâques et j'ai écouté avec attention vos exhortations paternelles ; les premières s'adressaient à toute la communauté, mais les suivantes me visaient visiblement, moi, spécifiquement ; c'est en pensant à moi, je l'ai bien compris, que vous avez parlé contre les usurpateurs, contre ceux qui ont le goût des procès et de l'argent, contre les sacrilèges et ceux qui s'approprient les biens de l'Eglise ; confus et honteux, je ne savais où me tourner et je compris qu'on m'avait accusé devant vous. Donc, à la fin de la messe, je voulais voir dénoncés les responsables de ces calomnies pour les confondre devant toute l'assemblée et me justifier par conséquent ; mais Vêng-hoaén m'en a empêché parce que c'était la fête de Pâques. J'ai passé toute la journée d'hier dans un grand bouleversement intérieur, et je suis venu ici ce matin pour me justifier.

C'est bien sur mes conseils que Vêng-hoaén a intenté un procès au tribunal de Kīn-thāng contre les chrétiens qui étaient fermiers sur les terres de l'église de Hiá-ss-hiāng ; mais ils refusaient de payer leurs fermages habituels. De même, il a bien vendu des terres et des arbres pour plus de deux cents taëls d'argent, mais cette somme a servi :

- 1° à sa libération après son emprisonnement au moment des troubles de 1746.
- 2° à son mariage, approuvé par notre très illustre évêque et conclu par M. Paul Souï lui-même;

3° à payer les impôts que les préfets de région exigent actuellement de tous les propriétaires fonciers pour soutenir l'effort de guerre.

En ce qui me concerne, je n'ai même pas acheté un vêtement ou une paire de chaussures. J'ai certes permis à une famille païenne d'habiter dans l'église; mais cela s'est fait plus d'une fois dans la maison d'ici, je l'ai vu, du temps du très illustre évêque et sans aucun doute avec son accord. S'il vous est arrivé de recourir à des païens pour la sauvegarde de l'église d'ici et de son terrain, je ne vois pas comment j'aurais péché en faisant la même chose pour protéger les terrains et les bâtiments de l'église de Hiá-ss-hiāng. Il y a bien d'autres initiatives de ce genre que j'ai prises pour le bien de cette église et je tiens un compte de toutes les dépenses, que je garde pour le présenter à M. Soū quand il reviendra, ou à un autre prêtre dont ce serait les affaires. Je voudrais bien savoir pourquoi des chrétiens font courir tant de bruits sur moi et sur Vêng-hoaén, alors que j'ai œuvré de toutes mes forces pour la sauvegarde de cette église ! Je n'ai pas d'épouse, pas de fils à favoriser. En fait, ces dernières années, lors des procès qui ont opposé M. Soū à ses voisins païens, ce dernier a voulu que je passe pour son serviteur auprès des tribunaux et Vêng-hoaén pour son fils ; je me trouve donc aujourd'hui obligé de rester un fidèle serviteur du propriétaire de la maison, comme un subordonné à son chef. D'autre part, Vêng-hoaén ne peut veiller seul sur les biens de l'église, et c'est la nécessité qui m'a poussé à l'aider. Certes, j'ai encouragé Vêng-hoaén à faire ce qu'il a fait ; certes, il porte des vêtements de soie et il fréquente les tavernes, mais c'est par nécessité. Sont-ce là des péchés ? Est-il interdit à l'homme de manger et de se vêtir ? Qui l'a vu s'adonner au jeu ? ou à d'autres vices ? D'où viennent ces calomnies lancées contre nous deux ? Que celui qui est à leur origine vienne maintenant débattre avec moi, devant tous, que je le confonde comme un menteur ; j'ai des arguments imparables. Si ces mensonges ne mettaient en cause que nous, je les aurais peut-être négligés ; mais s'ils parvenaient à Canton ils pourraient nuire notablement à la réputation de M. Soū et c'est moi qui en serai responsable ; j'ai donc décidé qu'il fallait dissiper ces odieuses calomnies le plus vite possible. Je n'ai aucune mauvaise intention, bien au contraire. J'espère qu'avec la paix M. Soū reviendra, ou qu'un autre prêtre arrivera ; je pourrai tout lui remettre ; nous ferons le compte des dépenses, déduction faite d'un salaire décent pour moi, et je céderai alors la place *etc...*

Puis ce fut Joseph Tchaó (il n'était pas encore venu me voir depuis mon retour de Tchūng-khíng) qui, après quelques formules de politesse, m'adressa la parole :

- Lorsque hier Hiù Tchūng est venu chez moi, il n'a cessé de me répéter combien il était en colère depuis votre sermon. Ce matin, dès mon lever, j'ai appris que Hiù Tchūng était venu vous trouver ; j'ai eu peur de voir se raviver les flammes qui depuis la persécution sommeillent sans être vraiment éteintes et, malgré ma faiblesse et ma difficulté à me déplacer, je me suis dépêché pour venir sur mon mulet pour vérifier les intentions de Hiù Tchūng.

Il se tourna alors vers lui :

- C'est le rôle du prêtre de dénoncer les vices qui s'insinuent au milieu des chrétiens. Si tu ne sens pas la morsure du remords au fond de ta conscience, pourquoi es-tu si vivement remué par un sermon un peu énergique ? Si, en revanche, ta conscience

est embarrassée, fais pénitence. Ne te conduis pas comme ce vaurien de Jaô qui, en son temps, a causé tant d'ennuis à M. Mullener de bonne mémoire.

A ces mots, Hiù Tchūng s'échauffa :

- Est-ce que je suis un Jaô ? Où veux-tu en venir ?
- Je ne dis pas que tu es un Jaô, mais je ne veux pas que tu te conduises comme lui. Qu'est-ce que cela peut te faire qu'on parle de toi chez les chrétiens tant que ta conscience ne te tourmente pas ?

Après Joseph Tchaó, son gendre Vêng-hoaén ne revint pas sur tous les points cités par Hiù Tchūng et il se contenta d'évoquer la famille païenne installée dans l'église par Hiù Tchūng, disant qu'elle l'avait été malgré lui et qu'il avait protesté ; il empêcha à plusieurs reprises Hiù Tchūng de reprendre la parole. Je parlai le dernier et répondis en quelques mots à ce qu'avait dit Hiù Tchūng :

- Je suis le seul prêtre resté en cette province et ma fonction essentielle est :
 - 1° de prêcher sans répit la parole de Dieu, particulièrement en ces temps de persécution ;
 - 2° d'extirper les erreurs, les défauts, les vices et les mœurs perverses qui sévissent parmi les chrétiens ;
 - 3° de ramener selon les règles les pénitents dans le sein de leur Mère l'Eglise ;
 - 4° d'ébranler, de provoquer et d'amener au repentir ceux qui sont endurcis dans leurs mauvaises habitudes et s'y obstinent, en usant de toute ma persuasion, selon mes forces et ce que me donne la grâce de Dieu ;
 - 5° si moi qui suis prêtre je me dispense de ces tâches, je deviens un chien muet que Dieu punira, j'en ai bien peur ;
 - 6° les chrétiens qui n'écoutent pas mes exhortations se préparent des tourments éternels ;
 - 7° M. Soū ne m'ayant jamais confié le soin des propriétés de l'église de Hiá-ss-hiāng, ni de vive voix lorsqu'il était là, ni par courrier depuis, je ne suis pas tenu de m'atteler à leur responsabilité ;
 - 8° et comme je ne m'en suis jamais mêlé, je ne peux dire si les affaires ont été bien ou mal gérées ; c'est vous qui devez en rendre compte devant Dieu ; si vous avez bien agi vous serez glorifié devant lui, dans le cas contraire vous serez punis ;
 - 9° tant que notre conscience ne nous accuse pas, que vous importent les rumeurs humaines qui circulent autour de nous ? Il serait impossible de les faire taire dans notre vie sur terre, mieux vaut attendre le jugement de Dieu qui rendra tout manifeste. Ceci dit, je t'exhorte à ne plus entretenir dans ton esprit des soupçons invérifiés ; reste dispos et tranquille. Quant à moi, si quelque chrétien veut me livrer en raison de sa haine de la vérité que je professe – que Dieu m'en garde ! – je suis prêt à affronter les coups, la prison, la mort même.

Hiù Tchūng fut radouci par mes paroles ; il me demanda pardon et s'en alla peu après.

Après son départ, Joseph Tchaó m'avoua avoir craint que Hiù Tchūng, mis hors de lui par mon sermon, ne saisît l'occasion pour nous dénoncer, moi et les chrétiens ; il était venu dans la peur d'être lui-même compromis dans l'affaire. Il me confirma en outre que les autorités supérieures avaient envoyé des courriers de tous côtés pour ordonner l'arrestation de M. Soū ; à peine quelques jours plus tôt, le sous-préfet de Kīn-thāng avait répondu à ses supérieurs qu'on ne pouvait trouver Soū Hōng-hiáo nulle part dans son district.

Finalement, Joseph Tchaó et Vēng-hoaén rentrèrent chez eux.

J'ai déménagé le reste de nos livres européens dans notre maison de Koù-leoû-kiāy.

Aujourd'hui, deux chrétiens de Chouāng-mōng-tseù sont venus me demander d'aller là-bas pour administrer les sacrements ; mais je suis ces jours-ci accaparé par les fidèles de la ville et j'ai préféré repousser cette visite. J'ai su également qu'Étienne Yuên, qui était venu de la montagne pour célébrer les fêtes de Pâques, s'est dépêché de rentrer à Sāng-yuên-tseù pour raconter la visite que m'ont faite Vēng-hoaén et Hiù Tchūng le dimanche de la Résurrection ; peut-être l'a-t-il fait naïvement, sans penser à mal.

Hier, 500 soldats venus du Yūn-nân ont quitté la ville pour le front et 630 en sont revenus, la plupart amputés des doigts aux mains et aux pieds par suite des froids extrêmes du mois de janvier. Dix mille soldats du Chaèn-s̄y, trois mille du Yūn-nân et autant du Kouéy-tcheoū sont partis au combat.

Dans le village de Hoēy-ts'un (sous-préfecture de Sīn-toū), Benoît Hô est décédé le 1^{er} avril (3 *yuě* 4) et on l'a enterré selon les rites païens ; le chef du village et les gardes l'ont imposé en menaçant les hommes de la famille de les dénoncer immédiatement comme chrétiens s'ils ne leur obéissaient pas ; pour cette raison, aucun chrétien n'a assisté aux funérailles ; pauvres chrétiens !

- 16 avril (3 *yuě* 19).

J'ai admis à la sainte eucharistie Joseph Ván, celui qu'on appelle familièrement le « sans-dent » ; M. Verthamon a dans le passé levé sa peine d'excommunication ; cette peine lui avait été infligée à cause d'un billet d'apostasie fourni au sous-préfet de Hoā-yāng contre sa volonté, par ses compagnons, ébranlés par la peur des supplices, qui cherchaient par ce moyen à échapper aux rigueurs de la justice. Je l'ai admis à la sainte communion en considérant la faiblesse de sa santé et les difficultés de sa vie.

Les dix mille soldats du Chaèn-s̄y, les trois mille du Yūn-nân et les trois mille du Kouéy-tcheoū sont en route, d'après ce que l'on dit, vers le Kīn-tchuēn pour affronter les barbares. Presque tous les forgerons de la ville sont occupés depuis trois mois à fondre des canons ; je n'arrive pas à savoir le nombre de soldats qui ont été enrôlés dans notre province ; cette guerre dure et elle est tout à fait inhumaine ; les morts sont innombrables chez les soldats comme chez les officiers ; quelle en sera l'issue ? Quand se terminera-t-elle ? Seuls les événements nous le diront.

- 19 avril (3 *yuě* 22).

On a réparé la maison de Koù-leoû-kiāy en remplaçant la paille que la tempête avait emportée ; les murs autour de la maison se sont écroulés sur une grande longueur et on

les a provisoirement remplacés par de vieilles clôtures en bambous ; aux endroits où les murs sont restés debout, il faut prévoir une couverture en paille ; les latrines ont été totalement détruites, il n'y a plus de toit ; il faut en refaire d'autres car elles sont inutilisables en cas de pluies ininterrompues. Pierre Pě et Benoît P'êng ont passé quatre jours à arracher les mauvaises herbes qui ont envahi notre jardin depuis trois ans, et j'ai fait venir Marc Tchaó pour les aider dans les autres travaux d'entretien.

- 21 avril (3 *yuě* 24).

J'ai baptisé un adulte, Anselme Ouâng, qui en deux ans de catéchuménat a bien appris les bases de la foi et de la morale chrétiennes. Entre le dimanche des rameaux et le premier dimanche après Pâques, j'ai confessé 54 personnes des deux sexes et de tous les âges, et 30 ont repris des forces dans la sainte eucharistie. Retour vers midi dans notre nouvelle maison.

- 23 avril (3 *yuě* 26).

Voici ce que je viens d'apprendre :

- 1° A Tchûng-khíng, la tempête du 29 mars a causé la mort de plusieurs milliers de personnes englouties dans les eaux avec leurs barques ;
- 2° bien des gens sont morts de froid dans plusieurs régions voisines ;
- 3° beaucoup d'autres, dans les hameaux ou dans la campagne, ont trouvé la mort ensevelis sous les toitures de tuiles ou de chaume de leurs maisons lorsqu'elles se sont écroulées ;
- 4° partout, on met en vente des terrains et des maisons, et à un prix très bas ; un exemple parmi d'autres : trois membres de la famille chrétienne des Lieoù ont vendu la plus grande partie de leur propriété ; le dernier frère a vendu tout ce qui lui appartenait ;
- 5° le peuple ploie terriblement sous le poids des impôts levés pour fournir en riz les soldats du front, ou pour d'autres entreprises. Il est facile d'en déduire dans quelle situation critique nous nous trouvons.

En plus d'être accablés par les malheurs publics, nous souffrons aussi des inquiétudes, bien pires, que nous cause la communauté chrétienne ; il n'est pas inutile d'en dire un mot. Les chrétiens qui sont loin de Tchîng-toū ne prennent pas la peine de m'envoyer des nouvelles et désirent encore moins m'accueillir pour recevoir les sacrements ; ceux qui habitent plus près se conduisent de plus en plus mal : les uns ont apostasié et se sont installés sans vergogne dans cet état, les autres s'adonnent à l'ivrognerie, à l'insolence, à la débauche, au jeu, dans le mépris et la haine de la vérité ; on en trouve peu, très très peu, qui ont le souci de leur salut. Même ceux qui logent gratuitement dans nos maisons, à deux ou trois exceptions près, se conduisent et s'expriment au gré de leurs caprices, comme je l'ai raconté plus haut, et personne ne peut les faire rentrer dans les limites de la raison sans attirer sur lui la colère et la haine. Ils ne sont pas dignes de s'approcher des sacrements, tant il est à craindre que leurs vices et leurs mauvaises habitudes ne les forcent à revenir en arrière. Pour conclure en un mot, la plupart ont choisi de hâter leur ruine éternelle par une conduite criminelle et

scandaleuse, sans aucun souci de détourner la punition imminente de Dieu, ou d'apaiser sa juste colère par la souffrance d'un remords sincère et de vraies pénitences.

Si j'écris cela, ce n'est pas pour accabler les chrétiens, loin s'en faut, mais pour faire comprendre au lecteur les ravages causés par la persécution chez les fidèles du Christ et le nombre de ceux qu'elle a fait chanceler, même parmi ceux dont la foi était fidèle et solide. Qu'en conclure, sinon qu'il ne faut pas se fier à la sagesse des hommes, à leur discernement ou à leur esprit de pénétration, à leurs richesses ou à leurs honneurs, ni aux fastes ni aux pompes du siècle, et encore moins aux faveurs humaines ; il faut s'appuyer sur la seule Providence et demander les protections particulières de notre Seigneur Jésus, qui a promis à ses apôtres et à leurs successeurs le don du Saint-Esprit s'ils se montraient des disciples fidèles et des hérauts de la vérité : *et moi, a-t-il dit, je suis avec vous jusqu'à la consommation des temps*⁷.

Mais hélas, quelle douleur ! Quand je pense à moi, je ne peux réprimer mes larmes ni les gémissements et les sanglots qui me brisent le cœur, me souvenant des paroles du Saint-Esprit : *Malheur à celui qui est seul, car s'il tombe personne ne le relèvera*⁸. Et je ne suis pas, comme les apôtres du Seigneur, quelqu'un qui n'a pas besoin d'aide. Je l'avoue au contraire en toute simplicité, je suis si accablé, si écrasé par le nombre des chagrins, par l'ampleur des malheurs qui me viennent de partout, que je désespérerais d'une issue et d'un salut si je ne sentais en moi la grâce de Dieu qui me reconforte et me guide dans toutes mes actions. Mais la faiblesse humaine est ce qu'elle est, et les cœurs, même s'ils sont tournés vers le ciel, se salissent parfois des poussières de la terre, et sans des coups de balai quotidiens pour les nettoyer, ils tombent peu à peu dans un triste abandon ; comment espérer que seul et livré à moi-même dans cette vaste province depuis plus d'un an, privé du sacrement de la confession, je puisse demeurer inébranlable et endurer sans défaillances toutes les épreuves jusqu'à la mort ! Je tremble en vérité et je redoute au fond de mon cœur d'être un réprouvé devant Dieu lorsqu'il me jugera, moi qui ai sermonné les autres. Puissé-je en mes derniers moments ne pas être privé des sacrements de l'Eglise, en punition de mes infidélités et de mes péchés, et ne pas mourir sans le secours d'un prêtre et sans la moindre consolation.

C'est entre parenthèses que j'ai parlé de mes angoisses ; je reviens au cours de mon Journal.

- 25 avril (3 yuě 28).

Ces jours-ci, Ambroise Lieoù a été contraint par Joseph Tchaó de ramener chez lui sa seconde fille, Digne, mariée à François Tchaó, et de la garder auprès de lui en raison de l'absence de son mari parti depuis deux ans ; on n'a aucune nouvelle de lui, on ignore où il est, ce qu'il fait, comment il va, quand il reviendra et même s'il est encore vivant. Ambroise donc, qui n'était pas sans connaître le caractère roué de Joseph Tchaó, a obtenu, avant de ramener sa fille chez lui, une attestation de Jean-Baptiste, le second fils de Joseph, conformément aux usages chinois ; Jean-Baptiste y reconnaît que son frère est parti on ne sait où et que son épouse doit donc être ramenée chez ses parents jusqu'au retour de son aîné François ; il a également promis devant témoins de fournir une

⁷ Cf. Matthieu 28,20.

⁸ Cf. Ecclésiaste 4,10.

somme de quatre onces d'argent pour la subsistance de la jeune femme et de son fils, et cela trois années durant.

Il faut noter que Joseph Tchaó, abandonné par ses fils, en est réduit à vivre très misérablement. En effet, son fils aîné, comme je viens de le dire, a quitté femme et maison pour prendre la fuite ; le second, Jean-Baptiste, a quitté son père pour aller vivre ailleurs avec son épouse ; l'aînée des filles, Bénédicte, est mariée à un païen et ne voit son père que très rarement ; la seconde, Quinte, a épousé Laurent Vêng-hoaén et c'est tout juste si elle consent à fournir à son père un minimum pour vivre. Il y a, en plus de cela, une haine tenace entre Baptiste et Vêng-hoaén, et il est hors de question pour eux de faire la paix ; Vêng-hoaén lui-même refuse de prendre en charge son beau-père ; il a repris, en disant qu'il en était le propriétaire, la maison dans laquelle habitait jusque-là le vieillard, et Joseph a dû la quitter, hors de lui ; il est contraint de se tourner vers ses amis, comme un mendiant, pour leur demander à manger. Si au moins ces grandes épreuves pouvaient l'ébranler et l'amener à s'améliorer... Mais j'ai bien peur que ne vérifie à son sujet et à celui de sa famille le terrible verset : *Quand l'impie est descendu dans l'abîme, il s'en moque*⁹.

- 26 avril (3 *yuě* 29).

Dans la soirée, le sous-préfet de Hoâ-yâng nommé Ghân a fait arrêter le père de Michel Ouâng à cause d'un fonctionnaire des archives qu'il avait reçu chez lui (ce dernier lui avait fait croire, à tort, qu'il obtiendrait une dignité contre le versement d'une somme d'argent) ; dans la foulée, il a fait emporter au tribunal du responsable des archives tous les livres et tous les vêtements trouvés chez lui. Nous remercions donc infiniment et humblement Dieu de nous avoir préservés de ce danger ; on se souvient en effet que j'ai déménagé, à la demande de Michel, en raisons des disputes avec son père, les coffres qui contenaient nos ornements et les livres européens déposés chez lui depuis trois ans ; c'était bien avant cette arrestation, et sans cela, nous serions tombés aux mains de Ghân T'aý-yê à cette occasion. Nous ne saurions louer suffisamment la providence toute particulière de Dieu qui nous protège jusqu'à ce jour.

- 27 avril (4 *yuě* 1).

Paul Tchîng est venu me voir depuis le village de Tchîng-kiā-keoū et il m'a appris la mort, le 16 avril, de Simon Tchîng, un vieillard emporté par la maladie ; je lui avais administré le 9 janvier, les sacrements de la pénitence, de l'eucharistie et de l'extrême-onction. Après sa mort deux apostats, Hiù et P'êng, se sont joints aux païens pour enterrer la dépouille selon le rituel chinois, avec une tablette et l'ensemble des cérémonies païennes. Paul n'a donc pas assisté aux funérailles pour éviter de possibles altercations entre chrétiens et païens, car les relations entre les deux communautés restent très tendues.

- 28 avril (4 *yuě* 2).

⁹ Cf. Proverbes 18,3.

Vers midi, Maria, la petite fille de Joseph Ván, qui a un an, a échappé à la surveillance des adultes et elle est tombée dans un réservoir d'eau ; sa mère Monique Lieoù y a sauté immédiatement pour la tirer de là. La confusion fut générale et même les voisins de la famille accoururent au spectacle. Il y avait aussi Ignace, le fils aîné de Joseph. Enfin, on retira du réservoir la mère et la fille, saines et sauvées. Le père de la petite fille n'était pas chez lui à ce moment-là.

Ce même jour, Yǒ Tchūng-khŷ a fait son entrée en ville ; sous l'empereur Khāng-hŷ, il était anobli avec le titre de duc (*kūng*) et il avait alors sauvé de la bastonnade un serviteur du P. Bonaventure, un franciscain ; il avait ensuite été privé de tout titre de noblesse sous l'empereur Yūng-tching et il vient aujourd'hui sous l'empereur Kiên-lông avec le titre de commandant en chef (*tsūng-pīng*) ; il doit sous peu partir affronter les barbares et on espère la victoire ; c'est dans cet esprit que les troupes des différentes provinces qui partent pour le front ont reçu l'ordre de coudre sur leurs vêtements un caractère qui signifie « victoire » (勝). D'après la rumeur, on attend pour la huitième lune un affrontement général. Peut-être Dieu très bon et très grand va-t-il se venger et punir les Chinois pour leurs péchés, particulièrement pour la persécution de 1746 : dans ce cas, un seul barbare mettra en fuite mille Chinois et deux barbares en feront fuir dix mille, car leurs chefs se sont unis contre le Seigneur, contre son Christ, contre ses ministres et contre les fidèles de Jésus-Christ.

- 29 avril (4 *yuě* 3).

Fête de Saint Pierre Martyr ; j'ai célébré la messe en priant Dieu le Père miséricordieux, en toute humilité et de toute mon âme, pour qu'il protège notre Mission de Chine qui a déjà été extrêmement éprouvée ; j'ai prié tout particulièrement pour le salut de M. Sanz auquel m'ont lié des rapports d'étroite amitié. C'était l'évêque et le vicaire apostolique du Foŷ-kiên ; avec quatre autres missionnaires espagnols, d'excellents religieux dominicains, il endura bien des supplices pour sa foi et finalement le gouverneur général du Foŷ-kiên le condamna à mort ; la sentence fut confirmée par la Cour de Pékin en 1746 ; mais pour le moment, je n'ai rien pu apprendre dans les tribunaux sur leur glorieux martyre et leur dernier combat pour la foi, et je n'ai pas reçu de lettre de Macao pouvant m'en informer. Il ne m'est donc pas possible non plus de savoir comment se portent M. de Martiliat et les autres prêtres qui vivent à Macao ; je pense à eux chaque fois que je me prépare au saint sacrifice.

- 30 avril (4 *yuě* 4).

Selon le plan de Dieu, notre Jean-Baptiste Lŷ, le soldat veuf depuis trois ans, a épousé Claire Tchīng, la seconde fille de Rose Tchīng du village de Tchīng-kiā-keoŷ ; elle était auparavant mariée à Antoine Lieoù, mort l'année dernière. Notre évêque d'Ecrinée a fort bien connu Rose et je n'ai pas besoin de chanter ses louanges ; qu'il me suffise d'évoquer sa constance dans la foi, malgré l'hostilité unanime de ses parents et de ses proches. C'est une femme, mais qui s'élève au-dessus des autres femmes et même des hommes par la profondeur de sa foi et sa fidélité au Christ. J'ai parlé de ce mariage parce que j'étais certain que cette nouvelle ne déplairait pas à notre très illustre évêque ; c'est lui qui avait choisi Baptiste Lŷ pour en faire un catéchiste pendant ses dernières années

de présence ici, et il m'a souvent répété qu'il le considérait comme le meilleur gardien possible pour les deux maisons que nous avons dans les murs de la capitale, s'il venait à épouser une veuve chrétienne.

Le mariage a été payé sur les modestes ressources de Baptiste ; j'en avais donné le conseil, tant pour le bien de la Mission, qui était le souci unique de notre évêque, que pour rassurer l'excellente Rose qui veille nuit et jour sur sa propre sécurité et sur celle de ses cinq filles. En dehors des deux veuves, la mère et l'épousée, on a pris l'accord de tous les membres de la famille Lieoù qui étaient concernés, les hommes comme les femmes ; en revanche, on a laissé dans l'ignorance tous les frères et les parents de la famille Tchîng. On craignait que, prévenus avant le mariage, ils ne se saisissent de l'occasion pour tenter de nouvelles actions judiciaires contre les chrétiens, comme ils l'ont fait souvent par le passé, ce qu'ils n'oseront plus faire après la célébration officielle du mariage ; la législation chinoise ne leur permettra pas de le faire annuler, même s'ils peuvent causer d'éventuels ennuis par ailleurs. Je n'ai pas béni ces noces de peur de transgresser les prescriptions du rituel romain, étant donné qu'il s'agit d'un second mariage d'un côté comme de l'autre, mais je les ai persuadés de recevoir tous deux les sacrements de la pénitence et de l'eucharistie pour éviter que, faute de cela, ils ne se privassent de la grâce liée au sacrement du mariage et de son efficacité particulière conférée lors de leur premier mariage, ou alors qu'elles ne fussent amoindries par les péchés mortels qu'ils ont commis ensuite.

- 2 mai (4 *yuě* 6).

J'ai envoyé une lettre aux chrétiens de Tchûng-khîng pour avoir des nouvelles de M. B. Kouï et de Jovite Tchîng dont je n'arrive pas à savoir quoi que ce soit.

Le même jour, Yö Tchûng-khÿ a quitté la ville pour le champ de bataille avec le titre de commandant en chef (*tsûng-pîng*) ; il a avec lui 200 soldats tartares, sa garde personnelle. On dit qu'il attaquera le seizième jour de ce mois lunaire (12 mai).

- 6 mai (4 *yuě* 10).

Selon la coutume chinoise, en ce jour anniversaire de la mort de M. Antoine Tàng, mon confrère très cher qui s'est éteint il y a trois ans, j'ai célébré une messe des morts pour le repos de son âme ; j'espère que, dans la miséricorde de Dieu, elle jouit déjà des joies de la vie éternelle ; et quand je pense à moi, je ne peux m'arrêter de me lamenter sur mon sort, car mon séjour sur terre se prolonge et je n'ai pas mérité, peut-être à cause de mes péchés, d'être dépouillé de ce corps mortel en même temps que lui ; je reste ici seul, abandonné, écrasé par les soucis du dehors et de l'intérieur.

Joseph Lieoù, l'aîné des frères Lieoù qui habitent Sîn-toū, m'a apporté une once d'argent ; la cause en est une servante, abandonnée par son mari en fuite depuis plusieurs années, qu'il avait donnée secrètement en mariage à un autre chrétien, malgré l'opposition de M. Mullener de bonne mémoire qui était encore vivant à l'époque ; ils avaient reçu alors une certaine somme, je ne sais combien d'onces ; mais M. Mullener avait imposé aux chefs de famille de rendre au plus vite à l'évêque ou au prêtre qu'ils auraient auprès d'eux cette somme d'argent, injustifiable, sous peine d'en être coupables

devant Dieu. C'est ainsi qu'Ambroise, le second frère par rang d'âge, m'a donné 5 mas l'année dernière et Joseph une once cette année.

- 7 mai (4 *yuě* 11).

Jean-Baptiste Lỳ a proposé un repas dans notre maison de Koù-leoû-kiāy en l'honneur de ses noces récentes ; presque tous les chrétiens de la ville étaient là, mais des femmes en ont été empêchées par la pluie. Pierre Pě, Benoît Tsēng et moi-même n'y étions pas, par respect pour les règles de la Mission qui interdisent à un prêtre ou à un clerc d'assister aux repas donnés pour un mariage ou une naissance. Il y avait Joseph, l'aîné, et Michel, le quatrième, les chefs de la famille Lioù venus de Oû-mà-tshūn, dans la sous-préfecture de Sin-toū ; Joseph Tchaó, venu des faubourgs de la ville et son second fils Baptiste accompagné de son épouse ; André Lioù, venu de Tchūng-hò-tchāng avec sa compagne et son fils aîné Thomas ; Rose Tchīng, la mère de la jeune mariée, était venue de Tchīng-kiā-keoū avec son autre gendre nommé Lỳ ainsi que Dominique Tchāng ; il y avait enfin un certain nombre de voisins, hommes et femmes, en toute une soixantaine de personnes. Dieu merci, il n'y eut ni désordre, ni excès de boisson, ni la moindre dispute.

Je saisis l'occasion de ces noces pour soumettre au lecteur théologien le cas de conscience que voici :

Il y a des pécheurs qui n'écoutent pas l'Eglise, s'enferment dans leurs crimes, comme les apostats endurcis, qui ne se soucient pas de revenir vers Dieu par l'épreuve de la pénitence, qui même tentent de détourner de lui par leur mauvais exemple d'autres personnes qui sont de bons, voire d'excellents chrétiens ; dans ce cas, notre Seigneur Jésus ordonne de les considérer comme des païens ; d'après l'apôtre des Gentils, il n'est pas permis de les saluer et les règles de l'Eglise interdisent aux fidèles du Christ de manger et de boire avec de telles personnes de peur qu'à leur contact, dans leur fréquentation et leur intimité pernicieuses, les meilleurs ne se laissent corrompre. Néanmoins, des questions se posent, compte tenu des circonstances actuelles et des malheurs de la persécution :

- 1° Un prêtre est-il tenu en conscience de notifier aux chrétiens, clairement et publiquement, les règles qui s'appliquent aux apostats endurcis ?
- 2° Les néophytes et les catéchumènes qui ignorent les préceptes de l'Eglise concernant les apostats et les excommuniés commettent-ils un péché en fréquentant ces derniers ? Si c'est un péché, est-il mortel ou véniel ?
- 3° Comment un prêtre doit-il se comporter avec les néophytes qui ont commis ce péché par ignorance, ou qui ont fréquenté ce genre de personnes en toute connaissance de cause ?

Si je me pose ces questions, c'est que :

- 1° le sentiment général est qu'une loi non publiée n'a pas valeur d'obligation ;
- 2° les apostats endurcis cherchent comme les païens, et même plus qu'eux, la moindre occasion de trahir les prêtres et les chrétiens ;
- 3° ceux dont la foi est fragile auraient une occasion supplémentaire de pécher si les règles de l'Eglise étaient énoncées publiquement et s'ils n'y conformaient pas leur conduite pour des raisons d'amitié, de voisinage ou de parenté ;

- 4° les apostats poursuivraient de leur haine les chrétiens fuyant leur fréquentation ainsi que le prêtre qui le leur aurait ordonné ; on le voit bien dans l'exemple du prêche énergique que j'ai prononcé le jour de Pâques : ceux qui sont venus me voir dès le lendemain à la première heure auraient certainement pris la décision de me traîner au tribunal si, dans la circonstance, Dieu n'avait pas adouci leurs cœurs orgueilleux ; il me paraîtrait donc plus sûr d'avertir les chrétiens en privé, de façon à ce qu'ils évitent de telles fréquentations autant qu'ils le peuvent, sans faire d'éclat, plutôt que de publier ces règles au risque d'anéantir notre Mission toute entière.

- 10 mai (4 *yuě* 14).

Nous avons vendu les feuilles de mûrier des arbres de nos deux jardins pour environ 200 deniers qui ont été dépensés pour des travaux dans l'ancienne maison.

A la suite de la sécheresse qui dure depuis presque deux mois, les hommes et les femmes de la campagne qui ramassent les feuilles de haricots (*hoû-teou*) pour nourrir les porcs sont tous devenus aphones ; cela a touché toutes les régions voisines de la capitale, sans doute à cause de la pollution atmosphérique.

Les soldats et les gardes qui ont apporté de Canton de l'argent supplémentaire pour les troupes du front ont propagé partout une rumeur selon laquelle les Européens seraient en guerre contre Canton et que, pour cette raison, les autorités de la région auraient renforcé la surveillance des côtes ; cela me semble faux ; mais il se peut qu'ils aient entendu parler d'un conflit entre princes européens ; dans ce cas, ils sont sur leurs gardes pour éviter que cela n'occasionne des troubles dans leur province, ce qui paraît plus vraisemblable.

On vient d'ailleurs de m'annoncer que les chrétiens Thâng, Oû, Lieoû, Mà et Oû, que les autorités de la capitale avaient reconduits sous escorte auprès de celles de Siú-fou, ont été dès leur arrivée renvoyés chez eux et qu'ils n'ont plus été inquiétés. Je remercie très humblement Dieu que leur affaire soit enfin terminée.

Simon Chouáy est mort accablé de misères ; c'est un homme qui avait par le passé offert un terrain à l'Eglise puis qui, sans consulter personne, avait vendu en cachette ce terrain et la maison, ou plutôt l'oratoire qu'on y avait construit avec l'argent de la Mission et celui des chrétiens de l'endroit ; il avait dépensé pour son propre usage la somme qu'il en avait tirée. Il est mort vers la fin du mois de janvier, dans la propriété qui lui restait à P'êng-chaën. Jacques Tchâng est mort également il y a environ un mois ; il était originaire de Hông-yâ et avait vécu ces dernières années comme fermier dans la montagne à Tchîng-pă-laò-keoû, avec sa famille ; il en était parti au moment de la persécution et s'était réfugié à P'ou-kîang chez son gendre païen.

J'ai vu la supplique que notre catéchumène Moïse Kouö a rédigée en dialecte de Hông-yâ et adressée au sous-préfet de Kièn-tcheoû. Il y demande que le magistrat veuille bien renvoyer chez eux les chrétiens qu'il garde prisonniers, alléguant qu'ils n'ont rien fait de mal et qu'ils ont été confondus avec les rebelles adeptes du jeûne ; il y soutient que, s'ils ont pris la fuite, eux ou d'autres chrétiens, c'est uniquement à cause de l'hostilité de leurs propriétaires et de leurs voisins qui poursuivaient les chrétiens de leur haine depuis longtemps et avaient en tête de les expulser sous ce prétexte. Après avoir

vu cette supplique, le sous-préfet donna l'autorisation de les libérer et de les renvoyer chez eux.

Jean-Baptiste Lieoû, un vieillard presque octogénaire, et Benoît P'êng vivaient, l'un depuis trente ans et l'autre depuis plus de dix ans dans l'église de Hiá-ss-hiāng ; au moment des troubles, Vêng-hoaén les a chassés l'un et l'autre pour les faire revenir vers la fin de l'année dernière, je crois. Au début de l'année chinoise, ils ont de nouveau été expulsés, cette fois-ci par Hiù Tchūng. Baptiste a trouvé refuge auprès des chrétiens de Chouāng-mông-tseù ; Benoît est venu me demander l'hospitalité en me suppliant avec insistance. Je n'ai pas donné mon accord, mais, après lui avoir réglé la somme convenue pour le travail qu'il a effectué pendant un mois dans la maison et le jardin, je l'ai recommandé à Dominique Tchāng ; effectivement, Benoît est parti avec lui pour Tchīng-kiā-keoũ.

- 12 mai (4 *yuě* 16).

Jean-Baptiste Lỳ est venu de notre église de Kouù-leoû-kiaỹ avec son épouse Claire Tchīng pour me rendre visite ainsi qu'à Ván Tá-ghiāng ; je leur ai dit :

- 1° de servir Dieu à l'avenir tous deux d'un même cœur ;
- 2° de s'aimer mutuellement en portant chacun patiemment les fardeaux de l'autre ;
- 3° de s'abstenir des bavardages, des paroles inutiles et des confidences, particulièrement avec leurs voisins païens ; je leur ai cité l'apôtre Jacques : *Que tout homme soit prompt à écouter, lent à parler, lent à se mettre en colère, car la colère de l'homme n'accomplit pas la justice de Dieu*¹⁰.
- 4° de veiller enfin sur la maison de notre Mission et sur ce qu'elle contient, comme si c'était leur propriété, pour éviter que ne se reproduisent les dégâts du passé. S'ils observent fidèlement ces conseils, ils obtiendront en abondance la grâce et la bénédiction de Dieu.

Le gouverneur général est revenu du champ de bataille ; il s'est installé dans notre capitale pour se défendre contre les barbares dont on dit qu'ils viennent en force pour prendre la ville. C'est ce qui explique, sauf erreur de ma part, qu'on ait de manière inhabituelle posté en très grand nombre des sentinelles à l'intérieur de la ville et qu'on les envoie chaque nuit guetter sur les remparts une éventuelle incursion ennemie. On dit que, de leur côté, les barbares se sont établis dans une ville puissamment fortifiée, un carré d'un périmètre de quatre lieues construit sur une montagne élevée ; on ne peut y entrer que par un ou deux endroits ; partout ailleurs, ce sont des précipices ou des lieux inaccessibles. Ils ont rendu les armes qu'ils avaient arrachées aux troupes chinoises, se vantant d'être mieux équipés et d'avoir en quantité des canons de bronze, sans compter ceux en fer. A mon avis, ils se moquent du monde. Pendant ce temps, d'autres barbares qui se trouvent au sud de la province, non loin de Tchên-toueỹ, ont pris les armes contre les Chinois ; ils ont déployé leurs troupes et établi leur camp en face de l'armée du général musulman Mả Tsòng-yê, célèbre pour ses vertus guerrières. Il faut attendre la suite des événements.

¹⁰ Cf. Jacques 1,19-20.

- 17 mai (4 *yuě* 21).

Cette nuit, vers la neuvième heure, il s'est déclenché tout d'un coup dans toute la ville un vacarme de cris humains, de tambourins, de trompettes et de toutes sortes d'instruments à percussion ; cela a duré une demi-heure environ, et il s'agissait de chasser un oiseau à neuf têtes, une figure de la mythologie païenne, qui volait au-dessus de la région. Selon la tradition, l'une des neuf têtes fut broyée par un pilon en fer alors qu'un homme-dieu pilait le riz et que l'oiseau voulait voler les grains de paddy ; de cette tête coupée ou broyée sortent et s'écoulent du sang et du pus depuis des millénaires et la plaie ne guérit pas. Si le sang qui s'écoule s'égoutte sur une maison, la famille qui l'habite périt nécessairement toute entière ; si c'est du pus, elle est condamnée à tomber dans un état d'extrême misère. Ainsi, chacun étant depuis l'enfance imprégné de ces contes superstitieux, tous craignent infiniment de mourir ou de tomber dans la misère ; chaque fois que l'on entend dire, ou plutôt que quelqu'un s'imagine que cet oiseau est de passage, on fait retentir le fracas des instruments et on affirme que cela a permis de mettre l'oiseau en fuite. Je peux à juste titre me lamenter avec le roi psalmiste : *ils ont tremblé d'épouvante sans qu'il y eût sujet d'épouvante*¹¹ ; car en même temps, ces incrédules ne craignent pas de s'attirer la colère divine par leurs turpitudes quotidiennes.

- 23 Mai (4 *yuě* 27).

La pluie est enfin venue vers la dixième heure de la nuit ; elle n'était pas tombée depuis le jour de la tempête exceptionnelle.

Ces derniers jours, j'ai profité de mes loisirs pour traduire du chinois en latin, un à un, les décrets que les autorités du Ss-tchuën ont publiés à l'encontre de la religion chrétienne ; je l'ai fait dans la mesure de mes moyens, pour perpétuer le souvenir des événements ; il manque peut-être des textes dont je n'ai pas entendu parler et qui ne sont pas arrivés entre mes mains. Par ailleurs, je n'ai pas voulu traduire le décret du commandant en chef de la province concernant les chrétiens de Y-pïng et du village de Lō-jáng-keoū (il n'est pas dirigé directement contre la religion chrétienne) parce qu'il a été porté à ma connaissance à la suite d'une confession ; je ne voulais pas multiplier les textes sans nécessité étant donné que j'ai rapporté par ailleurs, et longuement, le déroulement chronologique de cette histoire dans les pages de mon Journal.

- 25 mai (4 *yuě* 29).

Joseph Ván, le frère cadet d'Ignace, Anselme Ouâng et son oncle, le septième par rang d'âge, ont pris avec un certain nombre de païens la route du Kïn-tchuën pour y faire du commerce. C'est là-bas que s'étaient rendus il y a un an, si je ne me trompe, un certain nombre de soldats chrétiens dans un rassemblement de troupes ; il y avait Antoine Ouâng et Paul Tcheoū de Tchûng-khíng, et de notre ville Julien, le frère de François Ouâng. Ce François Ouâng, comme Baptiste Heoū, a été enrôlé dans l'armée et tous deux vivent toujours dans notre ville. Aucun de ces jeunes gens ne pense à son salut ; ils se précipitent dans une charge aveugle vers leur damnation éternelle en

¹¹ Cf. Psaume 52,6.

suivant leurs passions et personne ne peut les retenir, surtout en ces temps de persécution : puissent-ils être éclairés par la grâce de Dieu et ébranlés intérieurement afin qu'ils s'améliorent un jour.

- 26 mai (4 *yuě* 30).

Nous avons récolté sur un arbre au fond de notre jardin environ 500 abricots (*héng-tseū*) ; c'était trop peu pour les vendre et nous les avons partagés avec la famille Ván. Cette nuit, la terre a tremblé, mais pas longtemps.

- 30 mai (5 *yuě* 4).

Tous les fonctionnaires de la ville, militaires et civils, se sont montrés en habits de deuil, vêtus de blanc, car la mère de l'empereur Khiên-lông est morte. Depuis un an environ, une rumeur circule selon laquelle Khiên-lông lui-même serait mort. Tous les fonctionnaires se sont rendus au temple de Vêng-tchū-yuén pour assister aux funérailles comme cela se fait dans les cérémonies païennes, sans le corps de la défunte ; ils sont tenus en signe d'affliction de s'asseoir ostensiblement sur du foin et de la paille, au ras du sol, pendant une semaine.

- 31 mai (5 *yuě* 5).

C'est aujourd'hui en Chine la fête de Touān-ou, avec normalement une course de bateaux dragons (*lông-tchouaên*) et une fête populaire ; mais la journée s'est écoulée sans vacarme, dans un silence total. Les veuves des soldats morts à la guerre se sont rendues ensemble, d'un même mouvement, auprès des fonctionnaires assis en manifestation de deuil ; elles se sont plaintes de l'injustice dont elles sont victimes, tout en proférant des cris, des injures et des reproches ; les fonctionnaires ont été obligés de les reconforter par peur des désordres et des soulèvements populaires qu'elles auraient pu susciter dans la ville.

- 1 juin (5 *yuě* 6).

Trois chrétiens, Etienne Yuên, Thomas Lioù et Jacques Lỳ, sont descendus de Chouāng-mông-tseū pour recevoir les sacrements à l'occasion de la fête de la Pentecôte. J'ai autorisé Etienne Yuên à s'approcher de la sainte table ; c'est la quatrième fois qu'il vient me voir. Il a été excommunié pour avoir fourni un acte d'apostasie aux autorités, puis absous après avoir manifesté les signes d'une conversion sincère ; je ne voudrais pas, en différant plus longtemps l'autorisation de communier, causer sa chute spirituelle, et entamer ou attédir sa ferveur actuelle par une trop longue attente.

J'apprends aujourd'hui que la servante de la famille Lioù (celle dont le mari chrétien était parti on ne sait où depuis des années sans jamais revenir auprès de sa femme, qui avait été mariée à un autre chrétien malgré l'interdiction formelle de M^{gr} Mullener encore vivant à l'époque, et qui, installée dans le péché, partageait toujours son existence), que cette servante, donc, a terminé sa vie de pécheresse de façon tout à fait

lamentable, sans donner le moindre signe de remords à l'article de la mort. Quel funeste et abominable enracinement dans le péché !

- 2 juin (5 *yuě* 7).

Je suis venu à notre maison de Koù-leoû-kiāy pour administrer les sacrements aux fidèles qui la fréquentent et pour consulter les livres qui y sont entreposés ; j'y suis resté dix jours. Pendant cette période, j'ai appris que les fonctionnaires de la ville ont quitté le temple de l'idole Vêng-choû-yuén où ils s'étaient rassemblés et qu'ils sont retournés chez eux pour présider plus commodément aux affaires publiques ; ils ont ordonné de fermer les portes de la ville l'après-midi.

J'ai reçu 16 personnes en confession, dont 12 ont été admises à communier.

- 10 juin (5 *yuě* 14).

Retour à notre nouvelle maison. J'ai écrit une lettre d'exhortation à Jacques Lieoû Tsoû-sÿ, qui est en train de mourir de la tuberculose, ainsi qu'à son père, sa mère, ses oncles et toute la famille ; je leur ai rappelé que tant qu'ils persistent dans leurs disputes et dans leurs conflits, ils attirent sur eux la colère et la vengeance de Dieu ; je leur ai répété que, dans ces conditions, il ne sert à rien de s'approcher des sacrements, bien au contraire, ils ne feront que s'attirer des dommages supplémentaires, spirituellement et physiquement. Il y a dans cette famille quelques femmes particulièrement chicaneuses et impies qui font tout pour nuire à elles-mêmes et à l'ensemble de la famille; elles ne craignent pas de faire savoir partout, à qui veut l'entendre, même en présence de leurs voisins païens, qu'elles-mêmes ont depuis longtemps abjuré la religion chrétienne, mais que tel ou tel dans leur parenté continue à la pratiquer en secret, à prier chaque jour, à jeûner et même à recevoir le prêtre régulièrement. C'est la raison pour laquelle personne dans la famille n'ose me recevoir chez lui, dans la peur que ces femmes, si je suis là, ne me dénoncent aux voisins ou aux fonctionnaires de justice. Je vois bien là s'accomplir les paroles de mon Seigneur Jésus : *et l'homme aura pour ennemis les gens de sa maison*¹².

- 13 juin (5 *yuě* 18).

C'est la troisième fois qu'on me demande de venir administrer les sacrements à Jacques Lieoû Tsoû-sÿ qui est malade; j'ai donc quitté Tchîng-toû à la troisième heure de l'après-midi, avec Benoît Tsêng qui m'a prêté son cheval ; je suis arrivé autour de la dixième heure de la nuit dans le village d'Oû-mà-tshûn (sous-préfecture de Sîn-toû) sans éveiller l'attention d'aucun voisin païen ; Jean Lieoû Oû-yê m'a donné l'hospitalité et je suis resté caché chez lui dans la journée pour ne pas être repéré par des voisins païens qui sont nombreux à me connaître ; je n'ai pu aller voir le malade qu'à la nuit.

- 14 juin (5 *yuě* 19).

¹² Cf. Matthieu 10,36.

J'ai rendu visite à Jacques Lieoù vers la dixième heure de la nuit ; ce n'était pas possible plus tôt car il y avait chez lui un païen. Je l'ai préparé à sa confession, que j'ai reçue, puis je lui ai administré l'extrême-onction et ne suis parti qu'au milieu de la nuit.

- 15 juin (5 *yuě* 20).

Je n'ai pas pu porter le saint viatique au malade, car nous avons été réveillés plus tard que prévu, tout le monde était terrassé par le sommeil ; le jour s'était déjà levé quand j'ai terminé la messe et le sacrement a été reporté au lendemain.

J'ai reçu une lettre des chrétiens de Ts'ao-yâng-pá (sous-préfecture de Kiên-ouêy) me demandant de les excuser : inquiets des ravages de la persécution, ils ont pensé qu'il valait mieux ne pas me recevoir. Ceci mis à part, ils ne m'ont rien écrit de particulier.

- 16 juin (5 *yuě* 21).

Je me suis réveillé au milieu de la nuit et j'ai célébré la messe avant le premier chant du coq pour apporter le saint viatique au moribond ; j'ai ensuite accordé à Jacques, qui est à l'article de la mort, l'indulgence plénière, selon l'autorité apostolique qui m'est conférée. J'ai regagné la maison de mon hôte, Jean, à l'aube.

Le même jour, le premier ministre de l'Empire, l'oncle maternel de l'empereur Khiên-lông appelé Nă, a fait son entrée à Tchîng-toū ; il doit repartir sous peu au combat.

A peine entré dans la grande salle de Jean Lieoù, j'ai vu sur le mur où jusque-là était accrochée une image sainte devant laquelle j'avais célébré la messe, une tablette des ancêtres avec ces caractères sur fond rouge : *Chîn* (神) *tchù* (主) *moŭ* (穆) *tchaō* (禾召) *taŷ* (代) *lŷ* (歷) *t'ang* (堂) *tūng* (東) *hō* (河)¹³ ; dès que je l'ai vue, j'ai expliqué aux chrétiens qui étaient là le caractère idolâtre de cette tablette interdite par les constitutions apostoliques, et j'ai précisé que s'ils ne l'ôtaient pas, ni moi ni aucun autre chrétien ne pourrait plus prier dans cette salle et qu'a fortiori il ne serait plus permis d'y offrir le saint sacrifice de la messe ; c'est la position que j'ai toujours soutenue s'agissant de la tablette *Thiën-Tŷ-Kiün-Ts'ın-Ss* face aux chrétiens dont j'avais la charge, que ce fût de vive voix ou par l'intermédiaire de lettres. Et à l'occasion de ces tablettes, je me suis

¹³ Cette série de caractères doit se lire en chinois dans le sens inverse du sens suivi par André Ly pour leur présentation, à savoir :

河東堂歷代[禾召]穆主神。

Le caractère [禾召] n'existe pas en tant que tel dans la langue chinoise. Même les dictionnaires chinois les plus complets ne le contiennent pas. La prononciation indiquée par André Ly permet de déduire que la graphie [禾召] correspond très probablement à une variante quelque peu fantaisiste du caractère «昭». Dans le cas qui nous concerne, cette graphie a pu être influencée par le caractère voisin «穆», dont la partie gauche contient aussi le radical «禾». Lorsqu'ils apparaissent ensemble, les deux caractères «昭穆» (prononcés zhāo-mù selon le système de translittération moderne dit *pinyin*) correspondent à une notion utilisée dans le contexte religieux du culte des ancêtres, signifiant en quelque sorte : *fondateur de dynastie*.

La signification de l'ensemble de l'inscription (qui se prononce, selon le système de translittération moderne dit *pinyin* : H é-dōng-t áng l ìdài zhāo-mù zhŭ-sh én) peut donc se traduire approximativement, en restant très proche du sens de chaque caractère :

Le Seigneur Dieu, fondateur de la dynastie de toutes les générations de la demeure de la rivi ère de l'est.

remis en tête bien à propos ces paroles de notre Seigneur Jésus : *Quand vous verrez l'abomination de la désolation installée dans le lieu saint - c'est-à-dire à l'endroit de l'autel, là où tant de fois a été célébré le saint sacrifice de la messe - fuyez*¹⁴, etc... En conséquence, j'ai déclaré que je pouvais prier et célébrer la messe dans la salle qui est sur le côté, et c'est ce que j'ai fait. Jean Lieoù, mon hôte, a été bouleversé par mes paroles :

- Il faut que vous m'écoutez, je vous en prie :

- 1° en 1746, quand on enquêtait sur toutes les familles chrétiennes, ce sont mes amis et mes voisins païens qui ont enlevé l'image sainte de la salle pour la remplacer par cette tablette et une autre avec les caractères *Thiën-Tý-Kiün-Ts'ín-Sseū* ; je n'étais pas d'accord et je l'ai fait savoir ;
- 2° après avoir une dernière fois replacé la même tablette au même endroit, ils ont fini par me menacer ; si je refusais de la garder ou si j'osais la déchirer, ils me dénonceraient au sous-préfet comme un chrétien obstiné et ils apporteraient des images impies ou des représentations des idoles *Sān-kiaó*. J'ai eu très peur et j'ai gardé la tablette qu'ils avaient remise en place pour éviter les ennuis de la part de nos voisins païens ; mon frère aîné lui aussi a mis chez lui une tablette représentant l'empereur et il l'a toujours. D'ailleurs, j'ai bien plus d'ennuis que mes frères avec mes voisins et mes amis païens ; si l'on ajoute mes difficultés d'élocution, j'ai bien du mal à me tirer de leurs griffes.

J'ai bien écouté ses justifications et j'ai voulu tenir compte de sa faiblesse ; avant de l'admettre au sacrement de pénitence, j'ai insisté pour qu'il déchirât cette tablette dès que possible et lui ai suggéré l'échéance du début de l'année, parce que la coutume chinoise veut que l'on renouvelle tout à ce moment ; je lui ai notifié qu'en attendant le retrait de la tablette, il resterait à l'écart de la sainte communion au Corps du Seigneur. Je lui ai ensuite permis de se confesser.

Lucie Vêng, l'épouse de Louis Lieoù Tsoù-th'aý, a profité de ma présence pour venir me demander le sacrement de pénitence ; mais il ne va pas de soi d'admettre cette femme aux saints sacrements, car elle s'est rendue coupable d'une double accusation, il y a quatre ans, si je ne me trompe :

- 1° elle accusa d'abord Jacques Lieoù Tsoù-sý devant le sous-préfet de Sîn-toù d'avoir frappé son mari, ce qui était une pure invention : ce n'était pas le frère aîné qui avait blessé son cadet, mais le père, en frappant à la tête son fils récalcitrant ;
- 2° ensuite le père de Lucie, auprès duquel elle s'était réfugiée, se fit son complice pour rédiger une accusation selon laquelle toute la famille chrétienne des Lieoù l'aurait forcée à devenir chrétienne, en la frappant et en l'invectivant sans relâche ; c'était totalement faux : Lucie avait embrassé la foi chrétienne de son plein gré, sans aucune pression et elle avait été baptisée à peine quelques jours plus tôt. Le sous-préfet s'empara de ces accusations calomnieuses, déposées à son tribunal avant la persécution, et les prit comme prétexte pour atteindre Jacques Lieoù et causer des ennuis à d'autres chrétiens lorsque la persécution se déclencha.

¹⁴ Cf. Matthieu 24,15-16.

Après ces calomnies énormes dont elle avait chargé les chefs chrétiens de la famille Lieoü, Lucie Vêng se repentit, comme tous les membres de la famille, hommes et femmes, peuvent en témoigner, et elle ne leur fit plus aucun tort, ni en action ni en parole ; après la naissance de son fils, elle déclara désirer le baptême du bébé et elle reconnut toujours qu'elle était coupable d'une très grande faute ; en signe de conversion, elle a demandé pardon à Jacques mourant et lui a remis un exemplaire de l'accusation qu'elle avait présentée au sous-préfet : ce dernier l'a lue et m'a demandé de la jeter au feu. Enfin, elle m'a supplié de l'admettre au sacrement de pénitence.

Ne voulant pas encourager d'autres femmes de cette famille à suivre cet exemple désastreux et à commettre des fautes du même genre si j'accordais trop facilement le pardon, j'ai exhorté Lucie à ne pas désespérer, à mettre sa confiance dans l'immense miséricorde de Dieu et à lui demander avec ferveur, en jeûnant et en priant instamment, une véritable conversion du cœur qui lui fasse mériter d'obtenir le pardon ; mais je n'ai pas jugé bon de l'admettre dès maintenant au sacrement de la pénitence, de peur que le juge tout puissant ne me reproche d'avoir donné les sacrements aux chiens.

- 20 juin (5 *yuě* 25).

J'apprends par Benoît Tsêng qui revient de Tchîng-toü :

- 1° que Vincent Hiáng, de passage à Tchîng-toü (il vient du marché de Moü-kiä-tchâng, dans la sous-préfecture de K'üng-tcheoü), lui a annoncé le décès de Jacques Yáng ; il est mort de vieillesse chez lui, dans le village de Móng-kiä-keoü (sous-préfecture de Mîng-chaën), dans le quatrième mois lunaire de l'année 1747.
- 2° que beaucoup de chrétiens de Mîng-chaën ont renoncé à leur foi après avoir fourni des engagements écrits aux autorités.

Ce même jour, Rose, la fille aînée de Paul Lieoü qui a épousé un païen il y a un an, est venue me trouver pour recevoir les sacrements ; elle m'a raconté que lors de ses noces, son entourage païen l'a contrainte à adorer des idoles et à accomplir les rites que les païens observent lors des mariages. De peur qu'elle ne tombât dans le gouffre du désespoir, j'ai reçu sa confession après l'avoir sermonnée et je l'ai encouragée à ne pas retomber dans ces fautes en employant les arguments les plus convaincants que j'ai pu trouver.

La dernière persécution a causé de tels ravages dans la communauté chrétienne, comme j'en fais l'expérience tous les jours, qu'il faudra au moins dix ans pour la restaurer, et si Dieu qui console les malheureux n'accorde pas la paix aussi bien à l'Etat chinois qu'aux chrétiens eux-mêmes, il semble très difficile, pour ne pas dire impossible, que les brebis dispersées au milieu des loups prêts à les ravir, blessées, épuisées, puissent être rendues à leur santé ancienne et ramenées à la bergerie.

- 23 juin (5 *yuě* 28).

Après avoir célébré la messe très tôt ce matin, j'ai regagné Tchîng-toü ; je voulais me rendre de là à Ly-kiä-keoü pour administrer les sacrements à la veuve Madeleine Yén qui est mourante, mais de retour chez nous, je n'ai pas pu louer de chaise à porteurs ni

de cheval pour faire le voyage ; la faiblesse de mes pieds et la longueur de la route m'ont obligé à renoncer provisoirement à ce déplacement.

- 24 juin (5 *yuě* 29).

Fête de la naissance de Saint Jean-Baptiste. J'ai célébré la messe peu après le milieu de la nuit et, au point du jour, j'ai pris une barque pour descendre le fleuve jusqu'à Thûng-tseù-tchâng ; j'ai continué sur une mule et je suis arrivé à la nuit à Lỳ-kiā-keōũ ; Madeleine Yén, la veuve malade, m'a offert l'hospitalité pendant six jours. J'ai confessé 14 personnes, dont 9 ont repris des forces dans la sainte eucharistie, et j'ai baptisé deux bébés.

- 1 juillet (6 *yuě* 5).

Départ pour Lō-kiā-p'ō où j'ai reçu l'hospitalité de Thaddée Oũ ; j'y ai confessé 2 personnes qui ont repris des forces dans la sainte eucharistie et baptisé un bébé.

- 3 juillet (6 *yuě* 8).

Départ et retour de nuit à Lỳ-kiā-keōũ pour donner l'extrême-onction à Madeleine Yén.

- 5 juillet (6 *yuě* 10).

Madeleine Yén a été emportée par la maladie, à midi ; elle s'est endormie en paix, avec le secours des sacrements, la pénitence, l'eucharistie et l'extrême-onction, et munie d'indulgences. J'étais là quand elle est morte.

- 7 juillet (6 *yuě* 12).

Il y a quelques jours, j'ai renvoyé Pierre Pě à Tchîng-toũ et il m'a amené le cheval de Benoît Tsêng pour mon voyage de retour ; en effet, la faiblesse de mes pieds m'empêche de parcourir la Mission sans monture et les règles de la Société autorisent le missionnaire, dans un tel cas, à utiliser un cheval, un âne ou un buffle si c'est affaire de nécessité et non de confort ou de futile ostentation mondaine.

Pierre m'informe d'une rumeur répandue dans le peuple, selon laquelle un Européen va arriver ici sur l'ordre de l'empereur pour apprendre aux Chinois à fondre un type de canon appelé *sỹ-kouā-p'áo* ; ce canon doit permettre de triompher des barbares. La rumeur est-elle fondée ? Nous verrons.

- 8 juillet (6 *yuě* 13).

A la huitième heure du matin, nous avons enseveli le corps de Madeleine sans le recours, habituel en Chine, des instruments de musique comme le tambourin ou la cloche de cuivre appelée *lô* et sans les autres rites inconvenants : nous avons seulement prié et pleuré. De nombreux chrétiens de la région étaient venus pour ces funérailles,

une trentaine ; il y avait seulement deux ou trois païens. J'ai senti la main de Dieu qui nous protégeait tout particulièrement en cette occasion car, il y a deux mois, dans un autre village peu éloigné, Simon a été enterré selon les rites traditionnels chinois sous la pression des païens et malgré la répugnance des chrétiens qui n'ont toutefois pas pu s'y opposer ouvertement.

Je rapporte maintenant au lecteur une histoire étonnante : il s'agit d'un chrétien au caractère difficile, au tempérament violent et à la foi chancelante. En 1746, quand la persécution se déchaîna, il prend peur : il enlève l'image sainte qu'il a chez lui, veut faire brûler les autres signes de la religion chrétienne, met en place la tablette païenne dont j'ai souvent parlé et interdit à toute sa famille de prier ou de jeûner dorénavant ; il change de nom et s'enfuit dans une région lointaine chez un parent à lui, un infidèle. Notre néophyte est à peine installé qu'il tombe gravement malade ; il se plaint, son hôte compatit et consulte un démon à son sujet ; le diable répond aux demandes du païen et fait savoir par l'intermédiaire d'un devin :

- Ce malade était lié à moi par un vœu qu'il n'a pas accompli et il y a quelques années, il s'est mis à adorer le très grand *Chîn* (Dieu) ; ensuite, il a abandonné ce *Chîn* et maintenant il a chez lui une tablette païenne, ce qui est une faute très grave : qu'il retourne chez lui au plus vite, qu'il enlève cette tablette et adore son très grand *Chîn* sinon il s'en repentira.

Ebranlé par la réponse du diable, hésitant dans sa foi, il se met à interroger le diable directement ; alors, le démon lui fait les révélations suivantes par le signe inscrit sur la fiche de bambou¹⁵ (*ts'ien*) :

- Que veut encore cet importun ? Il a déjà eu sa réponse ; qu'il retourne chez lui le plus vite possible, qu'il enlève la tablette païenne et qu'il adore le redoutable *Chîn*, comme il avait commencé à le faire avant d'être puni pour sa conduite scandaleuse ; il a trois flèches préparées contre lui ; les deux premières sont visibles (*yâng*), la dernière est cachée (*ÿn*) : il a beau être malade, qu'il rentre très vite car s'il tarde il risque de ne pas échapper aux dangers qui le menacent.

Remué par la double réponse du démon, il reprend le chemin de sa maison malgré son état. A peine arrivé chez lui, il ordonne qu'on enlève et qu'on déchire immédiatement la tablette païenne ; or, sa mère l'avait déjà enlevée à ma demande. Sa mère, donc, et son frère cadet lui disent :

- Nous avons ôté la tablette que tu avais mise, sur les conseils de M. Lÿ, et nous l'avons remplacée par une tablette qu'il nous a autorisée et qu'il a écrite de sa propre main.

¹⁵ La scène décrite fait allusion à une pratique divinatoire communément utilisée jusqu'à nos jours dans de nombreux temples chinois : tout pèlerin peut s'y procurer une sorte de récipient contenant plusieurs dizaines de fiches de bambou. Après avoir invoqué l'assistance des divinités ou des semi-divinités tutélaires du temple, le pèlerin tire au hasard l'une des fiches contenues dans son récipient. Cette fiche comporte une inscription contenant quelques caractères chinois dont l'interprétation nécessite généralement, moyennant finances, l'assistance experte d'une sorte de spécialiste en méthodes divinatoires travaillant dans un bâtiment voisin du temple.

Ces paroles l'apaisent et il se remet de la maladie dont il souffrait. Ces jours-ci, il vient me voir, me raconte toute l'histoire et il reçoit de ma part des exhortations réitérées à redevenir lui-même et à s'apaiser dans le sacrement de la pénitence. Mais pris dans les filets captieux de je ne sais quel diable, il continue à masquer son manque de foi et son scepticisme derrière toutes sortes d'excuses. A mon avis, cet homme a la conscience chargée de nombreux crimes - je me trompe peut-être - et il rougit de honte à l'idée de la décharger, ce que j'ai bien souvent observé dans mon expérience de prêtre. Le diable se démène pour l'amener à lui, dans l'abîme de l'hérésie, en lui soufflant que le sacrement de pénitence n'a pas le pouvoir efficace d'absoudre les péchés et que les prêtres n'en ont pas l'autorité, d'autant plus qu'ils ne peuvent connaître les secrets enfouis au fond des cœurs. Que le Seigneur Jésus, le bon berger, le prenne en pitié, qu'il ouvre son cœur endurci et aveuglé et qu'il ne permette pas qu'en punition de ses crimes il se précipite tout droit vers l'endurcissement absolu, je le demande à genoux. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour lever ses doutes à ce sujet, mais si la grâce de Dieu ne touche pas son cœur, je perds nécessairement mon temps et ma peine. Ô l'âpreté du cœur humain quand il s'endurcit dans le péché ! Mais quelle merveille que la patience divine qui cherche toujours et partout, non la mort du pécheur, mais sa vie, et qui l'attend, qui y travaille !

- 11 juillet (6 *yuě* 16).

J'ai quitté Lỳ-kiā-keoū pour revenir à Tchîng-toū, mais je n'ai pas pu entrer dans la ville car, en l'absence du commandant en chef, les portes sont systématiquement fermées le soir et on ne les rouvre que tard le lendemain matin. En raison de la pauvreté de la famille qui m'a hébergé cette fois-ci, l'ensemble de mon voyage m'a coûté un taël et cinq mas d'argent.

Depuis un an environ, je me trouve contraint, pour tous mes déplacements dans la Mission, à emprunter le cheval de Benoît Tsêng : mes pieds sont trop faibles et je n'ai pas les moyens d'acheter et d'entretenir un cheval. Ces dernières années, je faisais à pied sept ou huit lieues par jour mais maintenant, avec l'âge, je parviens difficilement à en faire deux ou trois sans que mes pieds me fassent souffrir et n'enflent pour plusieurs mois. Je sais bien entendu que les règles de notre Société interdisent à tout missionnaire d'avoir recours à un cheval, une mule ou une chaise à porteurs dans ses déplacements, sauf en cas de nécessité, si une infirmité l'empêche d'assister les chrétiens sans l'aide d'une bête de somme. Que je voudrais pouvoir encore aller à pied, comme ces dernières années, à l'exemple de mon Seigneur Jésus-Christ, en mettant mes pas dans ceux de mes supérieurs : je ne serais pas un poids pour les chrétiens dont la plus grande partie est très pauvre et je récolterais une bien meilleure moisson, dans notre Mission, je le sais bien par expérience. Mais à l'impossible nul n'est tenu !

- 13 juillet (6 *yuě* 18).

Marc Tchaó m'apprend :

1° que trois chrétiens de la ville de Mîng-chaên, Philippe Yâng, Joseph Yén et Michel Ts'êng, ont enduré bien des épreuves lors de la dernière persécution de

la part de leurs voisins et des autorités ; cela leur a coûté une certaine somme d'argent ;

- 2° la mort, au cours de l'année 1747, de la veuve Julie Lÿ ; de Lucie Chouéy, la femme de Philippe Yâng ; de Jacques, le père de ce même Philippe ;
- 3° que la plupart des chrétiens de l'endroit a perdu de sa ferveur ;

Il sait tout cela par Vincent Hiáng, un vieux chrétien qui est venu en ville en mon absence et qui est reparti quelques jours plus tard pour Moû-kiā-tchâng.

- 17 juillet (6 *yuě* 22).

J'ai à nouveau pris cinq livres de cire sur les réserves de M. Martiliat que j'ai payées neuf mas d'argent à Benoît Tsêng. Notre très illustre évêque a également laissé ici des huiles saintes dans des fioles non gravées, avec une simple étiquette de papier ; or, pendant les désordres de la persécution, le chrétien chez qui ces fioles avaient été déposées en a ôté les étiquettes et on ne peut plus les reconnaître ; je désire donc vivement que l'on m'envoie au plus vite de nouvelles huiles saintes.

- 19 juillet (6 *yuě* 24).

Un autre commandant en chef (*tsùng-pīng*) est arrivé de Pékin pour combattre les barbares du Kīn-tchuēn. En attendant, on réquisitionne à nouveau les barques pour transporter le charbon, et les forgerons pour fondre de nouveaux canons. Le peuple est chargé de toutes sortes d'impôts, taxes, redevances et travaux – les chevaux et les mules des paysans et des marchands doivent aider au transport du riz, du blé et des haricots (*hoû-teou*) pour la nourriture des soldats et des bêtes de somme au front. Yō Tchūng-khÿ a perdu son titre nobiliaire de duc (*kūng-yê*) et il a été nommé commandant en chef (*thÿ-toÿ*) de notre province ; il est toujours sur le champ de bataille.

- 23 juillet (6 *yuě* 28).

Nous attendions avec impatience des nouvelles de Canton tout en nous disant que notre attente était vaine. Vers la troisième heure de l'après-midi, nous avons vu arriver chez nous, sains et saufs, mon cher Jean Ván de retour du Siam ; il est venu à pied de Tchūng-khíng et nous a apporté notre courrier.

- 24 juillet (6 *yuě* 29).

Jacques Lieou, surnommé Tsoù-sÿ, est mort à quatre heures du matin dans le village de Oû-mà-tshūn (sous-préfecture de Sīn-toÿ) ; il souffrait depuis un an de la tuberculose et avait reçu il y a un mois le secours des sacrements, pénitence, eucharistie et extrême-onction.

- 27 juillet (7 *yuě* 3).

Des marchands venus du Kīn-tchuēn m'apprennent la mort d'un commandant en chef avec plus de cent soldats tués par les barbares ; et aussi Joseph Ván s'est mis à aller là-bas, laissant de côté son métier de marchand.

- 29 juillet (7 *yuě* 5).

Benoît Tsēng m'a demandé, dans un élan de piété, de célébrer une messe et une absoute (*ghān-sò*) pour les défunts MM. d'Artigues et Tàng, deux jours consécutifs, pour M. Lin confesseur du Seigneur et acolyte, ainsi que pour le catéchiste André Ván ; je l'ai fait très volontiers. En signe de gratitude, il a offert un repas à ceux qui vivent dans notre maison, un repas somptueux à la manière chinoise.

En lisant la liste que m'a envoyée notre très illustre évêque d'Ecrinée installé à Macao – il me demande de lui faire parvenir des affaires dont il a besoin – j'ai découvert qu'ont été perdues pendant les troubles des dalmatiques et des tunicelles qu'il utilisait habituellement pour la messe pontificale ; c'est très certainement le fait de ce vaurien qui lui a volé d'autres objets ; jusque là, j'étais persuadé que notre évêque les avait emportées avec lui.

- 2 août (7 *yuě* 9).

On me rapporte que la guerre entre la Chine et les barbares du Kīn-tchuēn en vient à des sommets de cruauté ; après bien des batailles menées en vain, aucun des deux belligérants ne veut céder. Yō Tchūng-khŷ, qui est maintenant commandant en chef de notre province, a fait semblant de vouloir préparer la paix pour faire venir à lui le roi barbare ; mais ce dernier n'est pas tombé dans le piège qu'on lui présentait et il aurait fait répondre par l'intermédiaire des messagers à peu près ceci : « Bien des hommes de votre armée sont morts dans cette guerre ; les miens aussi sont tombés en nombre ; si je me livre à vous, je n'échapperai certainement pas à la mort ; si je ne me livre pas, je mourrai aussi ; mieux vaut mourir au milieu des miens que chez vous ; pas de paix, mais le fer et le combat jusqu'à la victoire d'un côté ou de l'autre. »

Cette réponse inflexible mit Yō Tchūng-khŷ hors de lui et il alla trouver le grand ministre de l'Empire nommé Nă pour lui dire : « J'ai plus de soixante ans ; si je ne gagne pas cette guerre, je serai coupable de lèse-majesté et je le paierai nécessairement de ma vie ; si je repars à l'assaut des ennemis, la mort m'attend, je le sais. Mais il vaut mieux être tué par l'ennemi dans la gloire de ma fidélité à l'empereur que de tomber sous le glaive du bourreau dans le déshonneur d'avoir été sans grandeur. » Le ministre partagea totalement ses vues, le persuada d'avancer peu à peu et lui ordonna de ne pas perdre confiance en la victoire. Mais quelques jours plus tôt, ses soldats avaient été massacrés par les barbares avec leurs deux officiers ; c'est ce que disent les nouvelles officielles et les marchands qui reviennent de là-bas. Les effectifs s'amenuisent de jour en jour et les autorités de notre ville enrôlent de nouvelles recrues pour remplacer les morts.

J'ai terminé aujourd'hui un petit ouvrage commencé ces derniers jours, un résumé de la persécution des années 1746 et 1747 dans la province du Fouï-kién, et du martyre du vénérable Pierre (Sanz), à partir de différentes lettres et relations dignes de foi ; je l'ai rédigé en suivant l'ordre chronologique des événements, et en chinois, pour qu'il pût être lu en public pour l'édification des chrétiens.

- 3 août (7 *yuě* 10).

A trois heures de l'après-midi, j'ai reçu la visite d'un chrétien du Kiāng-sŷ nommé Tchîng. Au cours de la conversation, il m'a parlé d'un prêtre chinois originaire du Tchĕ-kiāng, un jésuite ; baptisé à trente ans, il a d'abord exercé la médecine avant d'être nommé catéchiste, puis d'être promu au sacerdoce seulement quelques années plus tard. Le cas m'a beaucoup étonné et m'a remis en mémoire un prêtre européen ignorant qui, interrogé par son évêque, ne trouvait rien à lui répondre. L'évêque indigné lui lança :

- Quel est l'âne qui vous a ordonné prêtre ?

et le prêtre répondit:

- Mais c'est vous, votre Excellence !

En moi-même, je tirai cette conclusion peut-être téméraire : ou le prêtre qui a présenté ce Chinois à l'évêque est un âne, ou il faut que celui qui a été promu au sacerdoce soit doté de dons vraiment exceptionnels. Quand je pense que les supérieurs de notre Société, après les dépenses énormes engagées pour nos élèves, après toutes les sueurs et les fatigues consenties, bref après une quinzaine ou une vingtaine d'années de patiente formation, estiment à peine un ou deux de leurs élèves dignes du sacerdoce et les promeuvent effectivement, je ne peux concevoir comment les jésuites font prêtres aujourd'hui leurs néophytes régénérés hier dans le Christ, et sans la moindre hésitation. Ou alors, c'est que le prêtre dont nous parlons est un nouveau saint Augustin... Ceci dit, je laisse à la sagesse pénétrante du lecteur le soin de tirer les conclusions qui conviennent ; en tout cas, ma position sur ce point ne doit pas être interprétée comme une pure question de principe ; elle repose au contraire sur un sens très pratique des conditions du sacerdoce, particulièrement à la triste époque que nous vivons.

Vous vous amusez peut-être, lecteur, et vous souriez en lisant ces lignes ; mais moi, je le dis bien simplement, je ne m'amuse pas, je ne souris pas en les écrivant, même si je sais bien que la vérité n'est pas incompatible avec la plaisanterie. Non, je donne libre cours à mon chagrin et mon cœur se lamente quand je vois que sur le nombre de nos élèves envoyés au Séminaire de Siam et revenus ensuite en Chine, un ou deux seulement ont été jugés dignes du sacerdoce par nos supérieurs. Et après M. Le Blanc, de bonne mémoire, qui fut vicaire apostolique du Yûn-nân, je m'exclame avec le poète¹⁶ :

*Qu'il est dur de fonder un peuple catholique
Et d' enrôler ici l'armée ecclésiastique !*

- 7 août (7 *yuě* 14).

Le sous-diacre Venance Yén est venu à ma demande de Hiá-ss-hiāng et il m'a apporté les nouvelles suivantes :

1° Dès le retour de Venance à Hiá-ss-hiāng après sa venue en ville pour Pâques, ce vaurien de Hiù Tchūng est allé le voir la bouche pleine de reproches : Venance l'aurait accusé devant moi et des chrétiens du village auraient volé des poissons

¹⁶ cf. Virgile (*En âde*, I, 33).

dans l'étang de l'église qu'il considère comme le sien ; il allait par conséquent porter devant le sous-préfet de Kīn-thāng des accusations contre le sous-diacre lui-même, contre Paulin Jèn, Pierre Zeoū, Baptiste Yāng et six autres chrétiens : contre le sous-diacre pour avoir donné asile à un Européen (le père Scifone, qu'il renvoya après la perquisition dans l'église) et pour donner asile actuellement à trois vierges consacrées ; contre les autres chrétiens pour avoir volé ses poissons. Et si un chrétien lui causait des ennuis, il me livrerait, moi, André Lỳ, comme étant l'homologue de M. Paul Soū. Les chrétiens l'empêchèrent de présenter son accusation devant le sous-préfet ; le vaurien céda à leurs prières, non sans les menacer : « Je ne fais rien dans l'immédiat, mais à la huitième lune, par précaution, j'informerai le sous-préfet (en chinois : *ts'ûn-ghán*) ». Mais entre-temps, il parla de son projet aux fonctionnaires de justice ; les chrétiens le surent par des gardes envoyés à Chouāng-mōng-tseū. Cela explique que Venance n'ait pas osé donner suite à ce que nous avions prévu ensemble, c'est-à-dire me conduire à Hiá-ss-hiāng et m'y héberger chez lui, par peur des manigances de ce vaurien.

- 2° Par ailleurs, lors du cinquième mois lunaire de cette année, juste avant son départ pour Pékin, le sous-préfet Thièn T'aý-yê avait persuadé Laurent Vêng-hoaén de vendre la propriété de l'église de Hiá-ss-hiāng et de partir avec lui pour la Cour où il obtiendrait une charge moyennant finances ; Vêng-hoaén accepta et essaya effectivement de vendre, mais Hiù Tchūng s'y opposa en déclarant : « Tu as le droit de percevoir les revenus annuels, mais pas de vendre le fonds. » Laurent donna malgré tout la propriété en gage à un païen nommé Tsiāng, pour plus de deux cents onces d'argent, et cela à l'insu de Hiù Tchūng. Ce dernier l'apprit néanmoins et s'opposa à la transaction qui fut invalidée. Quoi qu'il en soit, Vêng-hoaén est bien déterminé à vendre ce bien l'année prochaine.
- 3° Deux familles païennes vivent dans l'église de Hiá-ss-hiāng, celle des Tcheoū dont j'ai parlé plus haut, et celle des Leāng dont Hiù Tchūng partage l'intimité. Autour de la maison s'ouvrent sur l'extérieur trois échoppes de marchands, ceux auxquels Vêng-hoaén a vendu tous les arbres de l'église. Les murs d'enceinte sont en partie écroulés, beaucoup de tuiles sont tombées. J'ai bien le droit de gémir avec mon Seigneur Jésus : *Ma maison est une maison de prière et vous en avez fait un repaire de brigands*¹⁷.
- 4° Il y a également des terrains sur la montagne de Chouāng-mōng-tseū qui appartiennent à l'église de Hiá-ss-hiāng, le long de la vallée du Laò-hoū-ouān, c'est-à-dire du Tigre; Laurent Vêng-hoaén les a donnés en gage à des chrétiens et, en plusieurs occasions, j'ai clairement prévenu certains d'entre eux : ils ne peuvent en conscience se prêter à cette transaction sans se rendre coupables de vol devant les hommes et devant Dieu ; ils ne peuvent espérer qu'un missionnaire leur remboursera, quand il viendra, l'argent qu'ils ont prêté à Laurent ; en fait, il reprendra toutes ces terres sans donner un sou. En attendant, ils sont coupables de cette transaction et ils seront privés de l'absolution tant

¹⁷ Cf. Matthieu 21,13.

qu'ils n'aurent pas restitué ces terres frauduleusement acquises à leur véritable propriétaire, c'est-à-dire au missionnaire qui aura la responsabilité des lieux.

5° Un voisin païen de l'église, qui a l'expérience du traitement des affaires au tribunal, a pris connaissance des différentes données concernant l'historique de l'église :

1. à l'origine, il y eut à la fois un don en l'honneur de Dieu et un achat ;
2. le premier propriétaire de l'église fut le prêtre Pierre Tchū il y a quinze ans ;
3. ce fut ensuite M. Paul Soū qui en eut la propriété ; or, en son absence et sans qu'il soit consulté, son fils adoptif Laurent Vêng-hoaén essaie de tout brader, l'église et ses terrains.

Compte-tenu de ces informations, le voisin a donné son avis : « Si telle est la situation, vous pouvez intenter en commun une action contre ce Vêng-hoaén en toute justice. Nous, les païens, nous ne supporterions jamais d'être lésés de cette manière. »

6° Actuellement, dans la communauté chrétienne de Hiá-ss-hiāng, il n'y a plus personne, à de rares exceptions près, dont celle des vierges consacrées, pour prier Dieu chaque jour au moins le matin et le soir, pour jeûner et respecter les commandements de Dieu et de l'Eglise. Et même, lorsque les chrétiens ont appris que le sous-diacre avait l'intention de m'inviter chez lui pour administrer les sacrements à nos sœurs les vierges, ils l'ont détourné de ce projet : « N'invite pas le prêtre Lỳ à venir ici, cela peut nous faire du tort. »

7° Dans le nord de la province, à Kièn-tcheoū, Tseū-tcheoū et en divers endroits tout autour, presque tous les champs restent en friche à cause de l'exceptionnelle sécheresse de cette année et de l'épidémie qui touche les buffles ; l'hectolitre (*tán*) de riz s'y vend deux taëls. On imagine à quel prix on trouvera de la nourriture l'année prochaine ! Dans notre métropole, le riz se vend deux taëls et un ou deux mas. Avec quatre mas, on achète à peine cent livres de charbon : le prix a pratiquement doublé par rapport aux années précédentes.

8° Il y a quelques années, des chrétiens de Hiá-ss-hiāng avaient projeté un mariage auquel s'était opposé le père Scifone qui vivait là-bas à l'époque ; Dieu avait puni ce projet qui s'était rompu par la mort de la jeune fille promise illégitimement. Cela recommence aujourd'hui dans la même communauté : certains envisagent, sans me demander mon avis, un mariage entre des personnes liées au troisième degré de parenté. C'est là une question dont je propose la résolution au théologien confirmé, et pour que le Lecteur se fasse une idée claire de la situation, voici comment se présente la difficulté à résoudre :

La cousine de Barthélémy Yāng (la fille de son oncle paternel), mariée à Benoît Yén, a eu une petite-fille chez son fils Jean ; de son côté, le fils de Barthélémy Yāng a engendré un fils. Or, on envisage maintenant un mariage entre les deux enfants ; le garçon a six ans, la petite fille environ quatre. Trois questions se posent :

1. si l'on considère l'époque difficile que nous vivons, le prêtre est-il tenu en conscience de faire connaître aux chrétiens toutes les règles du droit ecclésiastique concernant le mariage ?
2. le prêtre commettrait-il un péché en n'exposant pas ces règles pour rompre ou empêcher les mariages illicites ? Si oui, serait-ce un péché mortel ou véniel ?
3. quelle serait la conduite à tenir si le prêtre voyait les chrétiens ne pas tenir compte de ses avertissements ?

Je m'interroge pour plusieurs raisons ; la première est qu'une loi qui n'est pas connue n'a pas valeur d'obligation ; la seconde est que, même si cette loi était connue, elle ne serait respectée par personne ; la troisième est que de nos jours, les apostats endurcis ne se contenteraient pas de mépriser en silence le prêtre en le considérant comme un maniaque du zèle, ils le dénonceraient peut-être aux autorités.

Par ailleurs, étant donné que les évêques concèdent aux prêtres de la province le pouvoir de lever les empêchements liés au troisième degré de consanguinité et de parenté, je désire savoir si cela concerne seulement la parenté directe ou si cela inclut la parenté collatérale ; je pourrai ainsi répondre la conscience tranquille si l'on vient à me poser la question.

Ce matin, j'avais avec moi la veuve Nimphe Ván et sa fille Paule, son fils aîné Ignace et son troisième fils Jean ; je leur ai lu et commenté des passages de lettres les concernant ; l'une de notre très illustre et très révérend évêque d'Ecrinée, l'autre de M. Maigrot.

On dit que toute la famille Tcheoū Tseū-sien s'est éteinte à Tseū-tcheoū il y a quelques mois, une personne après l'autre en l'espace de quelques jours. André Lieoū est mort également il y a huit jours dans le village de Jîn-chaén-hiāng (sous-préfecture de Kièn-tcheoū) ainsi que Louǎ Tá-giāng dans notre ville. Tous ont quitté la vie sans avoir reçu les sacrements.

- 10 août (7 *yuě* 17).

Nous avons goûté nos premiers raisins, blancs et allongés, cueillis sur les ceps plantés il y a cinq ans ; il sont doux et savoureux, mais nous en avons peu. Que j'aimerais savoir comment on les fait sécher ! J'en conserverais pour nos Messieurs de Macao ou pour ceux qui viendront ici. J'espère que nous en aurons davantage l'année prochaine. Nous avons mangé énormément de prunes et de pêches (*thaô-tseū*) que nous n'avons pu vendre car il y a eu cette année une production très abondante si bien qu'elles ne valent rien ; nous en avons fait l'expérience avec les abricots (*híng-tseū*).

- 13 août (7 *yuě* 20).

A trois heures de l'après-midi, on m'a appelé pour assister un malade ; je suis donc parti pour Oū-mà-tshūn (sous-préfecture de Sīn-toū) où je suis arrivé à la nuit ; Joseph Lieoū m'a offert l'hospitalité.

- 14 août (7 *yuě* 21).

Joseph Ván, le second fils du défunt André Ván est revenu sain et sauf du Kín-tchuèn et il nous a raconté que, dans la zone des combats, les barbares massacrent chaque jour une centaine de Chinois, soldats, marchands ou porteurs ; une victoire chinoise semble impossible.

Je suis resté deux jours dans le village ; j'y ai reçu 28 personnes en confession, hommes et femmes, dont 24 ont été admises à la sainte communion, et j'ai baptisé un enfant.

Tous les membres chrétiens de la famille Lieoü m'ont fait le même récit à propos de Jacques Lieoü Tsoü-sÿ : avant de quitter ce monde, bien qu'il fût très faible faute de nourriture depuis plusieurs jours, dans l'ardeur d'une inspiration divine, il s'adressa à tous les membres de la famille, hommes et femmes, jeunes et vieux, demandant à chacun de veiller au salut de son âme et les exhortant avec une si grande force d'âme et une voix si ferme et claire qu'on l'aurait cru en pleine santé. Tous, du plus vieux au plus jeune, furent bouleversés par sa manière saisissante d'évoquer les réalités religieuses, en particulier le jugement redoutable de Dieu, et certains jeunes qui négligeaient depuis plusieurs années le soin de leur salut réclamèrent avec insistance de recevoir les sacrements. Les paroles de Jacques touchèrent aussi Lucie Vêng, la compagne de Louis Lieoü qui avait encouru l'excommunication pour accusation calomnieuse (c'est son père païen qui avait rédigé le texte par haine des chrétiens, mais c'est elle-même qui l'avait présenté au sous-préfet de Sîn-toü, quatre ans auparavant ; elle y accusait toute la famille de l'avoir obligée à se convertir au christianisme en l'injuriant et en la frappant) – Lucie donc, consciente de sa faute, me supplia à genoux d'échapper à l'excommunication et je le lui accordai. J'administrerai également les sacrements de pénitence, de la sainte communion et de l'extrême-onction à Agathe Tchāng, la compagne de Joseph Lieoü, gravement malade.

- 16 août (7 *yuě* 23).

De bon matin, après la messe, j'ai fait mes adieux à tous les chrétiens et je suis revenu en ville pour préparer mon courrier pour Macao.

J'allais oublier de noter qu'un chrétien du village dont j'ai parlé plus haut, Lieoü Yn, a décidé d'acheter à Vêng-hoaén un terrain de la montagne de Chouāng-mông-tseü qui appartient à l'église de Hia-ss-hiāng. J'ai saisi l'occasion pour répéter une nouvelle fois que Vêng-hoaén n'a pas le droit de vendre ou de mettre en gage un bien de l'église, et qu'aucun chrétien n'a le droit de lui en acheter sans que les deux parties ne se rendent coupables d'une malversation, l'acheteur comme le vendeur.

Pour revenir à Jacques Lieoü Tsoü-sÿ, avant de mourir, il a expressément recommandé à sa femme de me confier leur troisième fils, Lin, âgé de huit ans ; il s'agissait pour lui d'accomplir un vœu. Thaddée Oü m'a lui aussi amené son fils aîné, également âgé de huit ans ; il veut que je fasse son éducation, dans l'espoir qu'il deviendra un jour un homme juste. Plusieurs ont fait de même : Michel Lieoü avec son troisième fils Philippe, sensiblement du même âge, Jacques Ghiên avec son troisième fils Baptiste, Simon Lÿ avec son cinquième fils Nicolas âgé de douze ans et Hyacinthe Kaō

avec son troisième fils Thomas âgé également de douze ans ; tous m'ont demandé de prendre leur fils avec moi en acquittement d'un vœu.

Je leur aurais très spontanément dit oui si j'en avais eu les moyens ; mais sans parler d'autres difficultés, j'ai à peine de quoi me nourrir et je n'ose guère assumer cette charge.

D'un autre côté, si je considère les besoins de notre Mission et la volonté, manifestée dès les origines par les fondateurs de notre Société, comme par ceux de la Sacrée Congrégation, de former un clergé indigène et suivre ainsi les traces de nos anciens maîtres qui nous ont fait naître dans le Christ, je peux difficilement m'abstenir de poursuivre la route entamée. Aussi, malgré ma pauvreté, j'y mettrai toutes mes forces et je ferai tout ce que je pourrai pour distinguer, parmi les enfants qui m'ont été confiés, un ou deux qui avec le temps et l'aide de Dieu pourront être utiles à notre Mission ; j'encouragerai les parents, autant que je le pourrai, à m'apporter de quoi poursuivre cette tâche.

- 19 août (7 *yuě* 26).

J'apprends les nouvelles suivantes par Benoît Oū qui vient ici pour son commerce depuis le village de Ching-tsōng-p'ing (sous-préfecture de Kiāng-tsīn, préfecture de Tchūng-khíng) :

- 1° La communauté chrétienne du village n'a pas à subir l'hostilité de ses voisins païens;
- 2° Lǒ Oū-yê renouvelle son invitation en accord avec toute sa famille : il viendra lors du onzième ou du douzième mois lunaire et me conduira dans son village pour que j'y administre les sacrements ;
- 3° Les chrétiens de Lǒ-jāng-keōū, dont j'ai parlé au début de mon Journal, ont été ramenés sous escorte au préfet de Siú-fou ; on leur a demandé s'ils avaient subi des supplices quand les autorités les avaient jugés dans notre ville et, quand on apprit que cela n'avait pas été le cas, ils furent tous renvoyés chez eux sous la responsabilité d'un garant.

- 20 août (7 *yuě* 27).

J'ai pris dans le coffre de notre évêque 69 petites croix en cuivre pour les distribuer aux chrétiens qui m'en ont demandé ; en cette période de persécution, c'est mieux que les images peintes sur papier ou parchemin. J'ai également fait cadeau de deux crucifix en bois, de plus grande dimension ; j'ai espoir que notre évêque ne me désapprouvera pas : ces objets me manquent et, en les distribuant aux chrétiens, je ne cherche pas mon intérêt mais le leur, pour les aider dans leurs dévotions.

- 21 août (7 *yuě* 28).

Jacques, le fils aîné de Lieoū Tseū-tsūn, est descendu de Chouāng-mōng-tseū pour me demander de l'accompagner là-bas et d'administrer les sacrements à sa mère mourante, mais il n'est pas possible de louer un cheval, ce qui m'a empêché de partir

avec lui. Il me dit que Laurent Vêng-hoaén a vendu à Lieoù Ýng des terrains situés à Kouá-pàng-chaên qui appartiennent à l'église de Hiá-ss-hiâng.

Ván Tá-ghiâng m'a remboursé 23 taëls d'argent, 7 mas et 2 condorins.

Dans la soirée, Jean Ván, le fils de Ván Tá-ghiâng, m'a annoncé qu'il avait l'intention de retourner chez sa mère pour l'aider, ainsi que sa sœur, car toutes deux sont dans une situation très critique ; je lui ai donné la permission de s'en aller avec bienveillance, car je sais qu'il est inutile de retenir un homme contre son gré quand son esprit est ailleurs. J'ai préféré le laisser faire ce qu'il voulait.

Le même soir, j'ai appris que l'apostat Joseph Tchaó a décidé, de mèche avec son second fils Jean-Baptiste, de dénoncer Laurent Vêng-hoaén comme usurpateur des propriétés de l'église ; et pour appuyer son accusation devant le sous-préfet, il veut citer publiquement les défunts M.M. Mullener, d'Artigues et Antoine Tàng, ainsi que M. Martiliat et moi-même qui sommes encore en vie. Je crains que cela n'incite le sous-préfet à demander une perquisition chez nous et je n'ai pas jugé prudent d'envoyer à Macao les contrats de nos deux maisons.

- 25 août (*jún 7 yuě 2*).

Jean Ván m'a raconté une histoire qui s'est déroulée au Fouï-kién. On avait apporté au tribunal tous les objets confisqués et le magistrat fit endosser à un soldat des vêtements liturgiques ; à peine les eut-il revêtus qu'il se mit à souffrir de plaies sur tout le corps et de terribles douleurs internes. Le magistrat en fut impressionné et il fit appeler un médecin chrétien, Benoît Lỳ, qui devina la main vengeresse de Dieu et affirma qu'on ne pouvait soigner le soldat sacrilège ; et de fait, ce dernier mourut le lendemain, épuisé par ses plaies et ses souffrances. Ce récit me fait craindre, ô combien ! pour nos usurpateurs, nos voleurs et nos sacrilèges : si un soldat païen, coupable d'un seul sacrilège involontaire, a connu une telle mort, je ne sais quels supplices devront endurer nos chrétiens d'ici qui se rendent coupables de sacrilèges presque innombrables, en toute connaissance de cause et de leur plein gré. Puissent-ils, les malheureux, se donner la peine de revenir à eux-mêmes par la pénitence, pour ne pas être voués aux supplices éternels.

Ce même jour, Benoît Oū, libéré avec les autres chrétiens de Lǒ-jáng-keoū après un emprisonnement de six mois, est venu me voir pour recevoir les sacrements ; je lui ai demandé s'il avait renié sa foi devant les juges, au moins en paroles, et il m'a répondu que non ; j'ai reçu sa confession, mais je ne l'ai pas encore admis à communier, ne voulant pas regretter ensuite d'avoir agi dans la précipitation, comme ce fut un jour le cas avec Lieoù Tseù-tsún.

- 28 août (*jún 7 yuě 4*).

Le catéchumène Raphaël Ouâng est récemment revenu de la zone des combats où il s'était rendu il y a deux mois pour y faire du commerce ; selon lui, ce n'est pas une guerre classique, conforme au droit entre les peuples que l'on a jusqu'à présent ; la plus grande partie des responsables chinois a trouvé la mort dans des guet-apens ou des fourberies de la part des barbares ; quatre commandants en chef (*tsùng-pìng*) ont été tués,

des milliers de soldats et de marchands ont péri et on ne voit briller aucun espoir de victoire pour les Chinois, bien plutôt l'assurance d'une mort certaine.

- 1^{er} septembre (*jún 7 yuě 9*).

Nous avons fait peser le reste de sucre en morceaux (*pīng-thâng*) et le reste du sucre en poudre ou sucre cristal (*chā-thâng*) de notre évêque ; la balance publique indique une livre du premier, que nous avons évalué à sept condorins, et huit livres du second à quatre condorins la livre ; il y en a au total pour trois mas et neuf condorins. C'est là tout le sucre qui est resté ici après le départ de M. de Verthamon ; depuis lors et jusqu'à aujourd'hui, je n'avais pas vu ce sucre et j'y avais encore moins goûté ; qu'on ne m'accuse donc pas d'y avoir touché !

- 2 septembre (*jún 7 yuě 10*).

Je me suis rendu à notre maison de Kou-leoû-kiaÿ pour y rassembler des objets et des livres que notre très illustre évêque et M. de Verthamon veulent recevoir à Macao et pour administrer les sacrements à des chrétiennes qui vivent là-bas. Une fois sur place, j'ai confessé 7 personnes et en ai admis 6 à la sainte communion.

J'ai cueilli quarante grenades dans le jardin.

- 5 septembre (*jún 7 yuě 13*).

De retour à la maison, j'ai fait une liste des livres et des objets à expédier à Macao. Dans la matinée, un émissaire impérial nommé Tùng est revenu de Pékin. Cette année, plus de cinquante émissaires ou commissaires envoyés par notre empereur sont passés par ici et ont poursuivi leur route vers l'état-major.

Nous avons récolté des jujubes : c'est la première fois que nous en avons ; il faut en revanche attendre pour les noix qui ne sont pas encore mûres, et pour un certain nombre de poires.

Ce même jour, on a confectionné sur l'ordre des autorités plusieurs milliers de sacs en toile blanche pour les distribuer à tous les soldats du front.

- 7 septembre (*7 yuě 15*).

J'ai appris la mort à Hông-yâ du catéchumène Moïse Kouo, le quatrième mois lunaire de cette année ; son fils désire ardemment que je me rende sur place pour l'enterrement, mais je ne sais quand je pourrai le faire en raison de toutes les difficultés que j'ai évoquées plus haut.

Nous avons récolté à peu près un millier de noix sur les deux arbres de notre maison d'ici et sur celui de Kou-leoû-kiaÿ ; j'en envoie six cents à M. Maigrot pour lui montrer ma reconnaissance et la récolte que nous tirons de nos maisons. Je voudrais bien lui faire parvenir d'autres fruits, mais quand ils sont bons à manger on ne peut les conserver longtemps sans qu'ils se gâtent : ce n'est donc pas la peine de les envoyer.

Le sous-diacre Venance est venu de Hiá-ss-hiâng pour la fête de la naissance de Notre Dame ; il m'a apporté les nouvelles suivantes :

- 1° le chef de famille Tchaó Tá-yê ne reconnaît pas comme parentes de même sang ses sœurs et ses nièces consacrées à Dieu dans la branche aînée de la famille Tchaó ; il les traite comme des étrangères, comme des bonzesses qu'on appelle familièrement *ghý-kouï*;
- 2° il est par ailleurs l'objet d'une accusation pour un mariage secret contracté contre les lois de l'Empire ; on l'a amené au tribunal il y a plus de dix jours sur l'ordre des autorités et il doit être jugé ;
- 3° le païen Tsiàng, qui est dans les bonnes grâces du sous-préfet de Kîn-thâng et qui est un fauteur de troubles, vient sans cesse voir les chrétiens du village ; il leur pose des questions, cherchant un prétexte pour les mettre en accusation.

Ambroise Yâng est venu se confesser ; il m'a appris que l'apostat Baptiste Tchaó avait envisagé d'intenter un procès contre Laurent Vêng-hoaén, marié à sa seconde sœur, mais qu'il a renoncé en voyant le beau-père de Laurent prendre le parti de son gendre ; le résultat est qu'il bout de colère et de rage, et il a juré devant témoin que s'il ne faisait rien du vivant de son père, il saisirait après sa mort la première occasion de traîner Vêng devant les tribunaux.

- 8 septembre (*jún 7 yuě 16*).

15 personnes se sont purifiées dans le sacrement de la pénitence et 9 ont repris des forces dans la sainte communion. Marc Heoû de Kièn-tcheoû m'apprend la mort d'un adulte et de quatre bébés dans le village de P'ou-tsy.

Voilà tous les faits dont j'ai pu prendre connaissance concernant la Mission de Ss-tchuên ; quels sont ceux qu'il faut communiquer à nos évêques et missionnaires, ou aux Messieurs italiens ? J'en laisse la décision à la sagesse de M. de Martiliat, évêque d'Ecrinée et à celle de M. Maigrot.

A Tchîng-toû, province du Ss-tchuên
le 8 septembre 1748

*
* * *

- 10 septembre (*jún 7 yuě 18*).

Jacques Ouâng vient de partir de Tchîng-toû pour porter mes lettres et mon Journal à Macao.

On m'a rapporté que Yö Tchûng-khý, le commandant en chef des opérations, a publié un décret qui doit être affiché dans toute la province ; il s'agit d'enrôler de nouvelles recrues et, en faisant faussement miroiter l'imminence d'une victoire, le décret exhorte tous les hommes courageux et aptes au combat à s'enrôler, avec promesse d'en retirer une grande gloire. En attendant, il s'est laissé persuader qu'il va remporter la victoire grâce à des devins et des pratiques magiques et il fait venir à ses côtés tous les spécialistes dans ce domaine. Son comportement manifeste bien que tous les responsables venus de la Cour jusqu'à présent ne valent rien et se trouvent dans une

situation très critique : ne pouvant remporter la victoire par les armes, ils se réfugient dans la superstition. Par ailleurs, il y a une dizaine de jours, si je ne me trompe pas, deux vauriens, originaires l'un du Hoû-kouàng et l'autre de notre ville, ont obtenu de l'empereur par je ne sais quelles manigances d'être envoyés à la guerre en tant que commissaires ou émissaires, en lui promettant comme une chose certaine qu'ils allaient remporter la victoire.

- 20 septembre (*jún 7 yuě 28*).

On me rapporte que la famine ravage les provinces du Chân-tūng, du Chân-sỹ, du Chaèn-sỹ, du Kouéy-tcheoũ et du Hô-nân ; d'après les dires d'un païen récemment revenu du Kouéy-tcheoũ, les pauvres se nourrissent ouvertement de chair humaine sur les voies publiques dans l'extrême misère où ils se trouvent.

- 23 septembre (*8 yuě 1*).

J'ai envoyé Jean Ván et Pierre Pě à notre cimetièrre pour l'enterrement du petit Barthélémy, cinquième fils d'Ambroise Yáng et Agnès Tchaó qui avait été baptisé par Pierre ; à leur retour, ils m'ont rapporté que le propriétaire du terrain les avait par trois fois interrogés à mon sujet, en tant que chef ou maître des chrétiens ; il espère me soutirer un peu d'argent pour le cimetièrre que nous avons sur sa propriété.

Un second commandant militaire que notre empereur envoie au front a fait son entrée dans notre ville. Par ailleurs, tous les voleurs arrêtés par les autorités sont affectés à la guerre pour se battre sous les ordres de Yǒ Tchūng-khỹ. Hier, trois cents soldats sont partis pour le front.

Dans la soirée, j'ai donné à Jean Ván dix taëls d'argent pur à 97 % pour l'aider à vivre avec sa mère et sa sœur.

- 26 septembre (*8 yuě 4*).

Comme nous ne pouvons pas vendre pour le moment notre maison de Kou-leoũ-kiaỹ (notre supérieur, l'évêque d'Ecrinée, nous l'interdit dans sa dernière lettre), il a été décidé après mûre réflexion qu'en raison des troubles actuels Benoît Tsêng et Baptiste Lỳ se présenteraient officiellement comme ses propriétaires, après une vente fictive de ma part, et nous avons mis aujourd'hui le projet à exécution. Nous avons comme témoins Ambroise Yáng, André Ouàng l'artisan, Etienne Chỹ et Michel Ouàng ; le contrat a été rédigé et je le leur ai remis ; on m'a payé en apparence trente taëls d'argent comme étant la contribution de Benoît Tsêng (cet argent venait du remboursement de dettes consenties par notre évêque) ; les trente autres taëls, la part de Baptiste Lỳ, sont censés par contrat m'être payés au cours du dixième mois lunaire de cette année.

J'ai été obligé de prendre cette décision pour de nombreuses raisons, la première étant qu'il est impossible de vendre cette maison pour le moment ; la seconde est que l'expérience me sert de leçon ; la famille Heoũ, que Jean-Baptiste a fait venir dans notre maison d'ici, refuse de s'en aller au motif que c'est la maison des missionnaires et qu'elle a le droit d'y demeurer tout autant que Baptiste Lỳ ; par conséquent, n'importe quel chrétien de mauvaise foi pourrait prétendre avoir ce droit sous le même prétexte ; enfin,

Baptiste Heoû a bien souvent menacé, sous l'empire de la boisson, de dévoiler entièrement le secret de nos affaires si Baptiste Lỳ venait à l'expulser. Pour toutes ces raisons et d'autres du même genre, et pour tenir compte de la volonté de notre supérieur, j'ai pensé que c'était la meilleure solution à prendre pour le bien de la Mission.

Thomas Téng, du village de Leàng-loú-k'eoù, est venu m'apprendre la mort de son quatrième frère, Luc, emporté à 17 ans par une maladie foudroyante ; il est mort le 24 au soir. Personne ne s'attendait à ce malheur, et on l'a enterré aujourd'hui.

J'ai également appris qu'une chrétienne du Chaèn-sỹ épouvantée par les persécutions en 1746 est devenue folle et en est morte ; on l'a su par ses voisins païens. Par ailleurs, un certain nombre de chrétiens de cette même province font partie des soldats envoyés au front, sous les ordres d'un officier chrétien.

- 27 septembre (8 *yuě* 5).

Joseph Ván, le second frère de Jean, est entré dans une rage folle parce que personne dans leur famille n'a été invité au repas donné à l'occasion de la vente de notre maison ; il a vomi des menaces dans la boutique de Charles Tchū :

- 1° Nous allions payer cher le fait qu'aucun d'entre eux n'a été invité ;
- 2° On n'avait pas à vendre une maison sans consulter tous ceux qui étaient là au moment de l'achat ;
- 3° En pleine période de troubles, ils avaient été mis aux fers ; on leur avait à plusieurs reprises ordonné d'aller réclamer l'argent de la location à Kou-leoû-kiāy ; et maintenant que l'on vendait, on n'avait invité aucun de ses frères qui avaient pourtant, par leur présence dans la nouvelle maison, évité d'innombrables ennuis à la Mission.
- 4° L'apostat Oû Laò-ss et Joseph Ván Th'ien-sỹ se plaignaient de l'injustice dont ils étaient victimes dans cette affaire, car ils étaient là au moment de l'achat de la maison et ils soutenaient qu'ils avaient apposé leur signature sur les contrats de vente et d'achat.

Il est facile de comprendre que ces vauriens, aveuglés par le démon, veulent faire pression sur les serviteurs de Dieu pour les obliger à agir selon leurs vues ; et quand ce n'est pas le cas, ils se dressent immédiatement contre le prêtre. Puisse Dieu, dans sa miséricorde, détourner de nous les entreprises malveillantes.

- 28 septembre (8 *yuě* 6).

Cette fois-ci, Joseph Ván est venu se plaindre à moi ; il a ajouté qu'il voulait quitter la maison et s'installer ailleurs, parce qu'on les a humiliés dans cette affaire de repas. Son frère Ignace ne décolerait pas : « Nous sommes venus ici sur les instances réitérées de M. Tàng ; qui osera nous en chasser ? C'est la maison des Européens ; d'autres se chargent de dilapider leurs biens, pourquoi pas nous ? Si quelqu'un a le culot de vouloir nous expulser, je lui réserve un accueil tout particulier. Qui parmi nos voisins ne sait pas que la moitié de la propriété et de la maison appartient à notre famille, et l'autre à M. Tàng ? Et étant admis que ne voulons rien prendre pour nous, nous pouvons donner en aumônes l'argent issu de la vente. » Et pour débiter toutes ces fadaïses et d'autres du

même genre, ils parlaient si fort que les voisins pouvaient parfaitement les entendre s'ils en avaient le désir. Comme ils ne me laissaient pas la possibilité d'ouvrir la bouche, je suis parti pour ne pas pousser plus loin un entretien impossible avec des gens fous de colère. Depuis, Ignace veut afficher un panneau de mise en vente sur la porte de la maison d'ici pour pouvoir s'approprier la moitié de l'argent après la vente de la propriété.

Voilà la situation lamentable dans laquelle se trouve notre maison, que notre supérieur l'évêque d'Ecrinée ne veut absolument pas vendre pour le moment, comme il me l'a dit fermement dans sa dernière lettre ; il jugerait préférable de l'abandonner au fisc.

- 29 septembre (8 *yuě* 7).

Après les dernières prières de la messe, j'ai confié en quelques mots aux chrétiens de l'assistance la profondeur de ma peine, leur disant que s'ils me reconnaissent comme le pasteur de leurs âmes, ils doivent être certains que depuis trois ans je me suis consacré au bien de la communauté autant que je l'ai pu ; et que si, par Malheur, un apostat ou un mauvais chrétien se mettait en tête de me tendre un piège, à moi ou à cette maison, ou de me dénoncer aux autorités par haine ou par jalousie, je suis prêt aux chaînes et à la prison, pourvu que ma conduite ne soit en rien contraire à la loi divine et à la morale chrétienne.

Vers dix heures du matin, j'ai vu arriver Jovite Tchîng, sain et sauf après les dangers du voyage ; il m'a apporté mon viatique, 80 pataques, du vin, des reliques du sang du vénérable martyr Pierre dans quatre ampoules, des fèves dites de saint Ignace¹⁸ et du courrier ; deux lettres de M. Koŭ, envoyées de Pékin le 6 juin et le 4 septembre 1747 ; une de M. La Magna écrite à Macao le 5 mars 1748 et une de M. Etienne Siŭ venue de Châ-chý ; il a rapporté également deux petits vases de thériaque qui avaient été envoyés pour M. Verthamon ; Jovite les avait emportés avec lui à Macao, mais il a oublié de les rendre à la personne concernée : si M. le procureur m'y autorise, je m'en servirai moi-même le moment venu.

- 2 octobre (8 *yuě* 10).

Jovite Tchîng m'a remis 16 taëls et 4 mas d'argent pur à 98 % ; cette somme provient de la vente de bois de campêche (*sou-moï*) l'année dernière à Tchûng-khîng et je l'ai confiée à la garde de Benoît Tsêng ; il m'a aussi remis l'équivalent de 6 pataques en pièces de toile (*pô-lô-mâ*) que j'ai offertes à la veuve Nimphe Ván et à sa fille Paule, vierge consacrée, conformément au souhait que M. Maigrot m'a exprimé dans sa dernière lettre.

Le même jour, Agnès, la compagne d'Ambroise Yâng, m'a demandé avec insistance - elle était envoyée par son mari - l'octroi d'un prêt de trente, ou vingt, ou au moins dix taëls d'argent pour un placement avantageux ; deux jours plus tôt, Baptiste Yâng, le

¹⁸ Graines d'une plante appartenant au genre botanique *Strychnos*, découverte aux Philippines durant le XVII^{ème} siècle par le jésuite Georg Joseph Kamel (1661-1706). Ces graines étaient considérées par les habitants des Philippines comme un remède précieux. C'est la raison pour laquelle les scientifiques jésuites qui furent les premiers à faire connaître cette plante remarquable en Europe ont souhaité lui attribuer le nom latin de leur saint fondateur.

petit-fils d'Ambroise, m'avait fait une demande analogue, ainsi que d'autres chrétiens qui ont eu vent du retour de Jovite Tchîng. Je n'ai pas cru devoir leur répondre favorablement, et cela pour plusieurs raisons ; la première tient aux règles de notre Société : aucun prêtre ou clerc ne peut consentir un prêt à des chrétiens sans avoir au préalable l'assentiment exprès de son évêque et vicaire apostolique ; une seconde raison me vient de l'expérience : bien loin de rendre service aux chrétiens, une telle pratique leur cause du tort, à ceux qui reçoivent le prêt comme à ceux qui apprennent la transaction, et les dommages occasionnés matériellement et spirituellement sont plus importants qu'on ne l'imagine. La troisième raison se trouve dans les nombreux conflits malheureux que les prêts font naître entre les fidèles du Christ ; on l'a bien vu ces dernières années avec l'argent qu'a prêté l'illustre évêque d'Ecrinée : j'ose à peine, ou pas du tout, le réclamer, devant la mauvaise foi de ceux qui refusent effrontément de rembourser leurs dettes, même s'ils le peuvent, sous prétexte des persécutions auxquelles nous sommes exposés. La dernière raison, la voici : étant donné que j'ai à peine de quoi vivre, je ne suis pas tenu de négliger mon sort pour aider autrui dans ces temps de catastrophes où je ne peux espérer l'aide de personne.

- 4 octobre (8 *yuě* 12). Fête de saint François d'Assise.

En célébrant la messe, j'ai rendu à Dieu de très humbles actions de grâces de ce que, dans sa compassion pour notre Mission chinoise, il a constitué Pierre Sanz, pontife et martyr, comme notre patron et protecteur ; une relique de son sang vient de me parvenir du Fouï-kién et je l'ai présentée aux baisers et à la vénération des chrétiens présents à la messe ; j'espère, avec son intervention, et si mes péchés n'y font pas obstacle, être un jour, à l'exemple de cet évêque, le témoin de la vérité de l'Evangile, si Dieu le veut, en offrant ma vie et mon sang pour que l'Eglise de Chine retrouve enfin la paix.

La bachelier Kouö dont j'ai parlé plus haut, celui qui avait promis monts et merveilles devant l'empereur en certifiant qu'il allait remporter la victoire sur les barbares, a été renvoyé ici par les autorités militaires, enchaîné dans une charrette, comme coupable de lèse-majesté ; il part pour Pékin.

- 6 octobre (8 *yuě* 14).

Ván Jovang¹⁹ s'est mis en tête d'aller à Kouán-hiën avec deux chevaux pour y faire du commerce, pensant gagner sa vie en fournissant du blé pour l'approvisionnement des soldats ; mais l'un des chevaux n'a pu supporter la charge et Jean a été obligé de revenir.

- 11 octobre (8 *yuě* 19).

J'ai fait le calcul des sommes déboursées par Jovite Tchîng et Jean Ván pour les sept mois de voyage entre Macao et notre maison ; le total s'élève à 23 taëls d'argent. Jovite Tchîng avait reçu de M. Maigrot quarante pataques espagnoles qui, au change de Canton, valent 29 taëls et six mas ; une fois enlevés les 23 taëls, il n'en reste que six. On

¹⁹ Translittération latine des caractères 若望 (Ru ò-w àng), qui correspondent eux-mêmes à la translittération chinoise du prénom latin Ioannis (Jean).

m'a remis aujourd'hui 3 taëls et 7 mas et on me doit donc encore 2 taëls et 3 mas : j'ai confié cet argent à la garde de Benoît Tsêng, comme je l'avais fait pour les 16 taëls et 4 mas tirés de la vente du bois de campêche à Tchûng-khíng. Jean Ván est parti aujourd'hui faire du commerce à Kouán-hiën.

- 12 octobre (8 *yuě* 20).

A une heure de l'après-midi, la terre a tremblé, le temps d'un Pater, du sud au nord puis du nord au sud.

Le même jour, le premier ministre de l'Empire, nommé Nă, qui a été à l'origine des persécutions de 1746 dirigées contre les chrétiens mais aussi contre bien d'autres adeptes de diverses sectes, à l'origine également du martyr de Pierre Sanz et des autres pères dominicains, et qui préside au déroulement de la guerre grâce à l'immense faveur dont il jouit auprès de l'empereur, ce premier ministre donc vient de démettre de ses fonctions le gouverneur général de notre province nommé Kÿ : l'empereur ne fait rien sans le consulter et il fait peur à tous, même aux gens les mieux introduits à la Cour.

- 17 octobre (8 *yuě* 25).

Hygin Lÿ et Pierre Yén sont venus de Yén-kiā-keoŭ, un village de montagne de la sous-préfecture de Míng-chaën, pour me rendre visite ; selon eux, des chrétiens du village se sont mis à l'abri des ennuis en fournissant un billet d'apostasie soit au sous-préfet, soit aux fonctionnaires de justice ; je ne peux pas pour le moment en être sûr ; il me faudra aller là-bas, si Dieu le permet, et discuter avec chacun d'entre eux.

Il y a une semaine, le nouveau gouverneur nommé Pān a fait publier un édit imprimé concernant les adeptes de religions perverses qui doit être affiché dans toute la province ; il y cite Lieoŭ Khÿ et divers chefs rebelles qui ont déjà trouvé la mort dans des supplices terribles – plus de quarante noms sont mentionnés – et il évoque les sectateurs meurtriers de la province du Foŭ-kiën ; il promet de reprendre une enquête rigoureuse pour dénicher ceux qui se cachent encore dans la population, avec la volonté de les anéantir radicalement. Cela me fait craindre une reprise des persécutions contre les chrétiens. Que Dieu miséricordieux détourne ces malheurs de nos têtes !

- 20 octobre (8 *yuě* 28).

J'ai envoyé chez eux Hygin Lÿ et Paul Yén fortifiés par les sacrements de la pénitence et de l'eucharistie en leur confiant trois lettres pour les communautés de Míng-chaën, Hò-tsìng et Meoŭ-kiā-tchâng ; j'y rappelle du mieux que je peux le devoir pour les chrétiens de rester fidèles à leur foi, de faire disparaître de chez eux les tablettes interdites, de faire une pénitence convenable après une apostasie et d'inviter le prêtre chez eux pour qu'il puisse absoudre les apostats.

- 22 octobre (9 *yuě* 1).

Benoît Tsêng m'a raconté qu'il a vu sur la place proche de notre maison où se font les entraînements militaires une sorte de grenade d'une forme allongée comme celle

d'une courge (*tūng-kouā*) en peau de bœuf, dans laquelle il y a des bouts de ferraille en plus de la poudre ; quand on allume la mèche et que la poudre fait exploser la grenade de peau, ces bouts de ferraille sont violemment projetés en cercle et détruisent tout ce qu'ils rencontrent. Il y a bien six mois que l'administration militaire a commandé ce type de grenade ; chacune pèse six ou sept livres, dix au maximum ; on ne sait pas vraiment comment elles vont être utilisées. C'est pour cette raison qu'on abat officiellement des bœufs, ce qui en d'autres temps est interdit. Deux maîtres artificiers ont été envoyés par Pékin ; ils se nomment Taý et Loû, et président à la fabrication des grenades, enfermées dans les murs de l'ancien palais royal de la ville aujourd'hui en ruines. On ne sait s'ils viennent d'Europe ou de Canton.

D'un autre côté, on enrôle tous ceux qui se distinguent dans une pratique, une religion ou une secte, pourvu que leur compétence soit reconnue par les officiers recruteurs ; on fait ainsi venir de partout des devins, des magiciens, des tenants de n'importe quelle croyance irrationnelle pourvu qu'ils puissent frapper les ennemis de leurs maléfices, enchantements et artifices, même venant du diable. J'en déduis, lecteur bienveillant, que nos officiers sont à court de solutions et que le démon les précipite tête baissée vers toutes les vanités ; mais souvenons-nous de tout ce que dit l'Écriture : *Je détruirai la sagesse des sages et j'anéantirai l'intelligence des intelligents*²⁰.

Bien que la récolte du riz soit maintenant faite, il se vend aussi cher qu'avant la récolte parce que les pluies continuelles que nous avons depuis plus de vingt jours ont empêché les semis du froment et des autres céréales ; il faut aussi deux taëls pour dix mesures de riz alors que ces quinze dernières années, un taël suffisait habituellement.

- 23 octobre (9 *yuě* 3).

Je pars de Tchîng-toû avec Jovite Tchîng et Pierre Pě ; nous descendons le fleuve en direction de Kiāng-kheoù pour rendre visite aux chrétiens de P'êng-chaën et d'autres régions.

- 26 octobre (9 *yuě* 5).

Nous sommes arrivés ce matin à destination et nous sommes installés dans l'auberge d'un natif du Kiāng-sý pour y attendre l'arrivée des chrétiens venant commercer dans ce marché. Dieu a favorisé nos projets et le jour même, trois chrétiens sont venus me voir pour m'inviter ; mais comme ma physionomie est connue de tous, en ville comme à la campagne, depuis la persécution soulevée ici contre M. de Martiliat et moi-même en 1741, si je ne me trompe, j'ai pensé qu'il valait mieux ne pas partir avec eux le jour même et remettre mon voyage au lendemain.

- 27 octobre (9 *yuě* 6).

Au début de l'après-midi, Charles Ghiên, qui habite un village de montagne, Thouân-pá, à deux lieues de Kiāng-kheoù, est venu m'inviter. Je suis parti immédiatement avec lui pour gagner sa maison où nous sommes arrivés à la nuit ; il m'a

²⁰ Cf. 1 Corinthiens 1,19.

donné l'hospitalité pendant quatre jours, j'y ai baptisé trois enfants et confessé trois personnes, mais je n'ai admis personne à la sainte communion en raison de l'extrême engourdissement dans lequel ils sont tombés : ils n'ont pas le souci d'instruire leurs femmes et leurs enfants des rudiments de la religion, et eux-mêmes, les pères et les époux, ils négligent le soin de leur salut au point qu'ils ne prient pas Dieu et n'observent pas ses commandements, alors qu'ils n'ont rien eu à endurer des fonctionnaires de justice lors de la dernière persécution (1746). Beaucoup, baptisés dès l'enfance, ou néophytes ou catéchumènes, ne jugent pas nécessaire de me rencontrer et envisagent encore moins de s'approcher des sacrements. J'ai enseigné ce que j'ai pu à ceux qui sont venus à moi.

- 1 novembre (9 *yuě* 11).

Luc Tchāng est venu du village de Vên-chū-yén pour m'inviter ; nous sommes partis à cinq heures du soir et avons fait de nuit les trois lieues de trajet avec beaucoup de difficulté. Il y a eu, en effet, la faiblesse de mes pieds dont je souffre depuis de nombreuses années et, de plus, les chemins sont tous devenus difficilement praticables et très glissants en raison de la pluie qui tombe sans arrêt depuis plus de quarante jours ; nous sommes enfin arrivés vers onze heures du soir chez Monique, une veuve, une excellente femme qui m'a offert l'hospitalité.

- 3 novembre (9 *yuě* 13).

Vers onze heures du soir, alors que nous dormions tous profondément, il s'est produit un tremblement de terre assez important ; heureusement, Dieu nous protégeait et il n'est rien arrivé de mal aux gens de la maison.

Il y a quelques jours, l'édit du gouverneur Pān publié à Tchîng-toū a été affiché en différents endroits, dans les villes et les marchés de la sous-préfecture ; il impose à tous les chefs et notables de quartiers ou de villages d'apporter un soin tout particulier à rechercher et dénoncer les disciples des religions perverses qu'ils peuvent trouver chez eux ; si certains venaient à manquer à la tâche qu'on leur impose et se dispensaient des recherches demandées, ils seraient démasqués et ils devaient savoir qu'on les condamnerait aux mêmes supplices rigoureux que les accusés.

Cet édit ne fait aucune allusion aux chrétiens.

J'ai vu une lettre envoyée, dit-on, par le roi des barbares du Kîn-tchuën à l'empereur Kiên-lông dans laquelle il stigmatise la cupidité de notre empereur et l'injustice de sa politique avec divers raisonnements et des arguments bien fondés : il soutient qu'il est prêt à en tirer vengeance.

L'empereur n'a porté aucune attention aux arguments du roi et, dans sa réponse, il le compare à un tout petit serpent qui essaierait en vain d'affronter un dragon, à une lanterne qui prétendrait rivaliser avec la lumière éclatante de la lune ou du soleil, à une hirondelle osant badiner avec un aigle et à un petit renard voulant affronter un lion. Il le menace, au cas où il ne se rendrait pas dès la réception de sa lettre, de le balayer comme de la poussière et de l'écailler comme un serpent ou un poisson *etc...*

Pendant la durée de mon séjour ici, j'ai baptisé 8 enfants et confessé 15 personnes dont 4 seulement ont été admises à la sainte communion ; pour les autres, soit ils

persévèrent dans une apostasie au moins privée, soit ils s'abandonnent aux superstitions, soit encore, surtout parmi les jeunes, ils préfèrent les plaisirs de ce monde à la fréquentation salvatrice des sacrements et à la réconciliation avec Dieu. La tiédeur de ces jeunes gens, leur indifférence est détestable, déplorable, pour ne pas dire funeste ; mais je suis isolé, seul, privé de l'aide d'un sage catéchiste et ne peux à moi seul y remédier. Je prie de tout mon cœur pour que Dieu prenne pitié d'eux et de moi.

- 17 novembre (9 *yuě* 27).

J'ai fait mes adieux aux chrétiens de P'êng-chaën qui m'ont hébergé jusqu'à aujourd'hui et j'ai pris une barque pour me rendre à Kiā-tíng ; s'il n'avait tenu qu'à moi, je serais parti depuis quelques jours déjà, mais les barques avaient été réquisitionnées par les autorités pour faire parvenir du riz à Yà-tcheoū pour l'approvisionnement des soldats, ce qui a retardé mon voyage.

- 18 novembre (9 *yuě* 28).

Arrivée à Kiā-tíng ; j'y apprendis que Xavier Ouāng a quitté Kiën-ouëy pour Tchîng-toū avec deux frères de sa femme, de la famille Sūn, en vue d'inscrire l'un d'eux au nombre des secrétaires du gouverneur général ; je n'ai donc trouvé personne pour me conduire à Tshâo-yāng-pá auprès de la famille Sūn ; j'ai loué une barque et suis reparti le 20 novembre en direction de Siú-foù.

- 23 novembre (10 *yuě* 3).

Je suis arrivé à Siú-foù dans la matinée et j'y ai reçu l'hospitalité du catéchiste Clet Liù, originaire du Kiāng-sŷ, de la ville de Lîn-kiāng plus précisément.

J'y reçois un certain nombre d'informations :

- 1° C'est seulement depuis 1747 que les pères jésuites annoncent officiellement à leurs chrétiens que le culte rendu à Confucius et aux tablettes des ancêtres a été interdit par le Siège Apostolique ; en conséquence, de très nombreux chrétiens prisonniers de leurs superstitions se sont vu interdire l'accès aux sacrements ;
- 2° Lin Thāng, ainsi que l'épouse de son frère aîné, ont souffert ces derniers mois d'une maladie dont ils ont failli mourir mais, Dieu merci, tous deux se sont rétablis ;
- 3° Les familles chrétiennes Mâ et Oū, qui étaient jusqu'à présent fermiers sur la propriété de la famille Thāng, ont tout laissé pour déménager à Kiāng-tsīn.
- 4° Les néophytes de la province du Chaën-sŷ qui ont été relégués chez nous et que j'ai baptisés l'année dernière ne se sont pas encore débarrassés de leur goût pour les jeux de hasard, sous prétexte qu'ils n'ont pas de quoi vivre ; leurs épouses sont d'assez bonnes chrétiennes, mais ignorantes.

Ces jours-ci, j'ai profité de ma présence à Siú-foù pour élaborer le calendrier de 1749 pour notre province ; j'ai été obligé d'en recopier plusieurs exemplaires parce qu'aucun chrétien de la ville n'a osé se charger de son impression.

- 1 décembre (10 *yuě* 11).

J'ai enfin trouvé un imprimeur qui se charge du calendrier pour 5 mas d'argent pur à 97 % ; il le grave sur une toile de pyrite.

- 5 décembre (10 *yuě* 15).

J'ai reçu la visite de Joseph Thâng Ss-yê, du village de Lǒ-jáng-keōū, accompagné de Benoît Oū que j'avais envoyé là-bas il y a cinq jours ; il ne me conseille pas de m'y rendre, parce qu'il y a chez lui des païens qui cultivent leurs champs et parce que l'endroit est fréquenté par des agents des autorités qui s'occupent de la coupe du bois de cèdre blanc (*nân-moŭ*) dans les montagnes, bois qui doit être envoyé à l'empereur pour ses besoins. Il ajoute qu'on n'observe pas actuellement de mauvais traitements envers les chrétiens de la part des païens, mais que l'apostat Lieoū, ainsi que son second frère et leur mère, persévèrent dans leurs erreurs. Antoine Tcheoū, qui vit dans les montagnes de Ts'ing-chaën-ss, dans le Yûn-nân, et plus précisément dans la préfecture de Tchaō-thung, s'éloigne de la foi qu'il a embrassée et il a placé des idoles dans sa maison. En revanche, le catéchumène Oū est toujours fidèle.

- 9 décembre (10 *yuě* 19).

Trois chrétiens sont descendus de Chouāng-mông-tseū pour me voir et se décharger de leurs péchés ; ils envisagent d'aller travailler la terre chez la famille Thâng ; j'ai appris par eux la mort de l'épouse de Lieoū Tseū-tsún.

Pendant les vingt-deux jours de ma présence dans la communauté de Siú-foù, j'ai confessé 18 personnes dont 10 ont été admises à communier à l'eucharistie ; j'ai baptisé 2 enfants et inscrit 4 catéchumènes auxquels j'ai administré le sel béni. Il y a un autre jeune homme nommé Tcheoū qui a entendu il y a dix ans M. Paul Soū parler des principes généraux de la religion chrétienne devant le tribunal du sous-préfet de Kīn-thâng ; il est actuellement fonctionnaire de justice et il semble avoir le goût des vérités de la foi ; mais comme il l'avoue lui-même, travailler dans un tribunal ne convient pas à un chrétien et il vaut mieux attendre qu'il ait trouvé un autre métier plus approprié. Je n'ai pas pu parler de religion dans la journée, ni avec lui ni avec d'autres chrétiens ; ce n'est que la nuit que j'ai pu exposer les vérités de la foi et de la morale à ceux qui venaient me voir, en tenant compte des dangers qui nous menacent.

- 16 décembre (10 *yuě* 26).

J'ai envoyé Jovite Tchîng dans le village de Thiě-loū-sseú (sous-préfecture de Kiên-ouêy), exactement comme j'avais envoyé Benoît Oū à Lǒ-jáng-keōū. Il en est revenu le 24 décembre et m'a dit que les chrétiens de Tsâo-yâng-pá vivent encore aujourd'hui dans la peur, à cause de l'hostilité de leurs voisins païens ; ils conservent chez eux une tablette païenne et certains ont toutes les apparences d'un apostat. Je leur ai envoyé l'un des livres de notre très illustre supérieur sur ces sujets, le *Mǒ-Kiū-Hiūng-Ghǒ*, pour qu'au moins ils reçoivent à sa lecture, et s'ils le veulent bien, les exhortations indispensables que je ne peux leur faire de vive voix. Pour finir, je remercie infiniment Dieu de ce qu'il

réconforte les humbles et ne cesse de bénir nos efforts, partout et toujours, pour que notre espérance ne soit pas déçue : il m'a ranimé et doublement réconforté en appelant des catéchumènes à la lumière de la foi et en embrasant les âmes de certains chrétiens du feu de l'Esprit-Saint. En effet, cette fois-ci, j'ai découvert dans Siú-foù douze chrétiens originaires de la ville de Lîn-kiāng dans le Kiāng-sŷ dont quatre manifestent tous les signes d'une piété sincère. Dieu fasse que ces jeunes gens persévèrent fidèlement dans leur foi et leur conduite et qu'ils soient un exemple pour leurs compagnons, comme le fut Etienne le premier martyr dont nous commémorons aujourd'hui le supplice.

On dit que, ces jours-ci, un nouvel édit a été publié par le ministère des Rites : tous les préfets de notre province doivent reprendre leurs recherches contre les adeptes des religions perverses, les *Pě-liên* etc... et s'occuper activement de faire parvenir aux autorités supérieures un papier garanti par leurs sceaux personnels certifiant qu'il n'y a réellement plus de cette sorte de gens dans leur juridiction. Cela me fait craindre une fois encore que nos chrétiens, dont une grande part a déjà apostasié, ne succombent aux vexations de l'administration et aux manigances de leurs voisins hostiles. Que Dieu, qui tient tout dans sa main, prenne pitié de nous, qu'il nous arrache aux dangers qui nous menacent pour que cette Mission abandonnée ne périsse pas totalement !

- 29 décembre (11 *yuě* 10).

Départ de Siú-foù ; j'ai payé six mas d'argent mon trajet en bateau jusqu'à Lông-mên-thaën où Nicolas Khieoū m'a offert l'hospitalité.